

Université de Montréal

La société carcérale

*Une étude de la vie quotidienne et des interactions sociales
dans les pénitenciers canadiens*

par

Marion VACHERET

École de criminologie

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph.D)
en criminologie



Mai 2001

© Marion Vacheret, 2001

HV
6015
U54
2001
v. 028

Université de Montréal

La société canadienne
de la recherche en santé humaine et des interventions sociales
dans les pratiques communautaires

Dr
Marian VACHET
Chaire de Communauté

Il est présenté à la bibliothèque des études supérieures
en vue de l'obtention de grade de
maîtrise en éducation (M.É.)
en éducation



18 DEC 2001
Bibliothèque de l'Université de Montréal

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

La société carcérale

*Une étude de la vie quotidienne et des interactions sociales
dans les pénitenciers canadiens*

Présentée par :

Marion VACHERET

A été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Pierre LANDREVILLE	Président
Guy LEMIRE	Directeur de recherche
Mylène JACCOUD	Codirectrice de recherche
Pierre TREMBLAY	Membre du jury
Georges KELLENS	Examineur externe
Marie-Andrée BERTRAND	Représentante du Doyen de la FES

Thèse acceptée le : **26 octobre 2001**

Sommaire

Les institutions privatives de liberté sont des milieux de vie complexes. Détenant contre leur gré de nombreuses personnes, elles sont des lieux de rencontre d'individus dont le rôle et le statut sont fondamentalement opposés.

L'objet de cette recherche est de procéder à une analyse de ces institutions à partir du sens que les différents acteurs qui y vivent et qui y travaillent lui attribuent. À partir d'un travail de terrain de plusieurs mois au cours duquel nous avons réalisé des observations participantes et recueilli de nombreux témoignages, nous avons analysé les pratiques, le vécu, les perceptions et les points de vue, tant des membres du personnel que des détenus de ces institutions.

Il ressort de notre recherche que le monde carcéral est, à l'heure actuelle, un monde fragmenté. En effet, les membres du groupe des surveillants, confrontés à une mission ambiguë entre le maintien de l'ordre interne et l'aide à la réinsertion sociale des détenus, tendent à s'approprier une de leurs tâches au détriment de l'autre. Selon la mission privilégiée des tensions surviennent à l'intérieur du groupe et les gardiens ont alors de la difficulté à se reconnaître à travers une identité collective. Parallèlement, les relations qui se nouent entre membres du personnel de surveillance et détenus se révèlent être atomisées. Certains d'entre eux privilégient une relation conflictuelle face aux membres du groupe adverse. D'autres favorisent l'entente et la négociation. Par ce fait même, il y a scission selon la forme de relation privilégiée.

Solitude, tensions, incertitude et atomisation constituent les caractéristiques des pénitenciers d'aujourd'hui.

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	iii
Table des matières	iv
Remerciements	vii
 INTRODUCTION	
L'UNIVERS CARCÉRAL, ÉTUDE D'UN MILIEU DE VIE	1
Introduction	2
Première partie : L'institution carcérale comme objet d'étude.....	3
1. La prison comme outil de justice pénale.....	4
Prison et collectivité	4
Prison et droits des détenus.....	6
Prison et individualisation de la peine	8
Prison et contraintes.....	9
2. La prison comme organisation sociale	11
Prison comme lieu de vie.....	11
Prison et multiplicité des acteurs	13
Prison comme société.....	15
Deuxième partie : L'institution carcérale comme lieu d'enquête sociologique.....	16
1. Au cœur de l'institution : une démarche qualitative.....	18
Fondements de cette méthodologie.....	18
Déroulement.....	19
2. Démarche analytique	22
Conclusion.....	26
 CHAPITRE 1 : UNE ÉTUDE DU MILIEU CARCÉRAL :	
DIFFICULTÉS ET STRATÉGIES DE PRODUCTION DES DONNÉES	27
Introduction.....	28
Première partie : difficultés rencontrées.....	30
1. Un milieu méfiant et contrôlant.....	32
2. Un milieu conflictuel.....	35
3. Un milieu intime	37
Deuxième partie : adaptation au milieu	39
1. Stratégies.....	39
Intégration.....	39
Lien de confiance	41
Recul analytique	44
2. Processus d'adaptation	46
Déroulement.....	48
Fondements.....	51

Troisième partie : la production des données	53
1. Étouffement	54
2. Frontière entre gardiens et gardés	55
Conclusion	57
CHAPITRE 2	
L'UNIVERS DES SURVEILLANTS DE PRISON : DE LA DÉVALORISATION À L'ATOMISATION	58
Introduction	59
Première partie : l'univers carcéral et ses acteurs	60
1. Prisons, un monde complexe	60
2. Surveillants, un rôle complexe	63
Deuxième partie : le monde des surveillants, perceptions, pratiques et discours	66
1. Surveillants confrontés à un sentiment de dévalorisation	68
Tâche incomprise et dénigrée	68
Perte de pouvoir et de contrôle	70
2. Stratégies d'adaptation	73
Appropriation et valorisation à travers leur mission de contrôle.	74
Appropriation et valorisation à travers leur mission de réinsertion sociale	76
Abandon	77
Troisième partie : le monde des surveillants, un monde éclaté	79
1. Pôles communs	80
Discours collectif	80
Vision commune	81
2. Éclatement	82
Diversité de perspectives	83
Diversité de pratiques	86
Atomisation et quête d'identité	88
Conclusion	89
CHAPITRE 3	
RELATIONS SOCIALES EN MILIEU CARCÉRAL : DU CONFLIT À L'ATOMISATION	91
Introduction	92
Première partie: La relation surveillants /détenus	94
1. La frontière	94
Distance	94
Parallèle	96
2. Le conflit	98
Formes du conflit	98
Contexte du conflit	102
Réciprocité	103
3. L'échange	104
Formes de l'échange	105
Contexte de l'échange	108
Réciprocité	108

Deuxième partie: Enjeux et impact de ces relations sur l'univers carcéral.....	109
1. Enjeux.....	110
Fondements du conflit.....	110
Fondements de l'échange.....	113
Équilibre relationnel.....	115
2. Impact de ces relations sur le milieu.....	117
Rapport de forces.....	117
Atomisation.....	120
Conclusion.....	122
CONCLUSION :	
PERSPECTIVES ET ENJEUX.....	124
Introduction :.....	125
1. Le monde carcéral.....	125
2. Les études sur cet univers.....	126
3. Étude actuelle.....	128
Première partie : Le monde carcéral, une certaine soudure.....	130
1. Soudure autour d'un état d'esprit commun à chaque groupe.....	131
2. Soudure autour d'une identité commune.....	131
Deuxième partie : le monde carcéral, une certaine atomisation.....	132
1. Éclatement dans les perspectives.....	132
2. Éclatement des relations.....	135
Troisième partie : Le monde carcéral, un monde de paradoxes.....	138
1. Les enjeux à l'origine de l'apparition d'une atomisation de cet univers.....	138
La « nouvelle pénologie ».....	138
Ouverture et reconnaissance des droits.....	140
2. Questions face à cette atomisation.....	141
Limites des changements énoncés.....	141
Équilibre entre éclatement et rapprochement.....	143
Équilibre dans les rapports de force.....	144
Conclusion.....	146
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	148
Tableau 1 :	
Regroupement d'analyse selon les personnes impliquées dans l'événement observé...25	
Tableau 2 :	
Regroupement d'analyse selon les lieux de survenance des événements observés.....25	
Schéma 1 :	
Intégration du chercheur au terrain.....47	

Remerciements

Je tiens à remercier Guy Lemire, dont l'écoute, l'intérêt, la disponibilité, les conseils et la réflexion, n'ont jamais failli tout au long de cette recherche. Sa présence dans les moments de découragements, son attention soutenue et ses commentaires enrichissants ont permis que celle-ci soit menée à terme.

Je remercie également Mylène Jaccoud qui m'a amenée à aller toujours plus loin dans la réflexion grâce à ses critiques, ses commentaires et son esprit d'analyse. Son enthousiasme et son énergie ont été extrêmement stimulants et encourageants.

En tant que directeur et directrice de recherche, ils ont su, tous les deux, me transmettre leur amour de la recherche, de la réflexion analytique et de la rigueur.

Je souhaite adresser un profond remerciement aux personnes rencontrées tout au long de mon travail de terrain et qui m'ont laissée découvrir un voile de leur intimité la plus profonde. Les rencontres que j'ai faites parmi elles m'ont à jamais marquée.

Je tiens par ailleurs à souligner que cette recherche a été possible grâce au soutien de Comité régional de recherche du Service Correctionnel du Canada, région du Québec, et à une subvention du Fonds pour la Formation des Chercheurs et l'Aide à la Recherche.

À Philippe

INTRODUCTION

**L'univers carcéral,
étude d'un milieu de vie.**

Introduction

L'univers carcéral est, encore aujourd'hui, un monde méconnu. Lieu de sûreté, lieu de mise à l'écart, lieu de contraintes, la prison¹ tout à la fois fascine et rebute. De nombreuses personnes sont amenées à y vivre, parfois simplement quelques heures, parfois des décennies entières, d'autres y font carrière et cette institution conduit à la mise en place d'une organisation spécifique, d'une société dans la société, avec ses règles et ses principes de fonctionnement.

C'est un milieu de vie au caractère spécifique, fondé sur l'idée de priver de liberté contre leur gré certains individus, de les contrôler et de garantir, par ce moyen, la protection de la collectivité extérieure. Toutefois, plus que ses grillages, barbelés ou miradors, la prison se constitue aussi à partir et autour de la perception que chacun se fait de son univers et des relations sociales qui découlent de celle-ci. La prison est un monde de relations sociales complexes, nombreuses et fondamentales.

Depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, cette organisation a été largement étudiée. Les chercheurs des années '50 à '70 se sont penchés sur l'organisation sociale et le vécu des détenus. Ceux des décennies suivantes ont davantage pris en compte le groupe des gardiens². À l'heure actuelle, les questions de l'ouverture des institutions carcérales, de la reconnaissance des droits des personnes incarcérées, de la gestion structurée des sentences ou encore de la réinsertion sociale des détenus font partie des

¹ Dans un sens juridique et pénitentiaire, la dénomination des institutions carcérales diffère selon la durée de l'incarcération, l'âge des détenus (mineurs ou majeurs), le type de condamnation (prévenus ou condamnés) et l'orientation générale de l'établissement (orienté vers la réinsertion sociale ou de type sécuritaire). Toutefois, bien que notre recherche porte plus particulièrement sur des pénitenciers, établissements prévus pour les personnes condamnées à des sentence de 2 ans et plus, dans le cadre de cette étude nous utilisons le terme, prison, institution carcérale, institution pénitentiaire, pénitencier dans un sens générique, pour toute organisation privative de liberté détenant des individus poursuivis ou condamnés par le système de justice pénale.

² Selon les pays, les membres du personnel de surveillance exerçant un travail de premier plan dans les institutions carcérales, font l'objet de dénominations différentes. Certains parlent ainsi de surveillants, d'autres d'agents de correction, d'autres encore d'officiers. Toutefois, si le Canada utilise de façon plus spécifique le terme agents de correction, compte tenu que l'essence de leur travail reste le maintien de l'ordre interne et la prévention des évasions, dans le cadre de cette étude nous utilisons également les termes gardiens, surveillants, agents de correction ou membres du personnel de surveillance.

préoccupations face à la prison. À celles-ci s'ajoutent des questions face aux politiques pénales en raison de l'inflation et de la surpopulation carcérale, des problèmes sociaux des personnes incarcérées – toxicomanie, troubles psychiatriques, pauvreté marquée -, ou encore du nombre de suicides en institution.

Certains auteurs ont parlé de malaise dans la détention (Chauvenet, Orlic, Benguigui, 1994; Garapon, Salas, 1995), évoquant notamment les ambiguïtés du rôle des surveillants ou les conflits entre une demande grandissante de sécurité de la part de la collectivité et la mise en œuvre d'une politique d'ouverture et de réinsertion sociale.

C'est dans ce contexte que nous avons exploré cet univers. Ayant pour objectif de saisir le monde carcéral de l'intérieur dans toute sa complexité, nous sommes allée à la recherche des perceptions, des propos et des pratiques des différents acteurs de ce milieu.

Première partie :

L'institution carcérale comme objet d'étude

Si les peines actuelles sont relativement diversifiées, l'emprisonnement en tant que sanction permettant, à l'instar de ce qu'évoque Foucault (1975), une emprise sur les corps des personnes condamnées, reste une sanction fréquemment utilisée.

Cette forme de privation de liberté est, au Canada et dans la plupart des pays occidentaux, la peine la plus grave à laquelle peut être condamnée toute personne considérée comme non respectueuse des lois. Prévue pour permettre la mise à l'écart des contrevenants, elle fonde son existence sur un principe de maintien de l'ordre public.

Les questions qui se posent face à la prison trouvent un écho dans toutes les sociétés occidentales et elles présentent d'importantes similitudes. Les normes quant aux conditions d'incarcération, le maintien de leurs droits pour les personnes incarcérées

comme l'introduction de l'expert professionnel en tant qu'acteur important du milieu, sont des dimensions qui se retrouvent – de façon plus ou moins récente – dans l'ensemble des institutions carcérales occidentales.

La prison en tant qu'institution organise la détention de personnes. Pour ce faire, elle répond à des objectifs externes et internes liés à sa dimension d'instrument de justice pénale, à son caractère de miroir social et à sa particularité de lieu de contraintes.

La prison est aussi, en tant qu'organisation sociale, un espace dans lequel se mettent en place de nombreuses interactions entre différents acteurs au statut spécifique. C'est un lieu de vie quotidienne dans lequel se côtoient et où cohabitent, parfois de façon contrainte, de multiples personnes.

1. La prison comme outil de justice pénale

Peine fréquemment utilisée, l'emprisonnement aussi une peine dont les conditions d'exécution sont représentatives de l'évolution sociale de nos collectivités.

Prison et collectivité

Si elle a pendant longtemps été étudiée en dehors de la société qui la constitue, la prison d'aujourd'hui ne peut être analysée sans que soient prises en compte ses interactions avec son environnement extérieur. Bien que séparée de celui-ci par ses murs et grillages, la société dont elle fait partie l'influence directement, que ce soit à partir des personnes qui y travaillent ou qui lui sont « confiées », ou des règles devant y être respectées.

En tant qu'instrument de justice pénale, la prison est ancrée dans la collectivité. Mesure façonnée par son environnement social, elle ne peut être dissociée de la société qui l'instaure. D'une part, les objectifs et finalités qui lui sont attribués varient selon les époques et les perspectives sociales en vigueur. Les valeurs véhiculées par la société marquent le milieu carcéral (Sykes, 1958; Seyler, 1985). D'une prison

« entreposage », simple mesure de détention des personnes à une prison comme « outil de réinsertion sociale », le déroulement de la vie quotidienne dans de tels lieux varie considérablement. D'autre part, ces institutions sont marquées par l'appartenance sociale des acteurs qui vivent ou travaillent derrière leurs murs. L'origine culturelle ou sociologique comme les formes de délinquance de la population incarcérée influencent l'organisation sociale des détenus et jouent un rôle dans le déroulement de la vie quotidienne. De même, le niveau de scolarité, l'origine culturelle, le genre des intervenants, voire même pour Combessie (1996) l'implantation dans la région, influencent le fonctionnement régulier de ces institutions. Enfin, les conditions matérielles de détention sont déterminées par les normes sociales en vigueur. Les conditions de salubrité, de logement, d'alimentation, de soins médicaux comme les activités offertes, sont relatives aux normes extérieures et s'ajustent aux conditions de vie ordinaires de la population à l'extérieur des murs. La prison est le miroir de la collectivité qui l'entoure. « *Notre société se reflète dans le monde carcéral qui lui renvoie à son tour son image* » (Favard, 1987 : 9).

Bien que s'y retrouve encore la dimension englobante, à l'heure actuelle, plusieurs auteurs s'entendent pour mettre en cause le caractère « total » décrit par Goffman (1961/68) des institutions carcérales. D'une organisation close et fermée sur elle-même, elle est passée à une organisation dans laquelle la société pénètre largement et qui entretient avec l'extérieur de nombreux échanges (Stastny et Tyrnauer, 1982; Lemire, 1990). Les institutions carcérales ne sont plus des entités fermées mais constituent un système organisationnel complexe dans lequel de nombreux groupes interviennent à divers niveaux. Que ce soient les syndicats, les groupes de défense des droits, des groupes de citoyens, des organismes de libération conditionnelle ou des ministères, tous ont une influence sur le déroulement de la vie quotidienne en milieu carcéral (Stastny et Tyrnauer, 1982; Adler et Longhurst, 1994). Par ailleurs, plusieurs auteurs s'entendent pour parler d'une humanisation des conditions matérielles de détention et un assouplissement des règlements de la vie quotidienne (Seyler, 1985; Favard, 1987; Faugeron, 1998; Céré, 1999; Chantraine, 2000).

Concevoir la prison d'aujourd'hui, c'est ainsi prendre en compte plusieurs éléments tels la disparition de l'uniforme des détenus, la suppression de la règle du silence, la diversification des biens matériels accessibles par le biais de la cantine, l'amélioration des contacts avec l'extérieur par un accès plus libre au téléphone et l'instauration de « visites contacts » – parloirs ouverts ou visites familiales privées³ –, ou encore l'accessibilité à l'information par l'entrée des médias et de la télévision.

Prison et droits des détenus

Parallèlement, autre élément majeur dans l'analyse des institutions carcérales, les prisons sont à l'ère des droits des personnes incarcérées.

L'affirmation selon laquelle la personne détenue « *continue à jouir des droits et privilèges reconnus à tout citoyen, sauf de ceux dont la suppression ou restriction est une conséquence nécessaire de la peine qui lui est infligée* » (Canada, 1992, art.4), est l'aboutissement de nombreuses années de lutte.

Face aux conditions de vie des détenus, à la corruption et aux abus de pouvoir de certains membres du personnel, à l'absence de règlements, à la faiblesse des services ou des soins médicaux et au caractère archaïque des occupations et des emplois existants, plusieurs commissions d'enquête⁴ ont contesté, au cours des décennies précédentes, les mauvaises conditions de détention, « *d'une discipline à peine apparente à une discipline nulle, d'un logement passable à un logement affreux, d'un travail sporadique à l'oisiveté complète* » (Laplante, 1991:16) et l'absence d'un système de justice au sein des établissements. « *Il est vraiment ironique que l'emprisonnement, le produit fondamental de notre système de justice pénale, suscite lui-même des injustices* » (Canada, 1977 : 95).

³ Programme accordant des visites d'une durée de 3 jours de la famille du détenu dans un pavillon à l'intérieur du périmètre de sécurité mais isolé du reste de l'établissement aménagé en appartement.

⁴ Pour le Canada: Commission Brown, 1849; Rapport Archambault, 1938; Comité Fauteux, 1956; Rapport MacGuigan, 1977

De leur côté, les détenus eux-mêmes, au travers d'émeutes et de grèves de la faim dans les années 1960 et 1970, ont fait connaître leurs difficultés. Leurs mouvements de protestation trouvant un écho dans la société civile ont donné naissance à de nombreux mouvements de réforme contre la « politique du secret » (Lemire, 1991; Pires, 1991). Ces luttes et contestations, jointes au développement d'un système de contrôle social de plus en plus élaboré (Lemondé, 1995), ont amené les tribunaux à accepter d'intervenir dans le cadre des décisions prises par les autorités carcérales, infirmant le principe de non ingérence en raison de la perte de leurs droits par les personnes détenues, de l'incompétence des autorités judiciaires en la matière et des risques de troubles dans le milieu (Lemondé, 1990).

Les droits des détenus ont été reconnus à partir de l'adoption de normes universelles de détention visant à « *protéger non seulement les droits du détenu mais également sa dignité et son respect de lui-même* » (Landreville, 1973:154). Leur affirmation comprend la reconnaissance du maintien de droits sociaux et humains de base dans nos sociétés occidentales actuelles – un logement décent et salubre, des soins de santé, une alimentation nutritive, un travail rémunéré et la possibilité de vivre son culte religieux – ainsi que le maintien des droits reconnaissant aux personnes une liberté de mouvement et d'expression ainsi qu'une justice équitable – le droit de vote, le droit à un jugement juste, ou encore le droit de se défendre – (Pires, 1991).

Cette sensibilisation progressive du milieu carcéral à l'égard des droits des personnes incarcérées a donné naissance à plusieurs formes de recours possibles. Au Canada, des recours internes et externes ont été mis en place. Le détenu qui souhaite contester une décision ou certaines pratiques à son égard – régime alimentaire inadapté à ses problèmes de santé; moqueries ou insultes de la part d'un membre du personnel, services insuffisants – a la possibilité de recourir à une procédure interne de règlement des griefs. Par celle-ci, une plainte écrite est formulée et adressée au supérieur direct du membre du personnel mis en cause. Si la solution proposée ne satisfait pas le détenu, cette plainte est acheminée au directeur de l'établissement puis, le cas échéant, à l'administration régionale. Parallèlement, à l'externe, des

organismes de contrôle ont été instaurés, tels l'Enquêteur Correctionnel⁵ ou le Protecteur du citoyen⁶, pour connaître et traiter toutes les questions, plaintes et réclamations, concernant le déroulement de la vie à l'intérieur des établissements carcéraux. Les tribunaux peuvent également être saisis et le détenu dispose d'une aide juridique, notamment d'un droit à être accompagné par son avocat lors des audiences devant le tribunal disciplinaire majeur et au moment de son audience devant la commission des libérations conditionnelles.

La reconnaissance de ces droits et la mise en place de moyens de recours pour les personnes incarcérées semble avoir eu un impact sur les rapports sociaux au sein du milieu carcéral. Jacobs (1980), indique que celle-ci est le point de départ d'un sentiment de perte de pouvoir et de perte de reconnaissance chez les gardiens. Elle marque également la fin du règne absolu du directeur des établissements « seul maître après Dieu ». Compte tenu des possibilités de contrôle et d'interventions extérieures et de ses obligations de rendre des comptes à l'administration pénitentiaire, celui-ci ressemble davantage aujourd'hui à un gestionnaire responsable du respect des lois et protecteur des garanties pour les détenus (Vacheret, Lemire, 1998). Enfin, cette reconnaissance a contribué au développement de moyens formels de défense, quelle que soit leur efficacité, pour les personnes incarcérées.

Prison et individualisation de la peine

À l'heure actuelle, l'incarcération s'organise autour de la perspective d'une réinsertion sociale possible des personnes incarcérées. Amorcée au cours de la deuxième moitié du 20ème siècle par la mise en œuvre de principes de classement et de mesures de réinsertion, tels des programmes de traitement ou de formation et des libérations progressives, cette perspective s'est développée graduellement. Elle prend la forme

⁵ Personne indépendante chargée de mener des enquêtes, à la suite d'une plainte ou sur sa propre initiative, pour tout problème lié à son incarcération et rencontré par un détenu sous responsabilité fédérale. (*Loi régissant le système correctionnel, la mise en liberté sous condition et le maintien en incarcération, et portant création du bureau de l'enquêteur correctionnel*)

⁶ Institution indépendante dont la mission est « d'assurer aux citoyens et citoyennes le plein exercice de leurs droits » (*Protecteur du citoyen : rapport annuel*).

aujourd'hui d'un principe d'individualisation des sentences orchestré par des intervenants professionnels.

Au Canada cette perspective a plus particulièrement pris la forme d'une « gestion organisée de la sentence », au cours de laquelle le détenu est l'objet de diverses évaluations. Celles-ci prennent en compte, à la fois les programmes qu'il serait souhaitable qu'il suive durant son incarcération pour permettre sa réinsertion sociale, et le niveau de sécurité jugée nécessaire pour éviter qu'il ne s'évade (Vacheret, Dozois, Lemire, 1998). Une double philosophie est alors mise en place. D'une part, se retrouve une idée de changement possible et de responsabilisation des personnes incarcérées. D'autre part, ce modèle se fonde sur une rationalité formelle et une gestion bureaucratique des sentences (Lemire, 1981; Vacheret et al., 1998). Dans ce cadre, des normes, des règles, des règlements précis et structurés sont développés (Jacobs, 1980; Adler, Longhurst, 1994; Chauvenet et al. 1994, Faugeron, 1996). Cette situation accorde une priorité à un mode de rationalité formelle et des outils de prédiction actuarielle (Feeley, Simon, 1994; Vacheret et al., 1998).

Cette situation amène les détenus à vivre dans un système dans lequel ils peuvent espérer de meilleures conditions d'incarcération – dans un établissement moins coercitif – des contacts plus proches avec leur famille – notamment par les visites familiales privées – ou encore des libérations anticipées – permissions de sortir, libération conditionnelle –.

Prison et contraintes

Il reste que les institutions carcérales sont encore des lieux de contrainte. La prise en charge totale, la surveillance et l'observation constantes, la perte de l'autonomie et de l'intimité la plus stricte, font partie du quotidien des détenus. En dépit des ouvertures, des améliorations matérielles et des droits reconnus, les murs et la situation d'enfermement sont toujours là.

Ceux-ci se manifestent par un cadre rigide, une organisation immuable de la vie quotidienne – heures fixes d'ouverture des cellules, des repas ou des comptes –, par un contrôle et une gestion stricte des déplacements et des activités, voire même, par une estimation de la tenue vestimentaire et de la propreté des cellules. L'espace et le temps sont investis par les autorités carcérales qui l'organisent à leur gré.

Parallèlement, l'ouverture et l'amélioration des établissements carcéraux ont été, pour plusieurs auteurs, synonymes d'effets pervers (Garapon, Salas, 1995). Ainsi, selon Salas (1995), les risques liés à la multiplication des activités des détenus engendrent des exigences plus fortes en matière de sécurité. Plus les contacts avec l'extérieur sont possibles, telles les « visites contact » ou parloirs sans sécurité, plus les fouilles sont minutieuses avant et après les rencontres. Les mesures sécuritaires sont plus nombreuses et cette situation accentue les atteintes à la dignité des personnes incarcérées.

De même, si des normes minimales de droits des personnes incarcérées sont relativement respectées aujourd'hui, certaines pratiques incompatibles avec le respect des droits humains sont encore maintenues. De fait, depuis 1984, l'Enquêteur Correctionnel du Canada conteste le recours à l'occupation cellulaire multiple dans les cellules d'isolement. Jugeant que : « *il est inhumain de loger deux personnes dans une cellule d'isolement conçue pour une seule, à concurrence de vingt-trois heures sur 24, et ce, pendant des mois* » (Enquêteur correctionnel, 1999-2000 :17), ce dernier constate qu'en l'an 2000 non seulement cette pratique est maintenue mais encore que le nombre de détenus concernés par celle-ci serait en augmentation.

Par ailleurs, certaines situations particulières, tels les incidents de la prison des femmes de Kingston (Canada, province de l'Ontario, avril 1994), ont montré que les droits et libertés de la personne étaient plus difficilement respectés lors de conflits internes, notamment en ce qui a trait aux pratiques de fouilles et d'isolement sécuritaire à la suite d'un mouvement d'action des détenus (Canada, 1996).

Enfin, si plusieurs moyens de recours ont été développés pour les détenus, ceux-ci ne semblent pas toujours efficaces ou reconnus. Ainsi, le système de plaintes internes est contesté par certains, ceux-ci voyant davantage dans ces méthodes une façon de régler à l'interne ses problèmes sans que la communauté extérieure soit mise au courant (Dumont, 1993). C'est également une procédure dont la rigueur, l'objectivité et la rapidité ont été mis en cause à différentes reprises, notamment par le bureau de l'Enquêteur Correctionnel (Enquêteur Correctionnel, 1998-1999).

Ainsi, quels que soient les droits reconnus et les moyens d'actions à la portée des détenus, la prison reste un monde de contraintes et de privations pour les personnes incarcérées. Lieu d'exclusion, la vie en collectivité entre quatre murs implique toujours une atteinte aux libertés fondamentales.

2. La prison comme organisation sociale

La prison, en tant qu'instrument de justice fait partie d'un tout. Dans le cadre d'une étude des relations sociales en milieu carcéral, l'ensemble de ces éléments doivent être pris en compte. Signes de changements institutionnels, quelles que soient leur force et leur portée, il nous est possible de penser qu'ils vont influencer la perception que les différents acteurs se font de leur univers et les relations qui en découlent.

La prison est également une organisation sociale, un espace de rencontre pour différents acteurs dans lequel se développent de nombreuses interactions sociales. Plus que ses murs, ses grillages ou ses miradors, ce qui fait la prison ce sont ces multiples relations sociales qui marquent le quotidien de l'institution.

Prison comme lieu de vie

En tant qu'organisations, les institutions carcérales sont circonscrites dans un espace fermé. Elles constituent de véritables petites villes vivant en autarcie dans lesquelles toutes les structures de la collectivité se retrouvent, hôpital, usine, prison. Encore à l'heure actuelle, à l'instar des descriptions de Goffman (1961/1968), les détenus y

vivent l'ensemble de leurs activités quotidiennes, de leur travail à leurs activités sportives ou récréatives en passant par leur repos. Se retrouvent ainsi différentes zones distinctes les unes des autres non seulement par leur emplacement mais encore par les membres du personnel qui les contrôlent.

L'univers des détenus se subdivise en différentes parties. D'une part, les unités de vie représentent leurs lieux de vie même, ils y dorment, s'y lavent, y lavent leur linge, y mangent et s'y retrouvent. Entre les deux rangées d'une unité, sont installés les bureaux des agents de correction chargés de la surveillance, des comptes, de la distribution du courrier ainsi que de l'ouverture et de la fermeture des portes. La vie dans ces unités est rythmée selon un horaire immuable entre l'ouverture matinale et la fermeture pour la nuit en fonction des comptes, des repas et des activités. D'autre part, les activités sportives ou culturelles s'accomplissent dans une zone spécifique de l'établissement autour de la grande cour⁷, du gymnase et de divers locaux. Il s'y déroule de nombreuses activités, entraînements individuels, rencontres sportives ou encore fabrication d'objet décoratifs ou artisanaux. Y sont situés les bureaux du comité de détenus⁸, du club vie⁹, du groupe autochtone¹⁰ et la cantine¹¹. Enfin, les activités obligées, travail, programmes, formation, se déroulent dans des secteurs séparés, entre l'école, les ateliers et le secteur des programmes. Entre ces zones se retrouvent des lieux de passage, couloirs, petite cour ou cafétéria.

De son côté, l'univers des membres du personnel se partage également en lieux différents selon leur destination, l'école pour les enseignants, l'hôpital pour le personnel médical, les ateliers pour les instructeurs, les salles de rencontre ou leurs bureaux pour les agents de programme et les agents de libération conditionnelle. Seuls les surveillants circulent dans l'ensemble des établissements, se retrouvant dans tous

⁷ Par opposition à la petite cour, lieu de passage « libre », la grande cour n'est accessible qu'aux heures d'activités libres, le soir et les samedis et dimanches.

⁸ Représentants dont l'élection par les détenus est approuvée par l'administration. Ils sont chargés de défendre les intérêts de l'ensemble de la population carcérale face à la direction des établissements. Ils ont un contact direct avec le directeur et ses adjoints et s'occupent d'organiser différentes activités pour l'ensemble de la population carcérale.

⁹ Groupe de détenus condamnés à une sentence vie qui se réunissent et organisent des activités particulières.

¹⁰ Représentants des détenus autochtones des établissements.

¹¹ Lieu où se vendent divers produits de « première nécessité » (du dentifrice aux cartes postales) à partir d'une liste approuvée par la direction des établissements.

les lieux de passage ou d'activités libres des détenus, à des postes de sécurité statique – dans une tour, dans un poste central vitré – ou dans les unités de vie.

Par leur variété même, la destination et les acteurs de chacun des lieux influencent le déroulement de la vie quotidienne et les relations qui s'y développent. Dans certains d'entre eux les contrôles et la surveillance sont très marqués, dans d'autres, une certaine liberté de mouvement est possible, mais dans tous, les échanges sont extrêmement normés.

Prison et multiplicité des acteurs

Si les lieux sont variés à l'intérieur d'une même institution carcérale, les personnes qui s'y côtoient présentent des statuts variés et des perspectives diversifiées face à l'enfermement. À l'heure actuelle, les prisons constituent des lieux « multipolaires » dans lesquels se côtoient de nombreux acteurs aux missions fondamentalement différentes. Ainsi, face aux détenus et à côté des gardiens, se retrouve tout un personnel « civil », dont le rôle est, soit d'intervenir auprès des détenus, en les soignant, en les formant, en les conseillant, soit de gérer la détention et de veiller au bon fonctionnement quotidien de l'institution. Dans ce groupe hétérogène, les agents de libération conditionnelle, responsables du dossier et du déroulement de l'incarcération des détenus jouent un rôle majeur. Leur arrivée dans le milieu comme, tout particulièrement au Canada, l'importance de la place qui leur a été accordée ont transformé le milieu carcéral (Lemire, 2000). L'ensemble des décisions prises par le milieu, des avis de transfèrement à l'accès au programme de visites familiales privées en passant par les recommandations pour une libération conditionnelle dépendent de cet acteur.

Au cœur de la multiplicité des intervenants, se retrouvent surveillants et détenus. Seuls à être présents en permanence, leurs rôles sont complémentaires et opposés.

Les gardiens sont les acteurs centraux des établissements carcéraux. Présents dans toutes les zones, contrôlant l'ensemble des entrées et sorties et observant le quotidien

des détenus, ils sont en contact permanent avec les personnes incarcérées. Les études de ces dernières années sur ce groupe professionnel ont mis l'accent sur les difficultés auxquelles les gardiens sont confrontés. À leur mission de contrôle s'ajoute, à l'heure actuelle, un rôle dans la réinsertion sociale des détenus. Une partie de leurs fonctions demande alors qu'ils réalisent un certain nombre d'interventions positives à l'égard des personnes sous leur contrôle, non seulement sous forme d'écoute mais encore sous la forme d'évaluations, de rencontres et de discussions. L'ajout de ces tâches à un rôle initial de prévention des troubles et des évasions et de maintien de l'ordre interne, a engendré plusieurs difficultés et questionnements. En effet, les auteurs ont dénoncé le caractère conflictuel et contradictoire de ces deux missions, le cumul de celles-ci tendant à rendre le travail des gardiens ambigu et difficile à concilier entre une attitude compréhensive et des mesures coercitives. Par ailleurs, le développement des droits, la bureaucratisation des institutions carcérales, les interventions et les contrôles extérieurs ainsi que la place accordée aux intervenants professionnels ont conduit les surveillants à développer un sentiment de perte de pouvoir et de marge de manœuvre et de perte de confiance dans leur travail (Jacobs et Retsky, 1975; Jacobs, 1980; Montandon, Crettaz, 1981; Hepburn, 1989; Lombardo, 1989; Benguigui, Chauvenet, Orlic, 1994; Crouch, 1995; Rostaing, 1997).

Le caractère enveloppant de la prison, la rupture qu'elle impose avec la vie antérieure et les caractéristiques de la vie collective qui en découlent, engendrent, pour plusieurs auteurs, la constitution d'une communauté de détenus partageant des valeurs et une identité commune et dont l'existence, sous forme de groupe, se manifeste à travers la reconnaissance d'un code de valeurs commun et d'un langage similaire (Clemmer, 1940 et 1970; Sykes, 1958; Goffman, 1961/68). Toutefois, si les détenus vivent des événements semblables qui les marquent en tant qu'exclus de la société, ce groupe reste très hétérogène. Ainsi, le phénomène de « prisonnérification » décrit par Clemmer (1940) est différent selon les personnes, selon la durée de leur sentence, selon la façon dont se déroule celle-ci et selon le temps d'incarcération écoulé (Clemmer, 1970; Wheeler, 1961). Par ailleurs, différentes études sur l'organisation sociale des détenus ont montré que les personnes incarcérées pouvaient être classées en diverses catégories, plusieurs rôles ressortant de l'étude de ce groupe, rôles attribués selon leur

« carrière délictuelle » et leur participation ou non au système carcéral (Schrag, 1961; Garabedian, 1970; Rostaing, 1996a ; Rostaing, 1996b).

Les rapports des différents acteurs à l'institution sont déterminants quant aux pratiques qu'ils vont privilégier et quant aux relations qu'ils vont développer avec leurs partenaires ou leurs adversaires. Ces relations sont la base, l'essence des institutions carcérales.

Prison comme société

Les relations à l'intérieur des prisons ont été étudiées à de nombreuses reprises. Chauvenet rappelle que dans les institutions carcérales « *il n'y a pas beaucoup d'autres choses à observer que des relations. La prison est un lieu saturé de relations* » (1996 : 49). Analyser et comprendre celles-ci, c'est alors accéder à une connaissance du milieu lui-même.

Dès le départ, au sein du groupe des détenus, si la présence d'un code de valeurs commun a été démontrée, l'absence d'un suivi unanime a été présenté comme partie intégrante dudit code (Sykes et Messinger, 1960). Par la suite, les études de Jacobs (1977), ont mis l'accent sur une fracture marquée parmi les personnes incarcérées selon leur appartenance à un groupe organisé de délinquants, présent à l'extérieur et se reformant derrière les murs.

Par ailleurs, les études ont montré la présence de tensions dans le groupe des membres du personnel de surveillance. Si le port de l'uniforme, la hiérarchie entre les divers employés des établissements et la difficulté des conditions de travail ont été analysés comme conduisant au développement d'un sentiment de camaraderie entre les surveillants (Jacobs et Kraft, 1978), l'arrivée de femmes et de minorités culturelles semble avoir engendré des conflits au sein de ce groupe (Jurik, 1985, Jurik, 1988; Zimmer, 1986; Walters, 1993; Crouch, 1995).

Enfin, les relations entre surveillants et détenus ont toujours été présentées comme très complexes. Si l'opposition fondamentale entre « re-gardant » et « re-gardés » a toujours été dénoncée (Goffman, 1961/68; Buffard, 1973; Cormier, 1975, Casadamont, 1991), de nombreuses relations surviennent entre eux. Elles ont été analysées sous la forme d'un rapport de force dans lequel, si les gardiens disposent du monopole de la coercition, ils dépendent des détenus quant au maintien de l'ordre interne (Sykes, 1958; Chauvenet et al, 1994; Rostaing, 1996a).

La prison prend toute sa signification à travers les relations ainsi constituées, que ce soit entre les membres d'un même groupe d'acteurs ou entre les différents groupes. Ces relations varient selon la perception que chacun a de son univers. Elle prennent leur sens et leur forme en fonction du sens que les individus attribuent à leur vécu et en fonction de la perception que chacun a de son entourage, des membres de son groupe ou des autres acteurs du milieu.

Deuxième partie :

L'institution carcérale comme lieu d'enquête sociologique

Étudier l'organisation sociale de la prison, le vécu des acteurs, leurs relations et leurs pratiques, c'est prendre en compte la présence de cette diversité de protagonistes, de l'appropriation différentielle des lieux et de la complexité des relations.

Le fondement de notre démarche est d'aller rechercher l'essence même de l'institution carcérale, soit le sens que les différents acteurs attribuent à leur univers et les relations qui en découlent.

Pour comprendre cet univers, en saisir le sens dans son entier et à travers sa complexité, nous avons privilégié une méthode ethnographique. Par celle-ci nous avons accompli un travail de terrain de plusieurs mois au cours duquel nous avons réalisé des observations participantes dans deux pénitenciers canadiens, recueilli des témoignages de l'ensemble des acteurs du milieu et rassemblé divers documents sur le

fonctionnement quotidien des établissements – tels les règlements intérieurs ou les directives de l'administration pénitentiaire –.

La démarche adoptée est une démarche qualitative dans laquelle nous avons pour objectif d'appréhender et de prendre en compte la multiplicité des perspectives face au vécu carcéral.

Dans le cadre de ce type de démarche, le sens que les acteurs attribuent à leur situation est considéré comme fondamental pour comprendre et saisir la réalité de leur univers. Le monde social prend sa signification à partir de la construction que les acteurs en font. Chacun interprète à sa façon, en fonction de sa personnalité, de son vécu, de sa situation, de ses valeurs, les événements qui se déroulent autour de lui. La façon dont il voit son univers détermine ses pratiques et ses relations. Les buts de ses différentes actions, les moyens auxquels il recourt pour les atteindre sont directement influencés par le regard qu'il porte sur celui-ci et la perception qu'il s'en fait (Schütz, 1987). Notre objectif est alors de saisir la subjectivité des acteurs. En effet, celle-ci *« revêt une importance capitale pour la compréhension, l'interprétation et l'explication scientifique des conduites humaines »* (Pires, 1997a : 33).

Il nous faut alors explorer le sens que les acteurs attribuent à leur univers pour le comprendre et pour analyser leurs actions. *« C'est à travers le sens qu'ils assignent aux objets, aux situations, aux symboles qui les entourent, que les acteurs fabriquent leur monde social »* (Coulon, 1996 :11). La perception de la réalité est un phénomène subjectif. Chacun portant un regard différent sur son entourage, il existe autant de réalités que de personnes. C'est le cumul de toutes ces visions qui vont alors nous permettre de saisir un phénomène (Blummer, 1969; Watzlawick, 1976/1978; Strauss, 1992; Berger, Luckman, 1996).

Toutefois, si la signification que les personnes incarcérées ou les membres du personnel des établissements attribuent à leur vécu et leur univers est multiple et diversifiée, celle-ci est marquée par le milieu physique dans lequel ils se trouvent. Le contexte social et culturel de chaque situation compte (Groulx, 1997). Ainsi, les murs,

les miradors, les contraintes physiques et la surveillance constante présente dans de tels lieux, influencent le regard qu'ils portent sur leur milieu.

Il nous faut donc, en tant que chercheuse, aller en quête de ce regard et de ces perceptions pour accéder à une connaissance du monde carcéral.

1. Au cœur de l'institution : une démarche qualitative

L'idée de ce type de recherche est de réaliser une étude du milieu carcéral de l'intérieur, à partir de l'analyse des perceptions, du vécu, des pratiques et des propos des acteurs du milieu, de façon à en refléter la richesse. Il s'agit d'enraciner la théorie dans la réalité et de laisser le phénomène étudié parler de lui même (Giorgi, 1997; Laperrière, 1997a).

Fondements de cette méthodologie

Notre démarche est exploratoire. Il s'agit, dans le cadre de notre recherche, de mettre en lumière la vie sociale des acteurs dans leur milieu naturel, soit le milieu pénitentiaire. Notre objectif est à la fois de démystifier les discours face aux pratiques carcérales et de questionner la vision que l'on se fait de cet univers, ce qui, pour Pires (1997a), fait partie de la recherche en sciences sociales. L'idée est de mettre en évidence ce qui est invisible par excès de visibilité (Bourdieu, 1982; Pires, 1997a).

Pour ce faire, notre méthodologie est qualitative, à la fois parce que ce type de méthodologie permet de prendre en compte la multiplicité des perspectives, la diversité des expériences, et parce qu'elle permet de renouveler le regard qui est porté sur les problèmes sociaux (Groulx, 1997). Elle est également la plus appropriée pour permettre l'émergence de nouvelles dimensions significatives pour l'élaboration de théories (Poupart, 1980).

La souplesse de ce type de méthodologie, les possibilités qu'elle procure au chercheur dans l'étude de phénomènes complexes, sa capacité de permettre que soient prises en

compte une diversité de données, la profondeur qu'il est possible d'atteindre par son recours (Poupart, 1980; Pires, 1997), justifient notre choix compte tenu de notre étude d'une institution dans son entier.

L'idée de fond est de laisser, au cours de notre cueillette de données, la plus grande liberté possible aux personnes rencontrées afin de permettre l'émergence d'une importante profondeur. « *La méthodologie qualitative gagne en profondeur ce qu'elle perd en représentativité* » (Poupart, 1980:169). De fait, les entrevues ou l'observation sont reconnus comme d'excellents moyens pour étudier des institutions ou des communautés (Poupart, 1980). En effet, la présence du chercheur sur place lui permet d'avoir une vision d'ensemble du milieu étudié et d'en saisir toutes les subtilités. Le type d'interactions sociales se développant entre les personnes détenues, ou entre elles et les individus chargés de leur contrôle et surveillance, sont difficilement évaluables quantitativement, alors même qu'elles sont accessibles par l'observation des pratiques quotidiennes et la réalisation d'entretiens avec les personnes concernées.

Déroulement

Une partie importante de ce que nous connaissons du milieu carcéral provient de recherches réalisées à partir d'observations participantes. Depuis Sykes (1954), Giallombardo (1966), Carroll (1970), Marquart (1995), à Chauvenet et al. (1994) et Rostaing (1996a), entre autres, cette méthode a été privilégiée par de nombreux sociologues.

L'observation participante, ou *in situ*, consiste en une cueillette de données de nature qualitative. Au cours de ce travail, le chercheur participe à la vie de la communauté étudiée (Fortin, 1985; Deslaurier, 1991; Mayer et Ouellet, 1991; Arborio et Fournier, 1999). En étant présent à l'intérieur du milieu, il accumule des données à la fois sur le fonctionnement de l'organisation étudiée, sur les pratiques qui y ont cours et sur le vécu et les perceptions de ses membres. Il s'agit pour le chercheur « *d'appréhender les significations investies dans leurs activités par les populations* » (Chapoulie, 1984 :593), tout en tenant compte du contexte dans lequel les données sont produites. Connue

pour l'étude d'institutions (Poupart, 1980), cette démarche de terrain est la plus adaptée à notre objet d'étude. Elle nous permet d'accéder à une compréhension intime et profonde du phénomène étudié.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons privilégié une démarche de terrain. Nous avons donc choisi, à partir d'une présence intense sur le site et une participation aux différentes activités, de réaliser des observations, de rencontrer différents acteurs du milieu et de procéder à des entrevues tant informelles que formelles durant notre séjour.

Notre recherche s'apparente à une étude de cas. Compte tenu du fait que l'échantillon choisi doit permettre d'acquérir une connaissance approfondie et détaillée du phénomène étudié (Deslaurier, Kérisit, 1997), deux établissements uniques ont été étudiés. Ce choix se justifie par le fait que nous voulions étudier en profondeur l'univers carcéral et prendre en compte tous les aspects et toutes les dimensions du phénomène. Par contre, à l'intérieur des établissements nous avons diversifié les critères de sélection à la fois selon les personnes rencontrées, les moments d'observation et les zones étudiées.

Pour répondre aux exigences de la recherche, l'institution choisie doit permettre de contribuer de façon significative à la connaissance (Pires, 1997b) et, par-là même, perdre sa dimension particulière pour pouvoir étendre les résultats obtenus à d'autres situations similaires. Elle doit, en plus de présenter une pertinence théorique face à l'objet d'étude et des qualités intrinsèques, avoir une dimension d'exemplarité, d'intérêt social marqué et nous permettre d'apprendre le maximum de choses sur le phénomène étudié (Pires, 1997b).

Notre choix a été de réaliser notre étude dans deux pénitenciers à sécurité moyenne¹² pour plusieurs raisons. D'une part, à l'heure actuelle ce sont les établissements les

¹² Au Canada les établissements fédéraux, ou pénitenciers, sont les lieux d'incarcération des personnes condamnées à des sentences de 2 ans et plus. Ils sont classés selon de leur niveau de sécurité, maximum, médium, minimum. Plus ce niveau est élevé, plus les contrôles et la surveillance périphériques et internes sont importants.

plus nombreux au Canada et ils rassemblent la majorité des personnes incarcérées¹³. D'autre part, notre liberté de circulation dans de tels lieux, était plus aisée que dans un établissement à sécurité maximum dans lequel l'accès, les contacts et le lien de confiance restent plus difficiles à établir. De même, dans ces établissements les détenus sont présents en permanence contrairement aux établissements à sécurité minimum ou une partie d'entre eux travaillent à l'extérieur et ne reviennent dans l'institution que le soir. Enfin, en plaçant l'ensemble des pénitenciers québécois sur un continuum allant du plus coercitif au plus ouvert, les deux établissements choisis nous donnaient accès à des vécus très différents. L'un est petit, de construction récente et reçoit des détenus sélectionnés en fonction de leurs probabilités de réinsertion sociale. L'autre est vaste, ancien et détient des personnes considérées comme relativement difficiles. En effet, le premier établissement est moins coercitif et proche d'un établissement à sécurité minimum alors que le deuxième est plus coercitif et se rapproche, sans toutefois en faire partie, des établissements à sécurité maximum.

Nos observations ont été d'une durée de trois mois dans chacune des institutions. Nous y étions présente sur une base quotidienne tous les jours, certains samedis et dimanches, étalant nos horaires de l'ouverture des cellules¹⁴ à leur fermeture¹⁵. Nous avons circulé librement dans toutes les différentes parties des institutions, passant du temps dans les unités de vie, mais aussi dans les secteurs d'activités obligatoires – ateliers, école, programmes – , dans les secteurs d'activités libres – gymnase, cour – et dans les secteurs spécifiques – hôpital, tribunal disciplinaire majeur, administration. Seul l'accès au secteur de l'isolement nous est resté limité aux journées d'audiences du tribunal disciplinaire.

Dans le cadre de ce travail de terrain nous avons adopté un rôle d'observatrice participante (Gold, 1958; Junker, 1960). Notre objectif était de « vivre » au quotidien dans le milieu. Notre statut de chercheuse était connu et si nous accompagnions les différents acteurs dans la réalisation de leurs tâches ou de leurs activités nous évitions

¹³ Environ 60% des détenus sont dans un établissement à sécurité médium. Source : Service Correctionnel du Canada.

¹⁴ 7h30 le matin.

¹⁵ 23h.

de poser des gestes pouvant nous donner un rôle actif dans l'institution. Ce choix nous a permis de circuler et rencontrer librement de nombreuses personnes¹⁶, d'assister à une grande variété de pratiques, d'occupations et de rencontres et de poser toutes les questions que nous souhaitions pour comprendre et analyser les différentes pratiques et les divers événements. Dans ce contexte, nous sommes devenue partie prenante du phénomène étudié, notre vécu en lui-même est devenu source de données et une partie de notre démarche a été d'analyser et d'objectiver notre subjectivité à l'intérieur du milieu (Bourdieu, 1978; Devereux, 1980; Della Bernardina, 1989).

Au cœur de l'observation se trouve le lien que le chercheur développe avec les personnes observées. Il nous a fallu, pour pénétrer en profondeur au sein de l'univers étudié, développer des relations personnelles intenses avec les acteurs du milieu. Nous avons alors dû faire un travail d'apprivoisement mutuel et d'apprentissage personnel des règles du milieu. Il nous a fallu arriver à être acceptée à la fois en tant que chercheuse et en tant que personne. Des rapports personnels et un lien de confiance mutuel se sont alors développés nous permettant d'accéder à de nombreuses données sur le vécu, les pratiques et les perceptions des acteurs.

2. Démarche analytique

L'analyse de nos données a été réalisée à partir d'une retranscription intégrale de nos notes de terrain et des entrevues réalisées. Il s'agissait de mettre en lumière des phénomènes et de découvrir les différents liens unissant les faits accumulés.

Notre démarche de recherche se fonde sur l'induction. Il s'agissait de nous immerger dans les données de façon à, en partant du concret et des observations réalisées, aboutir à une théorie. L'idée est de laisser le phénomène parler de lui-même (Poupart 1981; Deslaurier, 1997; Laperrière, 1997b).

¹⁶ Outre 47 membres du personnel de surveillance, nous avons rencontré 68 détenus, 10 agents de libération conditionnelle, 4 psychologues, 10 cadres intermédiaires gérants d'unités ou surveillants correctionnels et les membres de la direction, directeurs et sous-directeurs..

Nous avons procédé, dans un premier temps, à une analyse de chaque terrain pris individuellement.

Un premier regroupement a été accompli en fonction des personnes impliquées dans l'action observée, que celle-ci consiste plus spécialement en un événement, un échange ou une conversation. Nous avons alors mis en lumière différents sous-groupes d'observations, l'un impliquant un ou des membres du personnel de surveillance, le deuxième comprenant un ou des détenus, le troisième des membres de l'administration, le quatrième des professionnels - agents de libération conditionnelle -, le cinquième les autres membres du personnel (instructeurs, professeurs, agents de programmes, psychologues, personnel médical, religieux), enfin le dernier comprenant toutes les situation où nous, observatrice mais également actrice, nous retrouvions directement impliquée (voir tableau 1).

Lorsque l'action se déroulait intra-groupe ou consistait en une entrevue avec l'observatrice, elle était reprise en tant que donnée d'informations sur le vécu, les pratiques et les points de vue des membres de ce groupe, que ce soit sur leur propre groupe, sur les autres acteurs du milieu ou sur le milieu lui-même, et était analysée comme telle. Par contre des regroupement survenaient lorsque ces événements comprenaient des acteurs de différents groupes. Chacun était alors repris à la fois comme source de données sur les relations inter-groupes et sur les perceptions et pratiques de chacun des acteurs face aux membres de l'autre groupe impliqué dans la situation observée.

A l'intérieur de chacun des regroupements par acteurs, nous avons procédé à une deuxième distinction en fonction du lieu où se déroulait l'action, lieu privé - rangée ou bureau d'un membre du personnel -, lieu public - cour ou zone d'activités libres des détenus -, lieu mixte - entrée des pavillons -. Nous avons également tenu compte du jour ou du moment de la journée où l'action était observée, - semaine ou fin de semaine, dans la journée ou le soir - (voir tableau 2).

Enfin, dans l'analyse des données, le contexte dans lequel survenait l'action était pris en compte. Nous avons ainsi distingué selon le fait que l'action se déroulait en face à face sans témoin (autre que l'observatrice), ou si celle-ci survenait dans une situation où diverses personnes soient participaient à l'action (celle-ci comprenait alors plus de deux personnes, l'équilibre ou le déséquilibre en terme de groupes était alors estimé), soient étaient dans un environnement suffisamment proche pour assister, même si c'était sans y prendre part, à l'action.

C'est à partir de ces regroupement que les informations et données sur le milieu carcéral, le vécu des différents acteurs, leurs pratiques et leurs perceptions, ont pu émerger d'elles-mêmes.

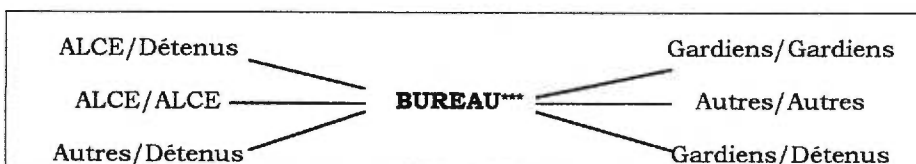
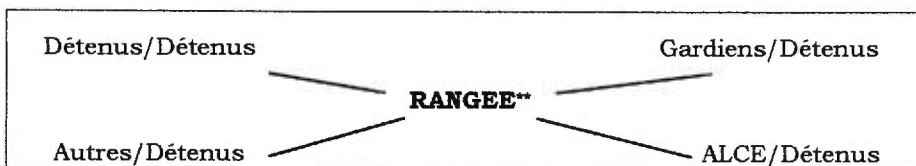
Ainsi, non seulement nous avons pu procéder à des analyses selon les groupes d'acteurs, mais aussi reprendre nos réflexions selon les lieux et selon la présence ou non de témoins, qu'ils soient participant à l'action ou simples observateurs - relation de face à face ou non -.

Une fois ce travail de regroupement par terrain réalisé, nous avons procédé à une analyse commune des deux terrains pris ensemble pour chacune des catégories ainsi mises en lumière. Les points communs comme les nuances ou les différences importantes ont alors été repris et analysés.

Tableau 1 :
Regroupement d'analyse selon les personnes impliquées
dans l'événement observé.

	Gardiens	Détenus	Prof.	Adm.	Autres
Gardiens	X				
Détenus	X	X			
Professionnels*	X	X	X		
Administration	X	X	X	X	
Autres	X	X	X	X	X
Observatrice	X	X	X	X	X

Tableau 2 :
Regroupement d'analyse selon les lieux de survenance
des événements observés



* Agents de libération conditionnelle

** Lieux « privés » des détenus

*** Lieux « privés » des membres du personnel

**** Lieux publics de grands déplacements de détenus. Comprend également la cafétéria et le gymnase

***** Lieux mixtes engendrant des déplacements d'un petit nombre de détenus et de façon encadrée et surveillée.

Conclusion

L'objet de cette thèse est de présenter une analyse de l'univers carcéral tel qu'il se présente aujourd'hui.

Dans un premier temps (premier chapitre), nous apportons une réflexion sur notre démarche méthodologique et sur les conditions de production des données dans le cadre d'un travail de terrain. Compte tenu des particularités de ce type de démarche, de la richesse des données que nous avons obtenues mais aussi des contraintes auxquelles nous avons été confrontée, il nous a paru particulièrement pertinent d'approfondir cette question. Nous verrons ainsi que les résultats de notre recherche ont été le produit à la fois de notre immersion dans le phénomène étudié et de notre « vécu carcéral » au cours de notre participation au terrain.

Dans un deuxième temps (deuxième chapitre), l'univers des surveillants de prison, acteurs centraux de cet univers, est analysé. Durant notre travail de terrain, un lien très fort s'est noué avec plusieurs membres du personnel de surveillance et nous avons pu participer, de façon extérieure mais non moins intense, à leur travail quotidien. Plusieurs d'entre eux nous ont donné alors libre accès à leurs perceptions et pratiques. Nous verrons que la richesse des informations ainsi obtenues nous a permis d'en appréhender toute la complexité.

Dans un troisième temps, les relations survenant entre gardiens et détenus ainsi que leur impact sur le milieu sont analysées. Compte tenu du fait que les relations constituent la base de l'institution carcérale et que, encore aujourd'hui, gardiens et détenus représentent l'essence même de la prison, il était fondamental de saisir la forme et les enjeux de leurs échanges. L'approfondissement de ceux-ci nous a permis d'arriver à la compréhension du monde pénitentiaire à laquelle nous accédons dans cette recherche.

CHAPITRE 1

Une étude du milieu carcéral : difficultés et stratégies de production des données*

* Article soumis pour publication. *Annales Internationales de criminologie*.

Introduction

Dans les sociétés occidentales actuelles, l'institution carcérale, en tant que lieu où s'exécute une peine, constitue une organisation punitive marquée par son caractère englobant et total (Goffman, 1968). Dans celle-ci, se manifestent méfiance, conflits ouverts, rumeurs et tensions (Jacobs, 1974) et prédomine une organisation rigoureuse et formelle de l'espace et du temps (Bottoms, 1999). Surveillants et détenus en forment le noyau, la base et l'essence. Sans gardés, la prison n'a aucune raison d'être, mais sans personnes pour contrôler l'enfermement, elle ne peut survivre. Ces deux groupes ont une fonction complémentaire et indissociable (Sykes, 1958; Casadamont, 1991). Si, à l'heure actuelle, la collectivité extérieure pénètre de façon plus large dans cette institution, au point que les sociologues ont pu parler de *détotalitarisation* (Stastny et Tyrnauer, 1982); d'*effritement du caractère totalitaire* (Lemire, 1990); de *modernisation* (Seyler, 1985); d'*humanisation* (Favard, 1987); ou de *normalisation* (Faugeron, 1998), la prison reste un univers de méfiance. D'une part, le statut opposé entre membres du personnel de surveillance – ceux qui gardent – et détenus – ceux qui sont gardés – sépare ces deux groupes par une frontière, une antinomie de base (Goffman, 1961/68; Chauvenet et al. 1994). D'autre part, selon Jacobs (1980), la reconnaissance et le développement des droits des personnes incarcérées et les interventions extérieures dans les décisions des autorités carcérales ont créé un sentiment de perte de reconnaissance chez les surveillants et une impression de réduction de leur position d'autorité (Hepburn, 1989, Crouch, 1995, Vacheret, 2001a).

Nous avons réalisé un travail de terrain sur le déroulement de la vie quotidienne et les interactions sociales dans deux pénitenciers du Québec. Notre objectif était de saisir la signification que les gardiens et les détenus attribuent à leur monde, de voir comment ils définissent leur cadre de vie et leur situation dans l'institution carcérale et d'analyser leurs pratiques, leur vécu, leurs perceptions et leurs discours.

Le travail de terrain consiste en une cueillette de données de nature qualitative, à partir d'une participation à la vie quotidienne de la personne, du groupe ou de

l'organisation étudiée (Chapoulie, 1984). En pénétrant au sein de la communauté, le chercheur se retrouve au cœur de l'action, action qu'il regarde se dérouler au jour le jour. Cette démarche, ou « *field work* », comprend des observations, le recueil de témoignages par entrevues formelles et échanges informels, et l'utilisation de documents d'archives. Dans le cadre de cette forme de recherche, le chercheur s'intègre au milieu. Son expérience est alors sollicitée par le terrain, qu'il s'agisse de ses sentiments personnels, de ses valeurs ou de sa perception du monde (Fortin, 1985; Deslauriers, 1991; Mayer et Ouellet, 1991; Laperrière, 1997a; Arborio et Fournier, 1999). Seule une implication étroite à l'intérieur du terrain lui permet d'accéder à la connaissance (Jaccoud, Mayer, 1997). « *La présence du chercheur sur le terrain en fait un acteur* » (Schwartz, 1993b : 271). Par sa présence même, le chercheur entre en interaction avec le milieu étudié, il doit s'y établir et créer des liens de confiance avec les acteurs. Leclerc (1979) parle d'un contrat par lequel le chercheur s'engage à respecter les règles du groupe observé et réciproquement, le groupe se laisse observer et agit comme si l'observateur était un acteur, un membre à part entière du groupe. L'observateur prend alors, tout en gardant son statut de chercheur, un statut d'acteur dans le milieu étudié. Sa relation au terrain devient un objet d'étude en soi (Devereux, 1980; Della Bernardina, 1989). Son vécu, les événements se cristallisant autour de lui, deviennent des indices du fonctionnement d'une institution. En s'observant et s'analysant soi-même en tant qu'intervenant, en appréhendant les rapports qu'il arrive à nouer avec le terrain, il peut non seulement comprendre le milieu étudié dans sa totalité, mais encore en saisir la subjectivité.

Nous avons réalisé un travail de terrain dans deux pénitenciers pour hommes de niveau de sécurité moyenne très contrastés. L'un incarcère une population sélectionnée en fonction d'une évaluation positive de ses probabilités de réinsertion. Plus petit, il offre davantage d'ouvertures vers la collectivité. L'autre détient des personnes jugées plus difficiles et le contrôle qui y est exercé est plus fort. Sur le continuum carcéral positionnant les établissements du moins coercitif au plus coercitif, le plus petit établissement est considéré comme un « médium faible », plus proche d'un minimum et donc moins coercitif. Le plus grand est vu comme un « médium fort » proche d'un maximum et donc plus coercitif. Ce travail de terrain

d'une durée de six mois, s'est déroulé à partir d'une présence quotidienne, régulière et intensive, jours, soirs et fins de semaine. Circulant « librement », nous avons pu étudier l'ensemble des différents secteurs, comprenant les couloirs, les lieux de passages, les unités de vie, les ateliers et les zones d'activités récréatives des détenus. Durant ce travail, de nombreuses rencontres ont été réalisées avec divers acteurs du milieu, qu'ils soient détenus ou membres du personnel.

L'objet de cet article est d'analyser notre position de chercheure-actrice dans un travail de terrain en milieu carcéral. Il s'agit d'identifier les particularités et les difficultés rencontrées et de voir comment nous sommes arrivées à négocier avec le milieu étudié, afin d'apporter une réflexion sur les conditions de production des données.

Première partie : difficultés rencontrées

À partir de son implication et de sa participation sur son terrain d'étude, le chercheur interagit activement avec les participants à la recherche (Leclerc, 1979; Peretz, 1998). Les auteurs qui se sont penchés sur cette question ont montré que ce type de recherche repose sur une collaboration étroite et profonde entre le chercheur et les acteurs du milieu étudié.

En s'insérant à l'intérieur du groupe, le chercheur doit être accepté au sein de la collectivité étudiée à la fois en tant que personne et en tant que chercheur (Jaccoud, 1993). La coopération et la motivation des acteurs du milieu sont stimulées par une présentation claire du statut de l'observateur et de la raison d'être de la recherche. Parallèlement, l'acceptation des intervenants dépend également des liens plus personnels qui se nouent entre le chercheur et les acteurs du milieu. L'opinion que les personnes rencontrées se font de la personne du chercheur influence directement la réussite de son travail de terrain (Leclerc, 1979).

La façon dont le chercheur définit son rôle et la façon dont il est perçu par les différents protagonistes sont déterminantes pour sa recherche. En effet, elles ont une influence sur les personnes avec qui l'observateur va pouvoir être en contact et va développer un lien de confiance et jouent un rôle sur le type de données qui sont alors produites.

La plus grande partie des auteurs qui ont réalisé un travail de terrain en milieu carcéral ont soulevé un certain nombre de difficultés propres à cet univers. Plus particulièrement, cette démarche s'est révélée complexe en raison de la méfiance et des tensions manifestes entre les surveillants et les détenus (Sykes, 1958; Giallombardo, 1966; Jacobs, 1974; Rostaing, 1997).

Afin de minimiser ces difficultés, la stratégie de nombreux chercheurs a été de privilégier l'étude d'un seul groupe, surveillants ou détenus, et de limiter leurs contacts avec les membres du groupe adverse. Ainsi, Giallombardo, 1966 et Jacobs, 1974, tout en mentionnant l'importance de maintenir des relations cordiales avec l'administration ont limité à de simples échanges de politesse leurs contacts avec le personnel dans leurs recherches sur le monde des détenus.

Le défi de notre travail a été, pour notre part, de nous intégrer dans cet univers alors même que nous voulions étudier les deux groupes, gardiens et détenus, sans privilégier un groupe plus qu'un autre. Nous avons alors été confrontée à de nombreuses difficultés liées à la méfiance et au contrôle intrinsèques aux institutions pénitentiaires et au fait que nous nous sommes trouvée au centre d'un rapport d'opposition entre surveillants et détenus. Avant d'expliquer quelles stratégies nous avons déployées pour trouver notre place à l'intérieur des établissements étudiés, nous présentons d'abord un état de ces difficultés.

1. Un milieu méfiant et contrôlant

Dans les institutions carcérales, membres du personnel et détenus se retrouvent dans un rapport d'opposition et de séparation engendrant distance et contrôles. Cette séparation entre gardiens et gardés crée et est marquée par une frontière symbolique et matérielle entre les deux groupes. Chacun tend à adopter une image négative de l'autre groupe. Les détenus sont perçus par les gardiens comme « *repliés sur eux-mêmes, revendicatifs et déloyaux* » (Goffman, 1961/68,49), ce sont des « *bandits* », des « *bagnards* », des « *manipulateurs* » dont il faut se méfier. De leur côté, les surveillants paraissent « *condescendants, tyranniques et mesquins* » (Goffman, 1961/68,49) aux détenus, qui les traitent de « *screw's* », de « *chiens sales* » (Goffman, 1961; Montandon, Crettaz, 1981; Chauvenet et al., 1994, Vacheret, 2001b). La position occupée par les gardiens – en hauteur lorsqu'ils sont dans les tours de surveillance périphérique; au centre lorsqu'ils sont chargés du contrôle au passage des portes, derrière une vitre dans les bureaux des unités de vie, voire derrière une caméra dans les cas d'observations spécifiques –, accentue cette distance par la création d'une séparation physique. Un rapport mutuel de surveillance s'instaure alors entre « *re-gardant* » et « *re-gardés* » (Casadamont, 1991). Les gardiens observent les faits et gestes des détenus et enregistrent les moindres événements de leur vie. Les détenus, développant un esprit d'observation particulièrement aigu, étudient le comportement des surveillants, écoutent et se transmettent leurs façons de faire. Séparés par cette frontière, surveillants et détenus vivent alors côte à côte dans des zones distinctes. Ils disposent de lieux « *privés* », lieux de vie ou de travail – bureau ou cellule – dans lesquels les membres de l'autre groupe évitent de pénétrer en dehors de leurs obligations. Les établissements sont composés également de lieux « *publics* » de circulation générale – cour, couloirs, cafétéria –, dans lesquels chacun s'ignore délibérément. En tant que chercheuse nous nous sommes trouvée au centre même de ce climat de méfiance et de contrôle, le subissant directement et nous retrouvant dans une position de dépendance importante à l'égard des surveillants.

¹ Nom féminin et masculin (anglicisme). Surveillant. Vient de l'ancien rôle des surveillants, celui de « *tourne - clef* ». Synonyme : *maton*. Source : *Des gars, des mots. Dictionnaire du vocabulaire utilisé au centre de détention de Québec*.

Les acteurs de cet univers tendent à concevoir le milieu carcéral d'une façon dichotomique. Pour eux, les membres des établissements pénitentiaires appartiennent soit au groupe « pro-détenus » soit au groupe « pro-gardiens », mais ne peuvent être ouverts et intéressés aux deux. Dans ce contexte, les différents protagonistes ont cherché à établir de quel côté nous nous positionnions. Nous avons alors dû faire face à des questions précises dont l'objectif était de nous inciter à prendre position. Un surveillant nous questionnait sur notre point de vue quant à la réhabilitation possible des détenus. Un autre voulait savoir ce que nous pensions du fait que, lors d'une fouille générale de l'établissement, une majorité de détenus a été prise en possession de matériel interdit en provenance des ateliers de travail² et qu'aucune poursuite ni sanction n'aient été mises en place par l'administration. De leur côté, les détenus nous questionnaient sur notre situation de criminologue, profession qui pour eux consiste à exercer un métier de contrôle sur les délinquants, ou nous demandaient ce que nous pensions du travail réalisé par les différents intervenants du milieu.

D'autre part, nous nous sommes retrouvée au cœur du découpage physique de l'espace carcéral. Nous ne pouvions aller partout et les lieux autorisés dans lesquels nous nous tenions étaient connotés par le groupe qui en disposait. Ainsi, le fait au début de notre recherche de nous tenir principalement dans les bureaux des surveillants et d'être toujours accompagnée par l'un entre eux était perçu par les détenus comme signifiant que nous étions du bord des gardiens. La méfiance qui en découlait s'exprimait alors par un « *attention, on nous écoute* », si nous faisons une tentative pour aller vers des détenus. Par la suite, le fait d'aller dans la cellule d'un détenu pour écouter de la musique était vu avec soupçon par certains gardiens. Cette méfiance se manifestait occasionnellement. Ainsi, un soir où nous quittions l'établissement accompagnée par un membre du personnel professionnel, le gardien de l'entrée refusa de le laisser sortir sans avoir vu sa carte sous le motif que rien ne prouvait son identité.

Enfin, nous avons été soumise à une observation permanente et à un contrôle important de nos faits et gestes. De la même façon que le comportement de chacun des

² Dans ce cas précis il s'agissait de couvertures

deux groupes était observé par l'autre, l'ensemble de nos actions et échanges était observé, enregistré, jugé. Que ce soit par le personnel ou par les détenus, notre comportement était scruté à la loupe et engendrait, dans certains cas, des remarques, des critiques ou encore des contestations. Certains surveillants nous « conseillaient » face aux détenus soit en invoquant « *celui-là il n'est pas intéressant, il ne te dira rien de bon* » soit en nous parlant de leurs délits et de leurs actes de violence. Les détenus quant à eux, nous disaient de ne pas aller dans certains secteurs contrôlés selon eux par un « *cochon* ». Dans un tel milieu, tout déplacement est sujet à autorisation. Par ce fait même, en dépit de toutes les autorisations formelles obtenues il nous a été impossible de circuler dans tout l'établissement sans restrictions. Certains endroits nous sont restés inaccessibles, telles des zones réservées aux détenus dans lesquelles les membres du personnel de surveillance ne pénètrent presque jamais. Dans celles-ci, leur contrôle s'exerce principalement sous une forme de surveillance statique. Ainsi, la grande cour, zone d'activités libres, est un lieu dans lequel peuvent se retrouver 350 ou 400 détenus en même temps. Les surveillants de ce secteur se tiennent dans une tour et réalisent davantage une surveillance périphérique. En dépit d'invitations réitérées de la part de détenus, nous n'avons jamais obtenu la permission de nous y rendre. De même, l'accès aux cellules et aux salles communes des unités de vie nécessitait à la fois une invitation de la part des détenus et l'autorisation du surveillant de l'unité, autorisation que nous ne réussissions pas toujours à obtenir. Enfin, le secteur de l'isolement nous est resté interdit en dépit de toutes nos démarches, que ce soit de nous y rendre seule, accompagnée du bibliothécaire voire même au moment de la visite de contrôle de la direction. Nous n'avons pu pénétrer dans cet univers qu'au moment des audiences du tribunal disciplinaire majeur, au cours desquelles un juge et parfois des avocats externes se présentent. Dans ce cadre, seule la cour disciplinaire a alors pu être observée.

La présence de cette méfiance intrinsèque aux établissements carcéraux a fait que certains acteurs du milieu ont totalement rejeté notre présence. Ce rejet pouvait se présenter sous la forme d'un évitement. Ainsi, en dépit de tous nos efforts, certains détenus et membres du personnel ont refusé de participer à la recherche et ont totalement ignoré notre présence, ne nous adressant ni la parole ni même un regard.

Ce refus pouvait parfois prendre une forme plus active, s'exprimant à travers des propos critiques et contestataires ou des actions concrètes. Ainsi, dans un des établissements, alors que tout était prévu pour que nous passions quelque temps dans le bureau du comité de détenus, le changement d'un des membres au sein du comité a coupé court à toute démarche et a rendu celle-ci impossible. De même, un surveillant nous a ouvertement reproché de perturber son travail et de mettre l'institution en danger avec nos déplacements et échanges avec les détenus.

2. Un milieu conflictuel

Nous avons vu que la méfiance à l'intérieur des établissements carcéraux découle en grande partie du conflit irréductible entre les membres du personnel de surveillance et les détenus. Toutefois, la prison est également marquée par la présence de conflits entre membres du personnel. En effet, le groupe des surveillants est séparé par une diversité de perspectives et de pratiques. Confronté à un rôle complexe et ambigu, certains tendent à privilégier le contrôle de la population incarcérée alors que d'autres mettent en avant leur mission de réinsertion sociale. Cette diversité crée des mésententes (Vacheret, 2001a). Parallèlement, l'univers des surveillants reste encore à l'heure actuelle, en dépit de l'apparition de femmes dans ce corps de métier, un monde très masculin, hostile à la présence de femmes (Jurik, 1985, Jurik, 1988; Zimmer, 1986). Entre détenus, que ce soit en raison de l'origine culturelle, du délit commis, de la hiérarchie ou des conflits de pouvoir entre leaders, différentes séparations, mésententes et méfiance liées à la peur de la délation surviennent (Jacobs, 1979; Vacheret, Lemire, 1998). Enfin, entre les groupes d'intervenants, notamment entre direction et surveillants, des oppositions de fond sont très présentes. En tant que chercheuse, nous nous sommes retrouvée au cœur de ces conflits, chacun des acteurs s'attendant à ce que nous prenions fait et cause pour lui.

Face au conflit séparant membres du personnel et détenus nous étions régulièrement prise à partie et notre présence utilisée pour régler des comptes. Ainsi, un détenu qui souhaitait insulter « sans risques » un surveillant s'adressait à nous en mentionnant « *ce chien sale* » ou « *ce petit screw là* » et s'arrangeait pour que son adversaire l'entende

mais ne puisse répliquer en raison de notre présence. Un autre détenu tirait la langue à notre interlocuteur, un gardien, de façon à ce que nous soyons la seule à le voir. De leur côté les surveillants se servaient de nous pour se moquer et critiquer « librement » certains détenus. L'un disait à un détenu d'arrêter de nous courtiser lorsque nous discutons avec lui, un autre parlait de la conversation « des filles » lorsque nous nous trouvions avec un homosexuel notoire.

Entre détenus, la hiérarchie faisait en sorte que les leaders, ayant une position dominante face aux autres et cherchant à monopoliser notre présence, tendaient à faire écran et par-là même restreindre les contacts que nous pouvions avoir avec leurs pairs. Il est arrivé ainsi qu'au milieu d'une conversation, le détenu avec qui nous échangeons s'éloigne sans même finir sa phrase en raison de l'arrivée d'un caïd. Par ailleurs, le rejet dont étaient victimes certains détenus, rejet lié aux actes criminels posés, créait une barrière entre nous. Très isolés, ne sortant pratiquement jamais de leur cellule, ces détenus évitaient tout contact avec qui que ce soit. Non seulement, nous pouvions alors difficilement les rencontrer, mais les rares fois où nous avons réussi à échanger avec l'un d'entre eux, nous avons dû par la suite nous justifier auprès des autres détenus qui ne comprenaient pas pourquoi nous parlions à ce « *mangeux de couches* ».

Entre membres du personnel de surveillance, chacun, s'attendant à ce que nous soutenions une pratique plus qu'une autre, critiquait ses collègues. Les uns se moquaient des « mitaines », incapables selon eux de se confronter aux détenus. Les autres contestaient les plus durs, dont ils percevaient les interventions comme dangereuses en raison des tensions qu'elles créaient. Parallèlement, nous nous sommes retrouvée au cœur du conflit séparant les hommes et les femmes. Quelques surveillants, hostiles à la présence de femmes à l'intérieur de leur groupe professionnel, critiquaient le travail, les pratiques voire même les caractéristiques physiques de leurs collègues féminines, nous prenant à partie pour que nous les approuvions. Face à eux, certaines femmes contestaient le caractère dominateur et contrôlant de leurs partenaires masculins, nous conseillant parfois d'éviter certains d'entre eux.

Enfin, nous avons également été prise à partie dans les conflits opposant les différents groupes professionnels. Les surveillants utilisaient notre présence pour régler des comptes avec leur supérieur. Il est arrivé ainsi que l'un d'entre eux profite de notre présence dans son bureau pour soulever un sérieux problème de travail et de conflits dans les tâches demandées et les moyens fournis. De même, les intervenants professionnels, agents de programmes, instructeurs, enseignants, profitaient de notre présence pour se moquer des surveillants, l'un nous racontant avoir vu un gardien dormir à son poste de surveillance statique, un autre dénigrant leur travail et mentionnant « *on est pas des screws* ».

3. Un milieu intime

La troisième difficulté inhérente à l'univers carcéral et, de façon générale, à tout milieu de vie relativement clos et contraignant, est liée aux dimensions éthiques d'une telle recherche. En effet, quel que soit le lien de confiance établi dans le milieu étudié, la chercheuse reste toujours en partie « étrangère ». Ce statut d'étrangère et de femme dans un milieu d'hommes a fait en sorte que, en dépit des autorisations obtenues, nous nous sommes retrouvée dans une position délicate dans laquelle nous ne nous sentions pas toujours très à l'aise.

D'une part, si les observations dans les lieux de vie des détenus – cellules ou salles communes – faisaient l'objet d'une demande préalable, la finalité même de contrôle et de surveillance de l'univers carcéral nous permettait, quel que soit le lieu où nous nous tenions, – entrée du pavillon ou bureau des surveillants, d'avoir une excellente visibilité de la zone de vie des personnes incarcérées. Il nous était possible d'assister aux levers, aux déjeuners, à la douche et à tous les gestes quotidiens intimes réalisés hors des cellules. Il n'était pas rare alors que nous voyions un détenu ébouriffé, une serviette autour de la taille ou en sous-vêtements sortir de sa cellule pour aller prendre sa douche ou chercher du lait dans le réfrigérateur de la salle commune. De même, une partie de nos observations consistaient en une étude du travail des membres du personnel de surveillance. Nous les accompagnions donc lors de la réalisation de celui-

ci et même si notre position restait distante, nous assistions à des contrôles au cours desquels l'intimité des détenus était bafouée. Plusieurs fois ainsi nous avons été présente lors de fouilles de cellules au cours desquelles toutes les affaires personnelles de l'individu étaient examinées par des yeux et des mains étrangers. Enfin, l'accès que nous avions aux audiences du tribunal disciplinaire majeur ou mineur comme aux entrevues de gestion des cas, même si le détenu était consentant, faisait en sorte que nous assistions à des rencontres au cours desquelles celui-ci était questionné, soupçonné, sa vie et ses aspirations interrogées et dans lesquelles il pouvait se retrouver dénigré et dévalorisé.

D'autre part, compte tenu de leur privation de liberté, du statut qui leur est imposé ainsi que des privations de contact avec l'extérieur dont ils font l'objet, il est difficile de dire que les personnes incarcérées disposent de la même liberté d'acceptation de la recherche que toute personne libre. Selon Montandon (1983), cette liberté d'acceptation des détenus est restreinte par la position et par le besoin qu'ils ressentent de rencontrer des personnes de l'extérieur. Elle est également restreinte par la compréhension qu'ils ont de la recherche et de son impact. De fait, nous avons ressenti à différentes reprises l'impression que, quelles que soient les explications données, ou les autorisations demandées, les personnes incarcérées soumises à un contrôle permanent ne pensaient même pas avoir la possibilité de refuser notre présence. Cette question du consentement éclairé s'est également posée par rapport aux membres du personnel. En effet, compte tenu des autorisations administratives préalables que nous avons obtenues, ils étaient informés de notre présence par leurs supérieurs. Il leur devenait alors difficile de s'y opposer, le lien hiérarchique restant trop fort pour cela. Leur accord, à partir du moment où les autorités carcérales étaient consentantes, pouvait n'être que formel.

Deuxième partie : adaptation au milieu

En analysant le travail de terrain, plusieurs auteurs ont parlé de l'implication du chercheur, de sa participation, mais aussi et surtout de l'adaptation à celui-ci. *« L'observation directe impose une relation sociale au milieu étudié; mais c'est une relation centripète car c'est l'observateur qui doit s'adapter au monde social qu'il veut étudier et s'efforcer d'y trouver une place »* (Peretz, 1998 : 50). En raison de la spécificité et du caractère unique de chaque terrain d'étude, le chercheur doit réagir en fonction de la situation (Lieberherr, 1983) et doit adopter un comportement conforme n'empêchant pas la collecte des données (Chapoulie, 1984). L'observateur doit ainsi assimiler les comportements habituels du milieu et en apprendre les règles comme il en apprend les attitudes et les expressions (Junker, 1960; Peretz, 1998). Dans le cadre des études en milieu carcéral, plusieurs adaptations et démarches particulières ont été mises de l'avant par les sociologues. Rostaing (1997) indique ainsi qu'il lui a fallu apprendre les pratiques carcérales, évaluer les démarches possibles, délicates ou interdites, lutter contre les volontés de contrôle et contre le sentiment d'étouffement et de dépendance que peut ressentir le chercheur.

1. Stratégies

Face à ces difficultés, au contexte particulier des institutions carcérales, et à notre position de solliciteuse, il nous a fallu non seulement nous adapter à ces restrictions, mais encore négocier de façon à développer un lien de confiance avec les acteurs du milieu.

Intégration

Compte tenu de l'hostilité et de la méfiance régnant dans un tel milieu, dans un premier temps nous avons dû rapidement apprendre l'ensemble des règles informelles régissant cet univers. Connaître les lieux où il était possible de parler à tout le monde, comprendre les limites à ne pas franchir, les questions à ne pas poser, les

commentaires à éviter, ont fait partie intégrante de notre démarche. En tant que chercheuse, il nous fallait également trouver des lieux de rencontre ouverts dans lesquels la méfiance et l'hostilité seraient, au moins partiellement, repoussés. Dans les lieux « publics » de circulation générale, nous étions soumise aux mêmes contraintes que l'ensemble des acteurs qui ont pour principe de s'ignorer mutuellement. De leur côté, les lieux « privés » étaient peu propices à la mise en place initiale de liens avec les deux groupes. D'une part, notre présence dans le bureau des surveillants empêchait tout contact amical avec les détenus et les incitait à la suspicion. D'autre part, il nous était impossible d'aller dans les cellules des détenus sans avoir préalablement créé un lien avec eux et avec les surveillants autorisant ces visites. Nous devions donc trouver une zone « neutre », dans laquelle chacun serait libre, quel que soit son statut, de venir échanger avec nous. Enfin, il nous fallait toujours maintenir une certaine distance. Si nous accompagnions des surveillants au moment où ils réalisaient des fouilles de cellule ou des saisies d'objets illicites, nous devions toujours rester dans une position d'observatrice, de façon à ne jamais poser le moindre geste qui puisse être vu comme coercitif car réservé aux membres du personnel. De même, si nous passions de longues périodes à assister à des parties de cartes des détenus il ne nous fallait en aucun cas participer au jeu et ce, de la moindre façon que ce soit. Enfin, nous devions éviter de laisser entendre que nous étions au courant de quoi que ce soit, de faire des commentaires ou de laisser s'instaurer des gestes personnels.

Dans un deuxième temps notre stratégie s'est fondée sur une attitude d'écoute relativement passive. Après avoir accompli les démarches pour rencontrer des représentants des groupes et faire connaître notre recherche et notre présence, nous nous sommes cantonnée à la première unité de vie attribuée. En nous y présentant quotidiennement, nous avons progressivement rencontré et créé des liens avec l'ensemble des acteurs de la zone. Dans celle-ci nous avons déterminé un périmètre « neutre », ne faisant ni partie des zones privées des détenus ni de celles des surveillants. Nous tenant là, tout le monde pouvait venir nous parler librement. Une fois ces premiers contacts élaborés, nous nous sommes mise à participer activement au milieu, assistant à des activités organisées des groupes de détenus – concerts, rencontres autochtones, club vie –, accompagnant des surveillants dans leur tournée

et parfois nous isolant dans un bureau pour réaliser des entrevues. Parallèlement, nous avons entrepris de participer aux activités informelles des acteurs, allant écouter un détenu jouer de la guitare dans sa cellule, assistant à des jeux de cartes, prenant un café en discutant avec un gardien dans son bureau. Durant ces démarches nous adoptions une attitude d'intérêt manifeste, de discrétion face aux informations recueillies et nous n'hésitions pas à répondre réciproquement aux questions personnelles concernant notre vie privée.

Un lien de confiance s'est alors établi de façon progressive, étape par étape. Au fur et à mesure des rencontres, nous apprenions à connaître nos interlocuteurs et réciproquement ceux-ci nous cernaient davantage et comprenaient mieux l'objet de notre recherche. Nous avons alors acquis davantage de moyens d'actions et de « libertés » et recueilli de nombreuses confidences. La prison étant un monde de rumeurs, une fois que nous avons été acceptée par plusieurs, notamment par des acteurs reconnus par leurs pairs, une sorte de chaîne de reconnaissance s'est mise en place, la confiance des uns incitant à la confiance des autres.

Lien de confiance

Selon Jacobs (1974), le chercheur se trouve dans une position où il doit constamment négocier la légitimité de sa présence. Pour obtenir des informations fiables sur son objet d'étude, il lui faut pénétrer en profondeur à l'intérieur du terrain étudié. L'acceptation par les acteurs du milieu est le seul moyen pour un observateur d'obtenir des données. Dans ce cadre, l'intégration du chercheur au milieu est double, il doit être accepté comme observateur, mais également comme personne (Giallombardo, 1966; Jacobs, 1974; Jaccoud, 1992) et de ce fait, en tant que femme dans un milieu d'hommes, nos caractéristiques personnelles, jeune étudiante universitaire, ont joué un rôle dans les données recueillies (Peretz, 1998).

En dépit de l'intégration d'un important personnel féminin, le milieu carcéral pour hommes reste un monde très masculin dans lequel les valeurs de force physique, de force de caractère, de fermeté et de courage sont extrêmement reconnues par une

bonne partie des membres du personnel de surveillance (Vacheret, 2001a). Parallèlement les détenus vivent encore dans un isolement social important, leurs visiteurs, quand ils en ont, ne faisant que de brefs passages restreints aux salles des visites. L'opportunité pour les deux groupes de rencontrer librement une jeune femme extérieure au milieu, sans pouvoir sur la sentence des détenus ni jugement critique sur le travail des surveillants, a alors facilité la mise en place des premiers contacts indispensables au développement de relations plus profondes.

Avec les surveillants, nos relations se sont basées sur un lien dissymétrique, l'étudiante, femme jeune et ignorante - voire naïve - face à un intervenant, homme mûr qui connaît la vie et qui va la lui apprendre. D'une part, plusieurs gardiens adoptèrent une position d'hommes forts, et prirent un rôle paternel. Ils choisirent alors de nous expliquer la prison, nous conseillant de façon générale, nous indiquant qui rencontrer, comment agir, parfois même comment nous tenir ou nous habiller. Ils nous prévenaient face aux détenus, nous informant sur leur dossier criminel, notamment pour ceux qu'ils nous voyaient rencontrer avec déplaisir. Ainsi, un soir de concert deux d'entre eux se démenèrent de téléphones en téléphones pour que le surveillant responsable de l'activité nous prenne en charge. Leurs discours étaient émaillés de propos sur les dangers des prisons, sur les risques encourus, notamment par une jeune femme, ou encore sur l'importance d'être rapidement au courant du fonctionnement de la prison de façon à avoir la bonne attitude face aux détenus. D'autre part, différents surveillants tentèrent de se mettre particulièrement en valeur face à nous. Ainsi, certains membres du personnel développèrent une attitude selon laquelle ils mirent de l'avant leurs compétences en tant qu'intervenants de première ligne. Si plusieurs valorisèrent leur force physique et dénigrèrent les détenus soumis à leur contrôle, d'autres valorisèrent leurs capacités d'écoute et d'intervention en relation d'aide. Les uns mettaient de l'avant leurs informations et leur réseau de délateurs, les autres mentionnaient leurs actions coercitives, les troisièmes racontaient des cas où ils étaient intervenus face à un détenu désespéré.

Avec les détenus, nos relations se sont fondées à la fois sur un rapport de séduction et sur un rapport de protection. Certains détenus, et plus particulièrement les leaders,

privilégiant le rôle de protecteurs se démenèrent pour que nous puissions participer à certaines de leurs activités. Ils nous aidèrent à développer et maintenir un lien de confiance avec les membres de leur groupe. Ainsi, dès les premiers jours de notre recherche, l'un d'entre eux, s'attribuant le rôle de « garde du corps », nous présenta « officiellement » à une bonne partie de la population carcérale un soir de concert. Puis, dès le lendemain, il nous salua d'un bout à l'autre de la cour, faisant ainsi reconnaître notre protection et amenant ses pairs à nous voir d'un œil moins méfiant. Certains nous protégeaient également de façon indirecte. Ainsi, un détenu s'arrêta un jour dans la cour pour voir que tout allait bien, alors que nous discussions avec un de ses pairs ouvertement hostile et agressif. Par ailleurs, plusieurs cherchaient à nous séduire. Certains mettaient en évidence leurs charmes physiques ou leur musculature, tel un détenu se promenant torse nu qui faisait jouer ses muscles en passant près de nous. D'autres racontaient les difficultés de leur vie, leur solitude, leur tristesse. D'autres enfin tentaient de faire valoir leur force de caractère notamment face aux surveillants, se moquant d'eux en notre présence.

Les relations mises en place sur ces différentes bases contribuèrent à tisser un lien de confiance très fort avec plusieurs acteurs. Pour différents surveillants, notre présence dans les cellules, les salles communes ou encore la cour, a fini par être considérée comme normale. De même, pour de nombreux détenus, le fait de passer du temps dans le bureau des gardiens, de les accompagner lors de leurs fouilles et d'avoir des échanges avec un pédophile rejeté par tous, a fini par être admis sans problème. Ainsi, le fait de prendre la main d'un détenu en pleurs dans la cour, dans un milieu où les contacts physiques sont très rarement visibles et ne surviennent jamais encore membres du personnel et détenus – en dehors des cas de recours à la force – a été un geste considéré comme tout à fait correct et admissible par les membres des deux groupes sans que notre lien de confiance ne soit remis en cause.

Recul analytique

Si l'intégration au milieu est source de données, elle est également source de dangers. Dans le cadre d'un travail de terrain, le chercheur se trouve dans une double position, à la fois extérieure au milieu en tant qu'observateur étranger et à la fois intérieure en tant que participant à la vie du phénomène étudié. Il est à mi-chemin entre sujet observant et sujet participant (Schwartz, 1993a). Il prend une place dans la communauté de façon à la comprendre le plus à fond possible mais doit également garder la distance nécessaire à l'objectivation (Mayer, Ouellet, 1991). Toutefois, plus le milieu devient familier au chercheur, plus il risque d'y être assimilé et pris à partie.

En raison de sa présence quotidienne et quasi-permanente sur le terrain et des relations très intenses nouées avec certains des acteurs, le chercheur tend à se transformer en acteur du groupe et à perdre son caractère extérieur d'observateur. Plus l'observateur améliore sa connaissance des intervenants et s'engage dans un processus d'interaction, plus ses propres idées et sentiments peuvent alors en être influencés (Caplow, 1970). C'est le danger du « going native » par lequel le chercheur perd le sentiment d'être étranger au milieu et perd son regard critique face au milieu étudié.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons vu que rapidement nous nous sommes trouvée dans une situation où nous vivions, à un degré moindre mais néanmoins important, les mêmes contraintes que les différents acteurs du milieu. Ce vécu a engendré un sentiment d'étouffement et de malaise. Dans un univers où tout est sujet à permission ou à interdiction, nous devions constamment solliciter des autorisations. Celles-ci, sujettes à décisions arbitraires, pouvaient être refusées sans justification, ce qui nous plaçait dans une situation importante de dépendance étouffante. Parallèlement, la surveillance et les observations dont nous faisons l'objet comme les remarques ou questions que nos faits et gestes engendraient, pouvaient paraître pesants en raison de la recherche de contrôle – de notre situation ou de notre travail – qu'elles exprimaient de la part des différents acteurs du milieu. Enfin, les relations nouées avec certains acteurs du milieu étaient tellement intenses qu'elles amenaient

notre interlocuteur à développer une attitude de monopolisation de notre temps et de notre travail particulièrement pesante. Dans un contexte si oppressant, nous ressentions parfois des sentiments de révolte et de frustration bien éloignés du recul analytique et de la distanciation objective recherchée.

Par ailleurs nous avons eu du mal à résister aux prises à partie des acteurs. Selon Sykes, « *in the polarized society of the prison it is extremely difficult not to become partisan, consciously or unconsciously* » (1958:136). Le lien que nous avons établi avec les acteurs du milieu reposait principalement sur notre absence d'implication d'un côté ou de l'autre. Notre crédibilité se fondait justement sur le maintien d'un équilibre subtil et sur une implication la plus équitable possible dans chacun des deux camps. Toutefois, au fur et à mesure qu'un lien de confiance était développé avec certains membres du milieu, l'équilibre était difficile à maintenir. En effet, plus nous obtenions la confiance, plus nos informations étaient riches et confidentielles. Réciproquement le risque, si ces informations étaient transmises au groupe adverse, était plus grand pour notre interlocuteur. Notre crédibilité a alors été testée et parfois mise en danger. Ainsi, un jour où nous discutons dans la salle commune avec un détenu, un surveillant, peu estimé par la population carcérale, est venu nous « rappeler » que nous étions invitée à aller prendre une bière avec une partie des surveillants le soir même. Cette simple invitation a semé le doute dans l'esprit des détenus présents. Parallèlement, a circulé un jour une rumeur selon laquelle nous allions témoigner contre un détenu devant le tribunal disciplinaire majeur. Enfin il est arrivé que des détenus tentent de nous faire des petits cadeaux, chose formellement interdite dans ce milieu, au moment où nous étions dans le bureau des surveillants. Ces situations ont créé des tensions et des soupçons parmi les acteurs, et elles nous ont amenée à parfois perdre notre impartialité. Nous avons été amenée à regarder avec hostilité les personnes à l'origine de ces troubles et nous avons même critiqué ouvertement un surveillant face à des détenus et un détenu face aux surveillants.

L'ensemble de notre travail a alors été de réaliser un travail régulier d'introspection, de questionnement de nos motivations, de nos sentiments, de notre vécu et des événements survenant autour de nous. Il s'agissait de prendre une certaine distance

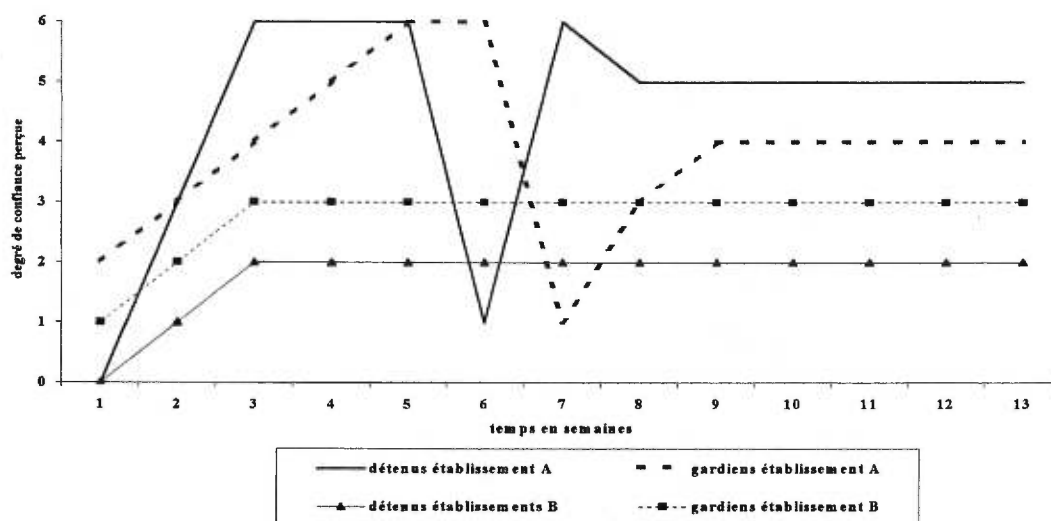
analytique et de porter un regard critique sur les liens noués avec le milieu. Un double mouvement à la fois de rapprochement et de distanciation par rapport à ce qui est observé s'est mis en place (Liebeherr, 1983). Il s'agissait de fonder notre rapport à l'objet d'étude sur un équilibre entre détachement et participation (Chapoulie, 1984). Notre travail a été de toujours, autant que possible, éviter d'être dominée par les tensions et, après des événements, travailler sur nous pour être capable de continuer la recherche, et être capable de continuer à maintenir des liens avec tous les acteurs.

2. Processus d'adaptation

Le lien de confiance établi avec les acteurs du milieu étudié a beaucoup évolué dans le temps. Variant selon les établissements, il était également différent selon les groupes. Nous avons alors élaboré une courbe de la perception que nous avons de notre intégration sur le terrain. Cette courbe est présentée au schéma 1.

Schéma 1³ :

Intégration du chercheur sur le terrain
Évolution dans le temps



³ Établissement A : le plus petit et le moins coercitif. Établissement B : le plus grand et le plus coercitif.

Déroulement

Notre perception de la présence d'un lien de confiance avec les différents acteurs du milieu s'évalue à partir de données concrètes et précises. La prise en compte de ces données, regroupées en trois indicateurs différents, a permis la mise en place d'une échelle de notre perception du degré de confiance établi avec les acteurs. Selon le nombre d'indicateurs présents, celle-ci s'étend du niveau 1, niveau auquel aucun lien de confiance n'était élaboré réellement et dans lequel dominaient la méfiance et l'hostilité, au niveau 6, niveau où nous étions très bien intégrée.

Chacun des trois indicateurs pris en compte dans l'élaboration d'un lien de confiance avait un poids égal aux autres. Trois scores différents pouvaient leur être attribué. Soit cet indicateur était absent, aucune des personnes rencontrées n'exprimait cette attitude face à nous. Soit cet indicateur était présent mais n'était le fait que d'un petit groupe de personnes. Soit, non seulement cet indicateur était présent, mais encore il se manifestait de façon très marquée par une partie importante des personnes rencontrées.

Le score total présenté dans le schéma se lit alors comme suit :

- 0 : aucun lien de confiance n'est établi
- 1 : lien de confiance très faible, seul un des indicateurs est présent et de façon modérée. Dans les deux cas il s'agissait de quelques personnes venues nous faire des confidences et notamment nous parler du problème de confiance que nous rencontrions à ce moment là.
- 2 : lien de confiance faible mais présent. Plusieurs personnes échangent avec nous et nous font des confidences. À ce stade ce qui manque le plus ce sont, pour les détenus les signes de reconnaissance en public, et pour le personnel la liberté de mouvement accordée.
- 3 : lien de confiance moyen. Il est établi mais modéré. Tous les indicateurs sont présents mais ne concernent qu'une petite partie des personnes rencontrées.

- 4 : lien de confiance assez fort. Tous les indicateurs sont présents mais seuls l'un d'entre eux l'est de façon marquée. Il s'agit surtout du type de confiance échangées.
- 5 : lien de confiance fort. Sur les trois indicateurs, seul un des trois est modéré. Il s'agit pour les gardiens de nous laisser circuler librement et pour les détenus de nous inviter dans leurs lieux privés.
- 6 : lien de confiance total. Notre liberté de circulation et d'échange est généralisée.

Dans notre rapport avec les détenus, trois éléments ont été représentatifs d'un lien de confiance et créateurs d'un sentiment de confort dans l'établissement. D'une part le fait de saluer et d'échanger des « signes de reconnaissance », clins d'œil, sourires, petits gestes de la main en public, notamment dans les lieux de circulation où l'ignorance et l'indifférence des uns par rapport aux autres est de mise, étaient un indice de confiance. Pouvoir serrer la main des détenus au moment de leur transfert et de notre départ faisait partie de ces signes de reconnaissance mutuelle. Ainsi, le nombre de personnes avec qui nous échangeons dans ce cadre nous permettait de nous rendre compte de notre intégration dans ce groupe. Un deuxième élément permettant d'évaluer la confiance des détenus à notre égard était le nombre de détenus venant nous parler, plaisanter, poser des questions, nous montrer les objets fabriqués durant leurs périodes d'activités lorsque nous étions dans les lieux « mixtes », voire parfois lorsque nous étions dans le bureau des surveillants. Un troisième indice était la qualité des confidences échangées, leur liberté d'expression et les invitations à nous rencontrer dans des lieux « privés », cellules ou salle commune, pour discuter ou assister à des parties de cartes au cours desquelles de l'argent²⁰ était joué en faisant circuler une bouteille de broue²¹.

Dans notre rapport avec les surveillants, trois indices de la présence d'un lien de confiance ont pu être identifiés. D'une part la liberté d'expression et de pratique dont faisaient preuve les membres du personnel rencontrés – blagues grossières, moqueries, critiques notamment à l'égard des femmes, jeux de cartes, jeux devant l'ordinateur,

²⁰ En paquet de tabac

²¹ Alcool frelaté de fabrication artisanale. Tout comme les paris aux cartes cette pratique est illicite.

lecture du journal durant leurs heures de travail -, étaient des indicateurs d'une absence de gêne à notre égard. Le nombre de personnes se laissant librement aller à ces pratiques en notre présence nous permettait d'évaluer notre intégration au milieu. D'autre part, la liberté de mouvement qu'ils nous accordaient, les possibilités d'échanges intimes avec les détenus, la circulation dans les pavillons ou dans la cour étaient autant d'indices de leur confiance face à notre travail. Le nombre de personnes nous laissant agir « librement » dans les lieux privés des détenus nous permettaient d'évaluer la confiance qu'elles avaient à notre égard et face à notre travail. Enfin, la qualité et le type de confidences échangées avec les membres du personnel, qu'elles soient sur un plan personnel, leur vie affective ou leurs problèmes familiaux, comme sur un plan professionnel, leurs difficultés avec des collègues, avec des détenus, les fouilles prévues, les saisies effectuées, leur méfiance face à certaines personnes, nous permettaient de considérer qu'ils avaient confiance en nous.

Dans l'établissement le plus petit et le moins coercitif, le lien de confiance avec les détenus s'est mis en place rapidement. Après quelques jours d'apprivoisement et une intégration progressive, dès la troisième semaine, notre sentiment de confiance a atteint son plus haut degré (6). Dès ce moment, nous allions librement dans les cellules, dans les salles communes et dans la cour. De nombreuses informations nous étaient accessibles, notamment sur leur vécu, leurs trafics, leurs attentes et leurs conflits (semaines 3, 4, 5).

Réciproquement, le lien de confiance établi avec les membres du personnel de surveillance s'instaura après quelques semaines. Si, du côté des détenus nous étions partie de « zéro », nous avons immédiatement bénéficié d'un a priori positif auprès des surveillants. Dès le premier jour nous avons été chaleureusement accueillie, questionnée et intégrée dans une unité de vie. Puis, au fur et à mesure de notre intégration, la confiance s'est intensifiée (semaines 4 à 6). Les surveillants critiquaient librement leurs collègues ou leurs supérieurs devant nous, se moquaient des détenus et échangeaient des confidences sur leurs interventions coercitives - fouilles de cellule ou renseignements confidentiels sur un détenu - en notre présence.

À partir de là, des soupçons et des doutes face à notre crédibilité sont intervenus. D'abord dans le groupe des détenus puis, comme nous avons accentué notre présence dans ce groupe afin de retrouver leur confiance, parmi les membres du personnel. Pour retrouver une certaine stabilité dans notre travail de terrain et pour préserver la confiance des deux groupes nous avons alors adopté des démarches plus modérées. Cette stratégie a conduit au maintien d'un lien de confiance stable.

Dans l'établissement le plus grand et le plus coercitif, le lien de confiance établi a été relativement stable et est resté modéré, surtout avec les détenus. Dès les premiers jours, nous nous sommes heurtée à plusieurs résistances. Une partie du personnel cadre étant particulièrement opposée à notre présence, notre accès aux différents secteurs a été d'autant plus difficile. Quant aux détenus, ils nous ont opposé une totale indifférence. Si nous avons été bien accueillie par les surveillants – dès la troisième semaine nous sommes arrivée à un niveau de confiance moyen à élevé (aux environs de 4) qui est resté relativement constant –, du côté des détenus, nous n'avons jamais réussi à obtenir une reconnaissance générale. Nous n'avons donc créé des liens qu'avec une partie d'entre eux et notre liberté de mouvement est restée relativement modérée.

Fondements

Dans l'établissement le moins coercitif, divers éléments sont à l'origine de la rapidité et de la force du lien de confiance qui s'est instauré. En raison de sa petite taille et de son caractère plus ouvert, notre présence et notre statut de chercheuse ont rapidement été connus. Les premiers contacts ont été relativement faciles avec les détenus. Très visible en raison de l'absence de personnel « civil » dans les rangées de cet établissement, le simple fait de nous voir dans l'entrée de leur unité, a attiré la curiosité de plusieurs. Par ailleurs, notre présence, dès les premiers jours, au cours d'un concert nocturne dans la cour, où seuls deux surveillants étaient avec les 300 détenus, a facilité notre approche et l'instauration de premiers échanges. Du côté du personnel, nous avons également rapidement été connue et l'intérêt comme l'écoute que nous témoignions ont facilité les relations. Dans cet établissement, si la méfiance

et les conflits entre les deux groupes sont présents, ils sont moins marqués. Les contacts entre surveillants et détenus sont très réguliers. Il pouvait arriver⁶ que certains détenus viennent discuter et fumer une cigarette dans le bureau des surveillants et que certains gardiens aillent parler avec un détenu dans la salle commune. Il était alors relativement facile, en tant qu'étrangère, de s'intégrer dans les deux groupes. L'intensité des liens que nous avons noués est venue de la liberté que nous avons prise. La mise en cause de notre crédibilité est quant à elle, venue de l'intensité des liens noués et de la qualité des informations reçues, alors même que nous allions dans les lieux « privés » des deux parties. Les protagonistes des deux groupes ont chacun à leur tour mis en cause notre crédibilité et nous nous sommes rendu compte qu'il nous était impossible de maintenir à un tel niveau nos échanges dans les deux groupes. Le risque était de perdre totalement l'accès au terrain. Nous avons donc fait le choix, obligé, d'être plus réservée des deux bords.

Dans le plus grand établissement, les relations nouées sont restées beaucoup plus stables et modérées. D'une part, la grande taille de l'établissement a fait que nous y avons été plus difficilement connue de tous. En dépit d'une présence très régulière, le grand nombre de détenus et le fait que dans les unités de vie de cet établissement se retrouvent plusieurs membres du personnel « civil », et plus particulièrement du personnel administratif inconnu des détenus, ont fait que nous étions difficilement visible. D'autre part, notre première expérience nous incitait à être plus réservée, d'autant plus que la méfiance entre les deux groupes était très forte. Dans cet établissement, aucun détenu ne venait dans le bureau des surveillants pour simplement discuter. De même, les gardiens évitaient d'aller dans les rangées en dehors de leur travail ou alors le faisaient par provocation. Peu de détenus étaient tentés par des échanges avec nous et les surveillants restaient, en raison de la nature de l'établissement, plus contrôlants. Toutefois, les liens sont devenus progressivement plus intenses et une observation de plus longue durée nous aurait sans doute permis d'aller plus loin.

⁶ Même si cette situation restait très rare.

Troisième partie : **la production des données**

Nous avons vu que le chercheur lors d'un travail de terrain fait partie intégrante du phénomène étudié. Son implication et sa « socialisation » dans cet univers produisent alors des données qui lui permettent d'accéder à une compréhension de son objet d'étude. En effet, le rapport développé avec le terrain, le vécu du chercheur dans le milieu, les perturbations produites ainsi que le comportement des acteurs autour et à l'égard du chercheur sont des données directement engendrées et mises en valeur par le travail de terrain. Elles permettent de saisir une certaine réalité et d'appréhender le phénomène étudié dans toute sa complexité et sous toutes ses facettes. L'idée de fond derrière notre travail est que « *ce n'est pas l'étude du sujet mais celle de l'observateur qui nous donne accès à l'essence de la situation d'observation* » (Devereux, 1980).

Compte tenu du fait que « *décrire le phénomène, c'est se décrire soi-même dans les rapports entretenus avec l'objet* » (Della Bernardina, 1989:24), une partie de notre étude visait à analyser le rapport que nous pouvions avoir avec le terrain étudié. Il s'agissait par-là même de prêter attention à l'ensemble des difficultés auxquelles nous avons été confrontée et de saisir les différentes positions et stratégies que nous avons mises en œuvre face au terrain, comme celles que les acteurs ont mis en place face à nous. Tout au long de notre enquête, certains comportements sont survenus et ont été révélateurs du milieu lui-même, chercher alors à comprendre les motivations de nos interlocuteurs était une façon de comprendre notre objet d'étude (Arborio et Fournier, 1999).

Ainsi, non seulement ce que nous avons vécu directement en tant qu'actrice du milieu, nos peurs, nos stratégies, nos décisions, a été source d'information sur le milieu, mais encore les perturbations créées dans l'univers carcéral par notre présence comme les comportements autour de nous et par rapport à nous ont été producteurs de données.

1. Étouffement

En tant qu'observatrice dans le milieu, nous sommes cependant devenue partie intégrante du milieu, une actrice parmi les autres, soumise à des contraintes similaires. Par ce fait même, nous avons ressenti divers sentiments liés au milieu dans lequel nous vivions et aux difficultés auxquelles nous étions confrontée. Soumise à de la méfiance, à une surveillance et des contrôles constants de nos déplacements, nous avons assez rapidement ressenti un fort sentiment d'étouffement et de contraintes engendrant certaines restrictions dans nos démarches. Ainsi, suite à un premier refus péremptoire puis à une acceptation sous réserve que les membres du comité des détenus écrivent un projet en ce sens et acceptent de faire un compte rendu de notre rencontre, nous n'avons plus sollicité la possibilité de passer une journée avec le comité de détenus d'un des établissements. Cette méfiance et ces contrôles allaient de pair avec le discours de plusieurs surveillants sur le danger des institutions carcérales. L'atmosphère créée ainsi autour de nous a fait que, par moments, nous avons ressenti une certaine peur, notamment auprès de quelques personnes dont l'hostilité à notre égard était clairement perceptible. Il nous est alors arrivé d'éviter d'aller dans certaines zones ou de passer du temps avec différents acteurs.

Ces sentiments sont très représentatifs de l'atmosphère régnant dans le milieu. Leur force variait selon les établissements, selon les secteurs et selon les personnes que nous rencontrions. Dans les deux établissements étudiés par exemple, la zone de l'école était une zone peu étouffante et peu contrôlante. Nous nous y sentions davantage libre de discuter avec des détenus. La présence de femmes, d'enseignants extérieurs nommés par la commission scolaire de la région et l'absence d'influence des professeurs sur le déroulement de la sentence des détenus jouaient pour beaucoup dans cette relative liberté. De même, ce sentiment de contrainte était beaucoup moins fort lorsque nous étions avec des surveillants privilégiant une relation d'aide face aux détenus. Il était également moins fort dans l'établissement le moins coercitif.

Le vécu de ces sentiments nous a permis de saisir dans toute leur ampleur les sentiments que peuvent ressentir les acteurs du milieu étudié. En effet, nous avons pu

ainsi percevoir que, quel que soit leur groupe d'appartenance, gardiens comme détenus éprouvent à divers moments des sentiments d'étouffement, de contrainte voire de peur. Du côté des surveillants, la frontière qui sépare membres du personnel et détenus conduit au développement d'un état d'esprit critique face aux membres du groupe perçus comme « pro-détenus ». Non seulement les gardiens qui privilégient la relation d'aide sont traités de « lavettes », de « mitaines », mais encore une personne trop proche des détenus risque d'être rejetée du groupe et entendre des commentaires comme « *elle va finir par savoir que c'est pas bien d'être pro-détenus* » sur son passage. Parallèlement, les membres du personnel de surveillance éprouvent un certain sentiment de peur face à certains détenus. Ainsi, un détenu incarcéré pour le meurtre d'un policier est traité avec davantage de « respect », de façon à éviter les provocations inutiles. Également, les surveillants évitent d'intervenir directement lors de batailles. Si un événement survient, ils ferment le secteur pour éviter que celui-ci ne s'étende et interpellent les protagonistes à distance. Du côté des détenus, ce même étouffement ressort. D'une part ils sont eux aussi soumis aux nombreux contrôles et contraintes. Et d'autre part, en raison d'une perception d'une délation généralisée, ils se méfient les uns des autres. Nous avons pu également constater que la peur était présente parmi certains d'entre eux. Non seulement le rejet dont certains sont victimes leur fait appréhender des actions de leurs pairs, mais encore quelques leaders, en raison des luttes de pouvoir internes, subissent de fortes pressions et se retrouvent parfois dans une position tendue. Ainsi, au cours de nos observations nous avons vu un de nos « protecteurs » s'enfermer dans sa cellule pour n'en plus ressortir suite à l'arrivée d'un nouveau détenu.

2. Frontière entre gardiens et gardés

Soumise à des contrôles, des remarques, des questions, des interdictions, nous pouvions d'autant mieux analyser cet univers de méfiance et de restrictions qu'est l'institution carcérale. Les refus, les oppositions face à certaines rencontres, notamment le fait dans l'établissement coercitif de ne pouvoir rencontrer librement le comité des détenus, ont été des sources d'information sur le degré de contrôle de l'établissement et sur la méfiance qui dominait entre membres du personnel et

détenus. Le contrôle et la méfiance dont nous avons été l'objet comme les difficultés que nous avons rencontrées pour développer et entretenir un lien de confiance avec les différents groupes, nous ont permis de saisir non seulement l'ampleur de la force coercitive des institutions carcérales mais encore l'importance de la séparation entre membres du personnel et personnes incarcérées. Si dans le premier établissement le lien de confiance a pu être si fort c'est parce que la frontière au départ était moins marquée. Par ce vécu en tant qu'actrice du milieu, nous avons également pu saisir les différences de pratiques au sein des institutions carcérales. Ainsi, le contrôle exercé sur nous était principalement le fait des surveillants les plus coercitifs. Ceux qui nous indiquaient comment nous comporter étaient également ceux qui disaient à un détenu de se raser. C'étaient également ceux qui étaient le plus hostiles à notre présence dans les cellules des détenus. De leur côté, les détenus les plus protecteurs à notre égard étaient les leaders exerçant un certain contrôle dans leur pavillon. Enfin, les données qui ont émergé de notre travail de terrain sont marquées par la méfiance dominante. Le fait de ne pouvoir, surtout au début de la recherche mais également tout au long de celle-ci, ne rencontrer nos informateurs que dans des lieux ouverts, accessibles à tous dans lesquels tout pouvait être entendu, était une restriction importante quant à l'obtention de données.

Confrontée à de nombreuses difficultés, nous avons dû développer différentes stratégies d'adaptation. Il nous a fallu ainsi comprendre la division géographique des établissements, saisir les codes de communication ou encore éviter les contacts physiques. Face à nous et compte tenu de notre présence, les acteurs du milieu ont eux aussi développé certaines stratégies d'adaptation à un tiers. Certains surveillants cherchant à nous imposer un contrôle semblable à celui imposé aux détenus, d'autres tenant de nous contraindre à nous intégrer à leur groupe ou à tout le moins de choisir notre camp.

Le vécu de ces contraintes et restrictions, comme l'analyse des stratégies d'adaptation que nous avons dû développer nous ont permis d'analyser les pratiques dans cet univers avec un regard plus sensible. En effet, les contraintes liées aux lieux étaient très importantes pour les acteurs. Ainsi, si les détenus évitaient d'aller dans le bureau

des surveillants, c'était en partie pour ne pas être vus comme délateurs par leurs pairs. Si les surveillants n'allaient pas dans les salles communes ou cellules pour discuter, c'était en partie parce qu'ils risquaient d'être mal considérés par leurs collègues. Ceux qui se permettaient une certaine souplesse ne craignaient pas de compromettre leur position et choisissaient attentivement leur interlocuteur.

Conclusion

La recherche de terrain en milieu carcéral a toujours été considérée comme particulièrement complexe en raison du caractère clos des institutions étudiées et des tensions qui règnent à l'intérieur. Face à des groupes d'acteurs opposés et en conflit, notre démarche représentait un défi de taille. En effet, nous ne devions pas seulement nous intégrer au sein des établissements, mais encore nous voulions être acceptée par les deux groupes en présence, tout en trouvant un équilibre entre distance et proximité. Notre défi a été triple. D'une part, nous étions dans l'obligation de créer un lien de confiance avec les détenus, groupe stratifié et extrêmement méfiant. D'autre part nous devions nous immiscer parmi les membres du personnel de surveillance, groupe divisé et hostile à toute personne développant des contacts avec les détenus. Enfin il nous fallait nous insérer au sein de la frontière entre gardiens et détenus, cœur de notre objet d'étude.

Amenée, par ce choix méthodologique à « vivre » au quotidien dans cet univers, nous nous sommes retrouvée à subir des tensions similaires à celles vécues par les acteurs du milieu. Par-là même, nous avons été confrontée à d'importantes difficultés liées à la méfiance et aux contrôles intrinsèques à ces institutions. Ces difficultés, comme les stratégies déployées pour les résoudre, ont constitué les sources mêmes de nos données.

CHAPITRE 2

L'univers des surveillants de prison : de la dévalorisation à l'atomisation*

* Article accepté pour publication. *Revue de droit pénal et de criminologie.*

Introduction

Dans les sociétés occidentales actuelles, l'institution carcérale, en tant que lieu où s'exécute une peine, constitue une organisation spécifique marquée par plusieurs dimensions. Établissement punitif au caractère englobant et total (Goffman, 1968), c'est un univers où se manifestent tensions, rumeurs, conflits ouverts et méfiance (Jacobs, 1974) et où prédomine une organisation rigoureuse et formelle de l'espace et du temps (Bottoms, 1999).

L'introduction du professionnel, la complexité du rôle des surveillants, la reconnaissance des droits des personnes incarcérées et la multiplication des interventions extérieures dans les décisions des autorités carcérales (Jacobs et Retsky, 1975; Jacobs, 1980; Lemonde, 1990; Chauvenet et al. 1994) ont été des éléments importants de changement dans les prisons, même si les enjeux de ces transformations varient selon les pays – ainsi, les droits des détenus ont une existence plus ancienne en Amérique du Nord, de même, la France se préoccupe davantage des surveillants, entre autres –.

Dans ce contexte, l'objet de notre étude est d'analyser plus spécifiquement le monde des surveillants à partir des représentations qu'ils se font de leurs tâches ainsi que des pratiques qui en découlent. Trois parties font l'objet de cet article. Dans un premier temps, nous présentons le contexte actuel des institutions carcérales à partir d'une revue de littérature des textes les plus significatifs sur la question. Dans un deuxième temps, nous analysons les pratiques et perceptions des membres du personnel de surveillance telles que nos données nous les montrent. Dans un troisième temps, nous reprenons les résultats de notre recherche dans un but de mise en perspective et de réflexion quant à leurs enjeux et impacts sur le monde des surveillants.

Première partie :
l'univers carcéral et ses acteurs

À l'origine, les surveillants non seulement avaient un rôle primordial dans le déroulement de la vie quotidienne, mais encore étaient les seuls interlocuteurs des personnes détenues (Sykes, 1958). La multiplication des intervenants comme la bureaucratisation de leurs tâches leur ont fait perdre cette place unique et prépondérante pour se retrouver dans une position plus indéterminée.

1. Prisons, un monde complexe

En 1968, Goffman dans son livre *Asiles* présentait les prisons – à l'instar des hôpitaux psychiatriques, des casernes militaires ou encore des couvents – comme des institutions « *totales* », coupées du monde extérieur et autonomes. Dans ces lieux, l'ensemble des activités quotidiennes prenait place dans un même environnement et était contrôlé par une autorité unique. Véritables petites villes disposant de leurs propres règles de fonctionnement, les prisons se révèlent toutefois moins isolées de la collectivité qu'il a pu le sembler de prime abord. Dès 1958, Sykes soulignait que l'institution carcérale n'existe pas en dehors de la société qui lui donne naissance, « *the prison is not an autonomous system of power; rather it is an instrument of the State, shaped by its social environment* » (Sykes, 1958 : 8). Et, si Marchetti (1996) et Combessie (1996) nous rappellent qu'aujourd'hui des liens étroits sont entretenus entre les institutions carcérales et leur environnement périphérique, de tous temps des intervenants extérieurs – inspecteurs, aumôniers, visiteurs – ont été amenés à pénétrer, au moins ponctuellement, dans cet univers. Cependant, il aura fallu attendre les années 1970 pour que l'ouverture des prisons sur l'extérieur se fasse de façon plus marquée et que, réciproquement, la société pénètre d'une façon plus large au sein des établissements carcéraux (Lemire, 1990).

La notion d'ouverture des prisons a été abordée de diverses façons par les sociologues. Certains ont parlé de *détotalitarisation* (Stastny & Tyrnauer, 1982) ou d'*effritement du caractère totalitaire* des institutions carcérales (Lemire, 1990), évoquant par-là même

l'influence de multiples acteurs et groupes d'intérêts dans les décisions prises par les autorités carcérales. D'autres, mentionnant les transformations matérielles et symboliques, telles la suppression du costume pénitentiaire, l'abandon de la règle du silence ou encore l'accès aux médias comme la télévision, ont évoqué une *modernisation* des établissements pénitentiaires (Seyler, 1985), une *humanisation* des conditions de détention (Favard, 1987) ou encore une *normalisation* de la situation des prisonniers (Faugeron, 1998).

Précédée par l'instauration de normes internationales de détention, telles les « *règles minima pour le traitement des détenus* » adoptées par l'Organisation des Nations Unies en 1955, l'ouverture a pris son essor à la suite d'importants mouvements de protestation des détenus – crises, révoltes, grèves de la faim –. Ces actions, dénonçant les conditions d'incarcération en vigueur, engendrèrent des tragédies dramatiques comme l'émeute de la prison d'Attica en 1971. Ces événements créèrent un climat favorable, selon Stastny et Tyrnauer (1982), à l'implantation de réformes, tant en Amérique du Nord qu'en Europe (Favard, 1994; Faugeron, 1998; Céré, 1999). Survenant à une époque de démocratisation importante et de politisation de certains groupes sociaux comme les femmes, les noirs, les pauvres, les malades mentaux ou encore les handicapés, ces mouvements non seulement sensibilisèrent un grand nombre de personnes aux difficiles conditions de détention, mais encore conduisirent à la reconnaissance de leurs droits de citoyens par les personnes incarcérées (Jacobs, 1980).

L'adoption de normes et les mouvements de reconnaissance des droits donnèrent lieu à l'instauration de moyens de recours contre les atteintes à ceux-ci (Lemire, 1991; Lemonde, 1990). Ils eurent pour parallèle la disparition de la doctrine de laisser-faire – *hands-off approach* – des tribunaux judiciaires (Jackson, 1988; Lemonde 1990). Par ce fait même, le caractère souverain, incontesté et discrétionnaire des décisions prises par l'administration pénitentiaire s'est amenuisé. Avec la multiplication des acteurs dans le fonctionnement des établissements, Stastny et Tyrnauer (1982), puis Adler et Longhurst (1994) ont montré que les institutions carcérales n'étaient plus des entités fermées, mais un système organisationnel complexe. Les premiers définissaient la

prison de notre époque comme la prison de la diversité, marquée par une perméabilité face à l'extérieur, un pouvoir diffus et influencé directement par une multiplicité d'acteurs. Pour les seconds, si le cœur des établissements est bien toujours composé des détenus, des surveillants, des professionnels, de l'administration et des bénévoles, cet ensemble est marqué par trois niveaux d'influence, notamment celui des organismes de libérations conditionnelles, celui des politiques ministérielles et celui des pressions politiques et syndicales. Ainsi, des représentants des groupes de défense des droits¹, comme des groupes de citoyens², sont devenus des interlocuteurs actifs.

La prison en tant que lieu d'enfermement a pour mission première le contrôle des détenus. Toutefois, à partir de la seconde guerre mondiale, la prise de conscience de la nécessité d'une réforme a conduit à l'instauration progressive de principes de classement et de mesures visant à faciliter la réinsertion sociale (Lemire, 2000). Cette nouvelle perspective a introduit un nouvel acteur dans cet univers, le professionnel. Sa présence, marquée par une vision positive des détenus et une volonté d'aide a, selon Lemire (2000), en introduisant un tiers dans la relation entre gardiens et personnes incarcérées, transformé le milieu carcéral. Ce modèle de réinsertion sociale cohabite, à l'heure actuelle, avec un modèle de gestion bureaucratique né des mouvements d'ouverture et de reconnaissance des droits. Dans celui-ci les procédures doivent être strictement observées (Jacobs, 1980; Adler, Longhurst, 1994; Chauvenet, Benguigui, Orlic, 1994; Faugeron, 1996). Se manifestant par le développement de normes légales, la mise en œuvre de règlements précis et structurés et une profusion de règles, ce phénomène marque non seulement la fin de l'ancien système fonctionnant par transmission orale et intuition (Jacobs, 1980; Faugeron, 1996) mais encore la naissance d'une volonté d'administration rationnelle et formelle des sentences et d'une prise de décision fondée sur un processus structuré (Feeley, Simon, 1994). Le défi actuel consiste alors à faire coexister ces objectifs fondamentalement différents sinon opposés.

¹ Au Canada, l'avocat spécialiste du droit carcéral, l'Enquêteur Correctionnel ou le Protecteur du citoyen.

² Au Canada, les comités consultatifs de citoyens ou les groupes de sauvegarde des intérêts des victimes.

2. Surveillants, un rôle complexe

Traditionnellement, le rôle des membres du personnel de surveillance était de contrôler et d'encadrer les détenus. Engagés pour prévenir toute crise, éviter les évasions et maintenir l'ordre interne, ces objectifs étaient généralement atteints par leur simple présence (Sykes, 1956; 1958). Bien que la fonction première des gardiens reste le maintien de l'ordre (Chauvenet et al., 1994), le développement de la philosophie de réhabilitation puis les transformations de cet univers vers un modèle légaliste et bureaucratique ont eu une incidence directe sur leurs attributions.

À l'heure actuelle, les membres du personnel de surveillance exercent trois missions spécifiques. D'une part, leur rôle de surveillance les conduit à exercer tout acte nécessaire au maintien du bon ordre dans les établissements. D'autre part, en tant qu'interlocuteurs de première ligne, ils doivent répondre aux différents besoins quotidiens d'entretien des détenus, tels la distribution du courrier, ou le réveil pour l'atelier. Enfin, ils exercent un rôle dans la réinsertion sociale des personnes incarcérées – réalisation de l'entrevue d'accueil, rédaction en collaboration avec le professionnel d'un plan correctionnel délimitant les programmes et les activités devant être suivis, suggestions quant aux permissions de sortir, aux libérations anticipées et aux transferts.

Le contexte dans lequel ces fonctions doivent être exercées rend celles-ci particulièrement ardues. En raison de sa position d'employé au bas de l'échelle hiérarchique, le surveillant voit l'ensemble de ses décisions contrôlées et supervisées, alors que parallèlement et paradoxalement non seulement sa place est fondamentale et prépondérante face aux détenus, mais encore sa fonction est essentielle pour la survie des établissements (Cressey, 1973). Par ailleurs, leur rôle dans la mise en œuvre de la réhabilitation engendre des conflits entre l'écoute compréhensive qu'une telle fonction implique et les gestes coercitifs nécessaires au maintien de l'ordre interne (Caroll, 1974; Jacobs et Retsky, 1975; Montandon, Crettaz, 1981; Hepburn, 1989; Crouch, 1995). Dans ce cadre, l'adaptation au milieu, la disponibilité, l'indépendance, l'affirmation de soi, la droiture, l'honnêteté, le respect et la politesse font partie des

qualités que l'on attend d'eux (Lombardo, 1989; Chauvenet et al., 1992; Rostaing, 1997).

Selon Jacobs (1980), le développement des droits a créé un sentiment d'insécurité chez les membres du personnel de surveillance. Ceux-ci non seulement considèrent que, dans leurs décisions, les tribunaux privilégient les détenus, mais encore ils estiment qu'en accordant des avantages aux détenus, leurs supérieurs ne les supportent pas et même les trahissent. Enfin, face au travail effectué par les intervenants professionnels ils disent disposer de peu de moyens et voir leur position d'autorité menacée (Hepburn, 1989, Crouch, 1995). Parallèlement, les conditions matérielles de travail auxquelles les surveillants sont confrontés, surpopulation carcérale, violence entre détenus, pressions sociales pour plus de sécurité, entre autres, engendrent chez eux un sentiment de danger et de perte de contrôle dans l'exercice de leur mission (Hepburn, 1989; Crouch, 1995), voire un malaise dans la détention (Chauvenet et al., 1994). Cette situation de multiplicité et d'incohérence dans les tâches attribuées aux gardiens conduisent Chauvenet et al. (1994a) et Lhuillier (1998) à s'interroger sur les paradoxes engendrés par la complexité des rôles des membres du personnel de surveillance. Ces auteurs aboutissent alors au constat d'un « *vide quant à la substance réelle du métier* » (Chauvenet et al., 1994: 203).

Quel que soit le nom qui leur est donné, gardiens, surveillants, agents correctionnels ou encore « *porte-clefs* », « *screw* », « *matons* », les membres du personnel de surveillance ont un objet (les détenus) et un travail (la détention) communs. Partageant dans ce cadre les mêmes règles, les mêmes fonctions et les mêmes obligations ils constituent selon Casadamont (1991), un corps professionnel. Dans celui-ci, le sentiment de cohésion a traditionnellement toujours semblé très présent. La hiérarchie des établissements comme le port de l'uniforme sont des structures qui ont été analysées comme des moyens pour engendrer un sentiment d'appartenance (Jacobs et Kraft, 1978). Parallèlement, la nature de leur travail, le caractère dangereux de celui-ci, la souplesse qu'il exige et la solitude qu'il engendre ont été des facteurs considérés comme développant un sentiment de collaboration et de camaraderie (Webb, Morris, 1978; Montandon, Crettaz, 1981; Lombardo, 1985; Lombardo 1989; Chauvenet et al,

1993; Chauvenet, 1996). Toutefois, dès les années '80, Montandon et Crettaz, soulignaient la « *prévalence des individualités sur la totalité du groupe* ». Et les mutations de ces dernières décennies ont accentué cette fragmentation. L'instauration de programmes d'accès à l'égalité, introduisant des femmes et des personnes d'origine culturelle variée dans ce groupe, a engendré des problèmes liés au fait que les anciens considéraient ces nouveaux partenaires comme pro-détenus – pour les personnes issues de milieu ethnique différent –, ou incompetentes – pour les femmes – (Jurik, 1985, Jurik, 1988; Zimmer, 1986; Walters, 1993; Crouch, 1995).

L'ensemble de ces éléments a amené certains auteurs à s'interroger sur l'apparente cohésion du groupe, celle-ci leur semblant peu présente en raison de la diversité des personnes faisant partie de cette profession, de la différence dans les orientations choisies dans l'exercice ce travail et de variations importantes dans la façon de percevoir les détenus (Crouch, 1995; Chauvenet et al. 1994, Chauvenet, 1996). Des styles de garde ont alors été définis (Sparks, Bottoms and Hay, 1996; Rostaing, 1997). Rostaing³ (1997), distingue une « *logique missionnaire* », mettant l'accent sur le rôle social des agents de correction, et une « *logique statutaire* », davantage centrée sur le rôle de surveillance. Sparks et al. (1996) élaborent quant à eux un diagramme des attitudes possibles des gardiens selon une continuité allant d'une attitude tolérante et souple à une attitude plus ferme et coercitive au travers de laquelle ils vont plus ou moins se rapprocher des détenus.

³ Dans une étude sur les prisons pour femmes.

Deuxième partie :
le monde des surveillants, perceptions, pratiques et discours

À partir d'une analyse des changements abordés par la littérature, nous allons analyser l'univers des membres du personnel de surveillance. Notre objectif est de saisir le sens que les gardiens donnent à leur travail, les représentations qu'ils se font de leur place dans le milieu carcéral ainsi que les implications que ces représentations ont sur leur univers. Considérant que la perception que ces acteurs se font de leurs tâches et du milieu dans lequel ils les exercent vont nous donner accès à une forme de réel, nous sommes allée à la recherche de celle-ci. Le regard que les membres du personnel de surveillance portent alors sur eux-mêmes comme l'attitude qu'ils prennent dans l'exercice de leurs fonctions ont été recueillis et analysés afin d'accéder à une compréhension de leur situation.

Tenant de saisir des points de vue, des perceptions, des pratiques ainsi qu'un vécu dans une institution, nous avons réalisé une étude qualitative, observations participantes et entrevues semi-directives, dans deux pénitenciers canadiens pour hommes.

Deux établissements à sécurité moyenne ont été étudiés. Ils ont été sélectionnés non seulement en raison des similitudes formelles qu'ils présentent quant au degré de contrôle et de coercition exercé sur les détenus, mais encore en raison de leurs contrastes. L'un accueille une population carcérale beaucoup moins nombreuse que l'autre. Ouvert au milieu des années 1980, sa vocation première était tournée vers la réinsertion sociale des détenus et la population qui y est incarcérée est sélectionnée en fonction d'une évaluation positive de ses probabilités de réinsertion. L'autre établissement est ancien, vaste et sombre et accueille des détenus considérés, à niveau de sécurité égale, comme les plus difficiles.

À travers l'observation des pratiques et la participation comme chercheur à la vie quotidienne du groupe, il s'agissait d'appréhender des faits sociaux saisis dans leur contexte (Deslaurier, 1991; Arborio, Fournier, 1999). Les observations réalisées ont été

d'une durée de trois mois dans chacun des établissements, sur la base d'une présence quotidienne régulière, jours, soirs et fins de semaine. Ayant obtenu toutes les autorisations administratives indispensables à l'étude d'un tel milieu et bénéficiant du soutien des autorités carcérales, il nous a été possible de circuler librement au sein des différents secteurs, comprenant les unités de vie, les ateliers et les zones d'activités récréatives des détenus. Passant de plusieurs jours à plusieurs semaines dans chacun de ces secteurs, des liens de confiance ont pu être établis avec la majorité des personnes rencontrées. Au cours de ces observations des entrevues informelles ont été réalisées avec divers représentants des acteurs du milieu, détenus et membres du personnel. Par ces entrevues il s'agissait de saisir les perceptions et les représentations des différents acteurs à travers leurs propos, propos exprimés librement dans un rapport de face à face⁴ (Michelat, 1975). Qu'ils soient assignés à une unité de vie, un poste de surveillance statique ou un service aux détenus, les pratiques quotidiennes d'une cinquantaine de gardiens⁵, dont huit femmes, ont ainsi pu être appréhendées⁶.

De l'ensemble des données ainsi recueillies plusieurs tendances ressortent. Ce sont celles-ci que nous présentons maintenant.

⁴ Dans la mesure où les personnes rencontrées étaient seules au moment où nous les rencontrions.

⁵ Ils se divisent en deux groupes:

Personnes préposées à la surveillance proprement dite, sans responsabilité officielle dans le dossier des détenus. Ce sont les agents de correction de 1^{er} niveau (surveillants de 1^{er} niveau).

Personnes préposées aux unités de vie, responsables du dossier d'une dizaine de détenus, jumelées avec un professionnel. Ce sont les agents de correction de 2^{ème} niveau (surveillants de 2^{ème} niveau)

Dans un des établissements étudiés au lieu d'être uniquement préposés à des tâches de surveillance, les surveillants de 1^{er} niveau étaient jumelés avec un ac2 et travaillaient dans les unités de vie. Ils pouvaient alors effectuer, de façon informelle, des tâches d'intervention en réinsertion sociale et avoir accès au dossier des détenus.

⁶ Au total: 47 personnes ont été rencontrées sur une base régulière. 38 travaillaient régulièrement en unité de vie (dont 8 en alternance avec des postes de sécurité statique), 3 travaillaient uniquement dans des services pour les détenus, 2 uniquement aux sports, 4 uniquement dans des postes de surveillance sécuritaire. Parmi eux, 26 ont été rencontrés en entrevue.

1. Surveillants confrontés à un sentiment de dévalorisation

De façon générale les membres du personnel de surveillance, quel que soit leur nombre d'années d'expérience⁷, – début de carrière ou fin de carrière –, leur poste – unité de vie ou non, leur statut – permanent ou sur appel –, expriment un sentiment de perte de pouvoir et de dévalorisation dans l'exercice de leurs fonctions.

Tâche incomprise et dénigrée

Caroll (1974), Hepburn, (1989), Lombardo (1989) et Crouch (1995), ont montré que les surveillants tendaient à se sentir délaissés au profit des détenus. Selon ces auteurs, les membres du personnel de première ligne considèrent que les autorités carcérales, notamment leurs supérieurs hiérarchiques, ne leur apportent ni le soutien ni l'encadrement qui leurs sont nécessaires. De fait, il ressort de nos données que le sentiment qui prédomine au sein de ce corps professionnel est celui d'une absence de reconnaissance du travail qu'ils effectuent, quel que soit leur établissement d'attache.

Le sentiment que les tâches qu'ils accomplissent sont incomprises prend sa source dans différentes attitudes et comportements privilégiés par les responsables de secteurs, supérieurs directs des gardiens. En raison du système hiérarchique dominant dans ce milieu, les cadres intermédiaires ont la possibilité de prendre des décisions différentes de celles prises par les agents de première ligne, même si celles-ci vont directement à l'encontre du rôle du gardien et touchent des questions de gestion de la vie quotidienne. Ils disposent également librement de l'emploi du temps des membres du personnel de surveillance, et peuvent, selon les besoins du moment – généralement des besoins sécuritaires –, les affecter à un poste imprévu sans avertissement préalable. Enfin, ils décident des informations devant être transmises aux intervenants de première ligne, que celles-ci concernent des plaintes de détenus, des questions de contrôle et de sécurité face à la population carcérale ou des politiques

⁷ Notre échantillon se subdivisait comme suit:

6 ne travaillaient que sur appel (liste de remplacement), les autres (41) avaient un poste attribué. 31 étaient des agents de correction de niveau 2 (surveillant de 2^{ème} niveau), et 16 étaient des agents de correction de niveau 1 (surveillant de 1^{er} niveau).

administratives. Comme leurs décisions ne sont pas toujours maintenues, les gardiens ressentent l'impression que leur travail n'est pas respecté, et que leur temps et leurs capacités sont utilisés sans que leurs intérêts ou leur situation soient pris en compte.

Ce sentiment de manque de reconnaissance est nourri également par l'attitude adoptée par les autres membres du personnel des établissements carcéraux. Bien que manifeste dans nos données, c'est une situation peu dénoncée par les différents auteurs alors même qu'elle dénote la présence d'un conflit important entre les acteurs selon le type de tâche qui est demandé et le statut de la personne qui l'exécute. Ayant pour mission d'aller chercher les détenus dans les rangées lorsqu'un membre du personnel professionnel souhaite le voir, de réveiller les retardataires, de contrôler qu'aucun objet interdit sorti des ateliers n'est introduit dans les unités de vie, les gardiens sont amenés à parfois se percevoir comme les serviteurs des autres intervenants. Ce sentiment est exacerbé par la stigmatisation dont ils font l'objet, compte tenu de l'uniforme qu'ils portent et par la présence d'une hiérarchie marquée entre les différents membres du personnel. Considérant que « *on n'est pas des screws* » (agent de programme), les autres acteurs non seulement refusent de poser des gestes de contrôle et de coercition, mais encore attendent des membres du personnel de surveillance qu'ils exercent leur travail de façon à ce qu'eux-mêmes ne soient pas dérangés.

Par ailleurs, une des problématiques présente à l'heure actuelle parmi les membres du personnel de surveillance provient des politiques administratives générales. Nous avons vu que, dans un contexte de « *prisons de la diversité* », le quotidien des établissements carcéraux était directement influencé par différents groupes d'intérêt. Or, les coupures budgétaires et les choix politiques de ces dernières années privilégiant la préparation à la sortie des détenus, ont amené l'administration carcérale à restreindre certains postes, notamment les postes de simple surveillance sécuritaire. Pour les gardiens cette situation est un exemple flagrant de manque de reconnaissance de leur mission de maintien de la sécurité. Selon eux, les coupures ne sont pas faites à la bonne place et privilégient les cadres au détriment des intervenants de première

ligne. Ces coupures leur semblent d'autant plus graves que l'exigence du maintien de l'ordre étant la même, elles leur imposent une charge de travail plus importante.

L'attitude des détenus, notamment dans le cadre de l'exercice de leur rôle d'entretien, confirme les membres du personnel de surveillance dans leur sentiment de dévalorisation. Bien qu'à l'heure actuelle la mission des gardiens soit diversifiée, ils se heurtent à une perception extrêmement réductrice de leurs rôles et une attitude critique ou moqueuse de ceux-ci, quels qu'ils soient. Si, dans le cadre de leur mission de surveillance ils créent des insatisfactions, ils sont traités d'incompétents et font l'objet de réflexions de la part des détenus, *« t'as juste ça à faire, ouvrir des portes »*. Leur travail d'entretien, réveil, distribution du courrier, prise de rendez-vous, est raillé. Les détenus parlent de leur *« uniforme Mac Donald »* et répliquent par un *« fais-la toi-même ta job »* si un membre du personnel leur demande un service, – porter une lettre à un codétenu ou transmettre un message –. Parallèlement, leur mission de réinsertion sociale ne leur semble pas reconnue. Pour les personnes incarcérées, *« un screw c'est un screw »* et, aux dires d'un gardien (surveillant de 2ème niveau, services aux détenus) quand l'un d'entre eux *« a quelque chose à obtenir des personnes présentes, il est poli et souriant, comme avec leur agent de libération conditionnelle ou leur psychologue, sinon il le considère comme un chien sale »*.

Quant à la reconnaissance sociale de leur travail, celle-ci, selon les surveillants rencontrés, n'existe pas, les tâches accomplies ne leur semblant ni estimées ni bien perçues par la collectivité extérieure. Ils ont le sentiment qu'à l'heure actuelle le détenu est mieux vu par la collectivité et ses droits mieux défendus. Ainsi, selon un gardien (surveillant de 1er niveau, surveillance sécuritaire), *« les gens dehors sont pro-détenus, dans les journaux on parle des abus commis par les gardiens mais jamais des droits excessifs des détenus. Les détenus ont trop de droits, ils sont trop valorisés »*.

Perte de pouvoir et de contrôle

Ces vingt dernières années ont vu se bureaucratiser les tâches des membres du personnel de surveillance. La mise en œuvre d'un système structuré et informatisé de gestion du déroulement des sentences comme le développement d'outils administratifs

prévus pour garantir le respect des droits des personnes incarcérées ont, non seulement augmenté la part administrative du travail des surveillants, mais encore engendré des possibilités accrues de contrôle du celui-ci. Prévue dès le départ (Jacobs, 1980) et constatée par la suite (Hepburn, 1989; Crouch, 1995), cette situation a amené un sentiment de perte de pouvoir et de contrôle de la situation chez les membres du personnel de première ligne.

Les détenus à l'heure actuelle disposent de divers moyens et possibilités de recours lorsqu'une décision, quelle qu'elle soit, est prise à leur égard. Cette contestation peut survenir lors de l'audience du tribunal disciplinaire, le comportement étant alors directement critiqué par l'avocat du détenu, elle peut s'exprimer sous la forme d'une plainte adressée à un supérieur hiérarchique⁸ ou encore elle peut consister en une prise à partie d'un organisme de contrôle extérieur⁹. Dans ce contexte, quel que soit le recours choisi, les gardiens se sentent pieds et poings liés par leurs obligations de respect des normes et des règlements. D'aucuns disent se retrouver dans une situation où ils ont perdu complètement le contrôle, où « *les gars sont moins respectueux* » (surveillant de 2ème niveau, unité de vie) et où ils sont tenus de supporter certaines attitudes et certains commentaires de la part des détenus sans pouvoir réagir comme autrefois, lorsque ces questions se réglaient « *à coups de poings* » (idem). D'autres éprouvent un fort sentiment de frustration lié au fait qu'avec les moyens de recours dont disposent les détenus, leur travail se retrouve directement mis en cause et parfois annulé, telle une accusation de bris de matériel de cellule portée devant le tribunal disciplinaire et non condamnée faute de présentation par l'agent de correction d'un état des lieux de la cellule au moment où le détenu accusé en a pris possession.

⁸ Système interne de plaintes et griefs. En 1997, ces plaintes internes étaient d'en moyenne 800 par an pour un établissement de 500 détenus. Seules en moyenne 15% d'entre elles ne se règlent pas au premier palier et sont portées à la connaissance du directeur d'établissement. Parmi celles-ci, seules en moyenne 10% se rendent à l'administration régionale. *Source : entrevue avec la personne responsable de la gestion de ces plaintes dans un des établissements de notre étude.*

⁹ Au Canada il s'agit du bureau de l'Enquêteur Correctionnel. Dans son rapport 1999-2000 celui-ci mentionne avoir reçu 5 282 demandes d'intervention face aux problèmes rencontrés par les détenus incarcérés dans les pénitenciers. Pour la même époque, le Service Correctionnel du Canada mentionne que 13 131 personnes étaient incarcérées sous responsabilité fédérale. *Sources: Enquêteur Correctionnel. Rapport annuel, 1999-2000. Canada, 1999. Faits et chiffres sur le service correctionnel fédéral.*

Parallèlement, les mouvements d'humanisation des prisons ont engendré une importante amélioration des conditions matérielles de détention. L'adaptation des établissements aux normes sociales environnantes a fait en sorte que les détenus ont, sous réserve d'en payer les coûts¹⁰, accès aux mêmes technologies que tout citoyen. Il n'est alors pas rare de voir un détenu disposer de son propre appareil de télévision, d'un système de son, d'un abonnement aux chaînes câblées et parfois même d'un ordinateur. Seyler (1985) a montré que cette situation engendrait chez les membres du personnel de surveillance un sentiment de déséquilibre entre leur propre qualité de vie et celle des personnes soumises à leur surveillance, sentiment qui se retrouve dans nos données. Estimant qu'ils n'ont plus la possibilité de priver réellement les détenus de quelque chose, les gardiens considèrent que leur pouvoir en est réduit d'autant. Ce sentiment de frustration est accentué par le fait que, pour un bon nombre des membres du personnel de surveillance, les détenus bénéficient de plus de choses qu'eux, du nombre de boîtes de céréales, au prix d'abonnement aux chaînes câblées¹¹, en passant par l'accès gratuit à une salle de sport. Et ce d'autant plus que, tenus de remplir des tâches de service de plus en plus nombreuses, peu valorisantes et, nous l'avons vu, peu valorisées, les membres du personnel de première ligne souffrent de se sentir serviteurs plutôt qu'en position de pouvoir. Par leur présence permanente et centrale dans les lieux, ils se retrouvent à distribuer des formulaires, autoriser des téléphones, ouvrir et fermer des portes. Selon un agent de correction (surveillant de 2ème niveau, services aux détenus) « *on est rendu qu'on est même là pour servir les boissons* ». Ils estiment alors qu'ils ne peuvent s'offrir les avantages matériels des détenus avec un salaire gagné en faisant « *le service de chambre* » (surveillant de 2ème niveau, unité de vie).

Autre élément de frustration, leur travail d'intervenant en réinsertion sociale est difficile à mettre en œuvre. Non seulement il exige l'utilisation d'outils informatiques auxquels ils ne sont pas formés, mais encore il demande que soit développée une étroite collaboration avec les professionnels. Cette collaboration s'avère difficile. En

¹⁰ Bien que ces coûts soient plus élevés qu'à l'extérieur, ils en payent l'achat ou la location soit grâce à des revenus obtenus en travaillant dans les différents ateliers correctionnels, soit grâce à des sommes d'argent que leurs familles leur envoient.

¹¹ Prix de groupe 10 fois moins élevé qu'à l'extérieur

effet, qu'ils invoquent le manque d'implication des membres du personnel de surveillance dans leurs évaluations ou leur manque de compétences, les professionnels avouent souvent préférer travailler seuls. Et lorsque les gardiens s'investissent dans ce rôle, leur avis n'est pas pris en compte. Ainsi, selon un agent correctionnel (surveillant de 2ème niveau unité de vie): « *le 1^{er} mois ils [les professionnels] te parlent car ils ont besoin de toi. Après cela ils ne t'adressent plus jamais la parole* ». Ils sont alors frustrés par le fait que les décisions prises par les professionnels reflètent rarement leur point de vue.

Ce sentiment de perte de pouvoir est exacerbé par la structure interne des établissements. La multiplication des acteurs a engendré une multiplication des interlocuteurs possibles du détenu. Souhaitant un changement de cellule ou un téléphone spécial, ce dernier peut alors le demander à différentes personnes et finir par l'obtenir, que ce soit par l'intermédiaire du responsable de l'unité, d'un autre gardien ou du professionnel en charge de son dossier, alors même que le surveillant en poste le lui a refusé. Les détenus profitent de cette situation, n'hésitant pas à faire la sourde oreille lorsqu'un membre du personnel de surveillance leur demande de se présenter dans le bureau, pour accourir si cette même demande est formulée quelques secondes plus tard par un gérant d'unité ou un intervenant professionnel.

2. Stratégies d'adaptation

Il ressort ainsi de l'ensemble de nos données que les membres du personnel de surveillance ressentent un sentiment partagé de perte de pouvoir et de dévalorisation. Que celui-ci s'appuie sur des conflits internes, moqueries et critiques de la part des détenus et des autres intervenants du milieu, non-respect de leurs décisions par leurs supérieurs directs ou bien qu'il se fonde sur le développement des droits des personnes incarcérées, nous faisons face à un sentiment généralisé, alors même que leur mission s'est étendue et leur attribue, en principe, davantage de moyens d'action liés à leur position d'intervenants de première ligne, leur accès au dossier des détenus et leur connaissance des personnes sous leur responsabilité.

Toutefois, les auteurs ont montré que le cumul et l'élargissement des tâches attribuées aux gardiens tendaient plutôt à engendrer des incohérences et des incertitudes. « *On oscille entre le travail social et la surveillance et ce n'est pas facile de savoir où on se situe et de jongler avec ça* » (surveillant de 2ème niveau, unité de vie). Et nous venons de voir qu'en dépit de cette multiplicité d'attributions, les membres du personnel de surveillance ne se sentent ni reconnus, ni valorisés.

Dans cette situation, les gardiens adoptent certaines attitudes spécifiques. Confrontés à un rôle complexe, ambigu et non estimé, ils développent certaines stratégies d'adaptation. Trois tendances se dessinent. Dans une tentative pour retrouver leur crédibilité, certains vont accorder la priorité à leur mission de surveillance et à leur rôle coercitif, cherchant à faire valoir le caractère indispensable de leur présence pour le maintien du bon ordre. D'autres, mettant en avant leur connaissance des détenus, vont se valoriser à travers leur mission d'intervenant en réinsertion sociale. Les derniers vont opérer un retrait et privilégier un laisser aller dans l'exécution de l'ensemble de leurs tâches, quelles qu'elles soient.

Appropriation et valorisation à travers leur mission de contrôle.

Une première forme de valorisation passe chez plusieurs agents de correction par l'appropriation et la valorisation de leur mission de contrôle¹². Compte tenu du fait qu'une partie importante de leurs tâches consiste en une obligation de maintien de l'ordre et de surveillance, certains d'entre eux tendent à mettre spécifiquement en valeur l'importance et la complexité de ces fonctions comme la qualité du travail effectué dans le cadre de celles-ci. Face à un groupe de personnes potentiellement dangereuses car contraintes et ayant montré par le passé leur non-respect de la loi, plusieurs d'entre eux tiennent un discours marqué par la valorisation de leurs tâches de surveillance. Ils présentent leur rôle comme essentiel au bon fonctionnement de l'établissement et disent effectuer un travail particulièrement important, notamment dans certaines situations et face à certaines difficultés. Ils indiquent ainsi que leur

¹² Sur 47 personnes rencontrées, 26 d'entre elles privilégiaient cette approche de façon plus ou moins marquée.

présence est fondamentale pour maintenir la tranquillité et faire régner l'ordre et font valoir la nécessité de celle-ci à travers des exemples de situations problématiques où seule leur intervention opportune et adéquate a permis la reprise en main de la rangée ou des détenus dont ils avaient la charge. Leur discours est alors émaillé de propos sur les dangers de l'institution et de leur mission. L'idée selon laquelle certaines zones des établissements sont peu sûres, notamment les parties peu surveillées comme la grande cour, est affirmée régulièrement. Les gardiens insistent alors fortement sur le caractère dangereux de leur rôle et sur le fait « *qu'il peut se passer n'importe quoi* » (surveillant de 1er niveau, services aux détenus).

Les dispositifs de sécurité des établissements, systèmes d'alarme, passerelles ou grilles, et leurs capacités à intervenir rapidement et efficacement en cas de troubles sont alors mises en lumière. Cette valorisation laisse entendre d'une part, que le danger est toujours présent et maintient une atmosphère d'insécurité latente et d'autre part, que les gardiens sont indispensables pour intervenir en cas de problème. Par-là même elle implique que leurs attributions sont risquées et que leur travail suppose un risque d'atteinte à leur intégrité physique, notamment avec le VIH-Sida. Dans ce contexte les membres du personnel de surveillance mettent en avant leur force physique, indiquant être des hommes, des vrais, des durs, qui « *ont une colonne* ». Face à un détenu qui « *joue les gros bras* », ils « *ne s'en laissent pas conter* », et sont prêts à tout. Ressort alors l'importance de leur force de caractère et de la qualité de leurs interventions.

J.(surveillant de 2ème niveau, unité de vie), raconte être intervenu une fois récemment entre deux détenus. Un jeune gars, très musclé, que J présente comme un « faux bandit », incarcéré pour une histoire de fille et non habitué à la prison, a interpellé un ancien de son pavillon dans la salle commune. Repartant vers sa cellule, il a été suivi par l'ancien portant un couteau de cuisine à la main. Au moment où le plus âgé levait son couteau sur le jeune, J. raconte être intervenu, avoir pris le gars par le bras et l'avoir écarté, alors même que, selon lui, les deux auraient pu se retourner contre lui.

Les membres du personnel de surveillance qui privilégient la valorisation de leur mission de maintien de l'ordre adoptent alors généralement une attitude davantage

sécuritaire, recourant, quand bon leur semble, à une application relativement stricte des règlements. Des téléphones à la tenue vestimentaire, des autorisations de participation aux activités, aux fouilles de cellules, tout est sujet à contrôle, étude minutieuse, et interdit. Une résistance coordonnée, soit en se passant le mot de bouche à oreille, soit par l'intermédiaire du syndicat, est mise en place pour lutter face à certaines décisions administratives considérées comme dangereuses – coupures de postes ou instauration de minimum opérationnel – et chacun tente de démontrer que leur mission sécuritaire est fondamentale et prioritaire. Les femmes intervenantes de premières lignes qui « *travaillent comme des hommes* » sont, dans ce cadre, extrêmement valorisées et respectées par leurs confrères.

Appropriation et valorisation à travers leur mission de réinsertion sociale

Une deuxième forme de valorisation se manifeste à travers une appropriation de leur rôle d'aidant¹³. Dans un contexte où le déroulement de la sentence d'incarcération dépend de certaines évaluations, les membres du personnel de surveillance mettent de l'avant l'importance de ce rôle. Ayant la possibilité de rencontrer régulièrement les détenus¹⁴, d'échanger librement avec eux, de connaître leur dossier pénal et carcéral, leurs activités, leurs amis, d'observer leurs faits et gestes, ces gardiens considèrent être les mieux placés pour comprendre les personnes soumises à leur contrôle et vantent la clairvoyance de leur jugement. Ils privilégient alors une attitude d'écoute, de relation d'aide et de support des détenus. Certains se disent être des sortes de « *mon oncle* » (surveillant de 1er niveau, unité de vie), pour les personnes incarcérées, n'hésitant pas à aller retrouver un détenu en détresse dans sa cellule pour lui parler et l'aider. Le soutien dans certaines démarches administratives complexes, comme l'opposition face à certaines décisions de leurs partenaires, sont des attitudes privilégiées. L'un va intervenir directement pour permettre à un détenu licencié d'un atelier de retrouver rapidement un nouvel emploi. Un autre va proposer à un détenu de lui faire passer les tests nécessaires qui lui donneront accès au programme de visites familiales privées. Un troisième va faire son possible pour qu'un détenu reçoive son

¹³ Sur 47 personnes rencontrées, 16 d'entre elles privilégiaient cette approche de façon plus ou moins marquée.

¹⁴ Principalement de leur unité de vie mais parfois aussi d'autres rangées.

mandat postal le plus rapidement possible, alors même que les services postaux sont en grève.

La présence de tels acteurs facilite le maintien d'une ambiance positive dans les unités de vie, la valorisation de ce travail d'aidant passant par l'établissement, autant que faire ce peut, d'une relation positive avec les détenus comme avec les autres acteurs du milieu. Sous réserve d'une bonne entente avec leurs partenaires, ils favorisent ainsi la collaboration et le travail d'équipe avec les autres intervenants, que ce soit de façon formelle au cours d'entrevues programmées ou de façon informelle lors de rencontres dans les couloirs. Ils parlent également volontiers et facilement avec les détenus qui le souhaitent. Ils les connaissent, tant au niveau du déroulement de leur sentence et de leurs audiences de libération conditionnelle, que sur un plan plus personnel. La tolérance et la souplesse dominent, qu'il s'agisse de gestes de simili menace interprétés sous forme de plaisanterie « *tu m'avais pourtant dit que tu avais réglé tes problèmes de violence* » (surveillant de 2ème niveau, unité de vie), de comportements illégaux – fumer un joint – ou encore d'avertissements préalables avant une intervention coercitive. Et la discussion est le mode d'échange privilégié. Cette attitude contribue alors à développer une ambiance détendue et à atténuer les tensions et les problèmes au sein de l'unité.

Abandon

Enfin, confrontés à des partenaires et des détenus, critiques et moqueurs ou, au mieux, indifférents, certains gardiens expriment un sentiment d'impuissance, de frustration et de désintérêt¹⁵. Nous avons vu que, selon Chauvenet et al. (1993), la complexité et l'ambiguïté du rôle des gardiens de prisons ont développé un malaise important parmi les membres de cette profession. Pour ces auteurs, la présence de ce malaise se voit notamment à travers les mouvements de protestation des membres du personnel de surveillance. Dans le cadre de notre recherche il se voit également à travers une attitude d'abandon de leur mission par un petit nombre d'agents de

¹⁵ Sur 47 personnes rencontrées, 5 d'entre elles privilégiaient cette approche de façon plus ou moins marquée.

correction. En quête de valorisation, en quête de reconnaissance, quelques-uns réagissent par un comportement de laisser-aller.

Celui-ci se manifeste dans le discours tenu à l'égard des détenus « *il n'y a rien à faire avec eux, moins on les voit, mieux on se porte* » (surveillant de 1er niveau, surveillance sécuritaire). Il se montre également dans une attitude générale d'indifférence, leur travail prenant la simple forme d'un gagne-pain dont on comptabilise les jours avant la retraite, en indiquant « *j'ai fait mon temps* » (surveillant de 1er niveau, services aux détenus).

Se retrouvent alors des personnes qui jouent aux cartes ou devant l'ordinateur, lisent le journal les deux pieds sur la table ou encore passent leurs heures de travail à discuter autour d'un café. Quelle que soit la tâche sécuritaire qui leur est demandée, ils s'organisent pour ne pas la faire, qu'il s'agisse de fouilles de cellules ou de rédaction de rapports d'offense. Lorsqu'ils sont jumelés avec un partenaire actif, ils commentent ses actions coercitives par un « *il va se brûler* » (surveillant de 2ème niveau, unité de vie). Leur mission d'entretien n'est pas remplie, toute demande spécifique des détenus étant rejetée systématiquement, soit par le recours à la distribution des rôles, « *je ne suis pas responsable de ton dossier* » (surveillant de 2ème niveau, unité de vie), soit sans excuse aucune, les détenus se heurtant à un refus simple et brutal. Enfin, leur travail d'intervenant n'est pas accompli, les membres du personnel de surveillance qui ressentent ce découragement ne s'impliquant pas dans l'aide à la réinsertion sociale, ne faisant pas d'entrevues et ne rédigeant pas de rapports d'évaluation. Pour ce faire, certains s'organisent avec leurs collègues pour qu'ils réalisent, moyennant finances, leur travail d'évaluation, d'autres développent des stratégies, par échanges de postes notamment, pour ne jamais travailler dans l'unité où ils sont affiliés ou alors dans des tranches horaires empêchant toute entrevue et tout contact avec les détenus. D'autres enfin ont recours à des congés maladie ou à de l'absentéisme.

Dans ce cadre, ces surveillants manifestent leur présence de façon formelle, suivant à la ligne leurs obligations, mais sans y croire réellement et sans s'investir dans leurs tâches. Ils tiennent alors un discours de déresponsabilisation totale, disant que leur

présence dans les établissements est inutile et pourrait être remplacée par des caméras.

Troisième partie :

le monde des surveillants, un monde éclaté

Cernés par un sentiment de dévalorisation et de perte de pouvoir comme par la complexité de leurs tâches chaque membre du personnel de surveillance tente de trouver sa propre place en adoptant un rôle spécifique au détriment des autres. Cette situation nous conduit à nous interroger sur la cohésion interne du groupe. Nous allons donc dans cette partie reprendre nos données de façon à atteindre un deuxième niveau d'analyse. Notre objectif est de mettre en évidence les impacts des représentations des surveillants sur leur univers.

En raison des fonctions, des valeurs et des obligations qu'ils partagent, les gardiens constituent, selon Casadamont (1991), un « *corps professionnel* ». Certains éléments, tels le port de l'uniforme, le partage de tâches ingrates et d'horaires spécifiques ou encore l'obligation de poser des gestes de coercition les conduisent à se reconnaître une appartenance collective (Jacobs et Kraft, 1978; Casadamont, 1991; Chauvenet et al. 1993). Toutefois, nous venons de voir qu'à l'heure actuelle, non seulement la complexité des rôles qui leur sont attribués les conduit à ne se reconnaître que partiellement et de façon très diversifiée à travers eux, mais encore que leur sentiment de non-reconnaissance et de perte de pouvoir tend à les faire s'interroger sur leur place au sein des établissements. En dépit d'un regroupement autour de pôles collectifs, le groupe des gardiens n'est alors plus qu'un groupe éclaté et fractionné autour de conflits et de solitude.

1. Pôles communs

Représentant les défenseurs de la loi, par opposition aux détenus qui se sont placés en contradiction avec elle, il ressort de nos données que le milieu et les conditions de travail que les gardiens partagent les amènent à tenir un discours commun représentatif d'un état d'esprit critique et moqueur face à leur entourage. Ils font valoir leur spécificité en tant que groupe à part, et adoptent des attitudes et un vocabulaire spécifiques. Leurs horaires de travail¹⁶, les échanges entretenus tant avec les détenus qu'avec leurs collègues, les comportements et attitudes développés de façon générale, tous ces éléments marquent la séparation entre les membres du personnel de surveillance et le reste de la société.

Discours collectif

Les membres du personnel de surveillance tendent à se regrouper autour d'un noyau délimitant certaines normes. Le respect de celles-ci conduit ces personnes à se reconnaître comme groupe, et par-là même tenter de créer une identité collective. Qu'ils le pensent réellement ou qu'ils se plient aux règles du groupe chacun tient un discours similaire et adopte extérieurement une attitude semblable. Chaque nouvel employé est rapidement averti que les détenus sont « *des manipulateurs* » à qui il ne faut rien concéder et en provenance de qui aucun propos critique à l'égard d'un collègue ne doit être toléré. Parallèlement, les supérieurs, quel que soit leur grade, gérant d'unité ou directeur, sont dits incompetents et indifférents. « *Ils finissent leur travail à 4 heures, partent à 3 heures et de toutes façons ils s'en foutent* », selon un agent de correction (surveillant de 1er niveau, unité de vie). L'ensemble des gardiens tend à partager une attitude virile voire sexiste, – parle d'une femme « *faite en largeur* » – un vocabulaire imagé voire grossier et des comportements coercitifs. L'humour devient une forme de reconnaissance, notamment les plaisanteries à caractère sexuel, et les différences culturelles entre partenaires sont raillées en commun, tels « *l'anglais* » ou le « *breton* ». Faute du respect de ces normes, le déviant sera perçu comme « *pro-détenu* », sera mal vu du reste du groupe et pourra en cas de

¹⁶ Cinq jours travaillés, 2 jours de congé, 7 jours travaillés, 2 jours de congé, jour, soir, nuit

manquement grave, se défilent en cas de coup dur par exemple, en être exclu, que ce soit en se retrouvant cantonné à des postes solitaires de sécurité statique (dans une tour) ou que ce soit en étant fortement incité à demander sa mutation dans un autre établissement. Il y a donc regroupement autour d'une certaine cohésion. Ce regroupement se réalise souvent autour d'un noyau fort d'agents de correction travaillant depuis de longues années ensemble et ayant connu certaines formes anciennes d'enfermement et des conditions de travail spécifiques.

Vision commune

Compte tenu de leur rôle et des gestes de coercition qu'ils sont amenés à poser dans l'exercice de celui-ci, les gardiens ont tendance à avoir une vision particulièrement négative des personnes soumises à leur contrôle. Goffman (1968) avait mis l'accent sur le fait, qu'en raison des tâches ingrates que les gardiens effectuent à l'encontre des détenus – fouilles corporelles, intrusion dans leur vie privée, observations de leur intimité – les membres du personnel de surveillance ne peuvent que voir de façon négative le reclus. De fait, à l'instar de ce que Goffman avait constaté, l'attitude, – critiques, moqueries, railleries – des membres du personnel que nous avons rencontrés, manifeste cette perception. Les détenus sont présentés avant tout comme des « *bandits* », des « *pingouins* » ou des « *clowns* », et plusieurs d'entre eux n'ont « *pas de classe* ». Cette dévalorisation s'exprime à travers leurs contacts quotidiens avec certains détenus. Les délits commis, lorsqu'ils sont particulièrement mal perçus, sont racontés et une image extrêmement négative du délinquant circule alors. Lorsqu'un détenu est libéré, il se fait dire « *on se reverra* », parce que, selon les gardiens, « *de toutes façons on les revoit toujours* ». Les comportements engendrés par les privations sont raillés, notamment tout ce qui a trait à leurs pratiques sexuelles. Les relations entre détenus sont décrites comme dominées par l'exploitation, la délation, l'intolérance et les luttes de pouvoir. L'un d'entre eux perçu comme physiquement peu avantageux, vu comme mal habillé, mal rasé ou avec de l'embonpoint va être traité de « *robineux* » ou encore va être interpellé « *tiens v'là la bedaine* ». Un autre, identifié comme homosexuel, va devenir la cible privilégiée des remarques, commentaires, rires ou moqueries. Il se fera appeler « *fifille* », on parlera *d'elle*, sa façon de marcher sera

critiquée et de nombreuses histoires circuleront sur son compte. Un troisième, considéré comme intellectuellement moins rapide que les autres, va faire rire de lui et faire l'objet de blagues.

Quand il passait devant le bureau le gardien l'interpellait : petit Pierre, Pierrot... et riait si le détenu venait voir pourquoi on l'appelait alors qu'il n'avait rien à lui dire. À deux ils se mirent à imiter sa façon de loucher et riaient du fait que, quand l'un l'appelait c'était l'autre qu'il regardait. Le détenu était de plus en plus furieux et plus il était furieux, plus ils riaient. (surveillant de 2ème niveau et surveillant de 1er niveau, unité de vie)

Face aux professionnels, ce même phénomène de critique survient. En dépit de la mise en place d'équipes de travail et sans doute en raison de leur fonctionnement peu cohérent, les interventions en réinsertion sociale sont peu valorisées. La disponibilité des acteurs, le temps passé avec les détenus, les façons de procéder avec la population carcérale sont critiquées. Face à un professionnel qui refuse de rencontrer un détenu au moment où celui-ci le demande, lui indiquant qu'il le verra la semaine suivante, un gardien (surveillant de 2ème niveau, unité de vie) murmure au détenu « *et la semaine prochaine il te dira l'année prochaine* ». De même, l'attitude plus tolérante des instructeurs, professeurs, et autres agents de programmes, conduit les gardiens à les considérer comme incapables d'exercer un contrôle sur les détenus, ce qui amène les membres du personnel « civil » à se cacher lorsqu'ils accordent des faveurs aux détenus.

2. Éclatement

La présence de normes et d'un esprit critique collectif devrait amener les membres du personnel de surveillance à se reconnaître en tant que groupe et, par-là même, réussir à créer une identité collective. Toutefois, selon Schnapper (1989), si « *vis à vis de l'extérieur, la construction d'une identité collective implique un mouvement de différenciation à partir duquel s'affirme l'autonomie collective, à l'intérieur elle provoque au contraire un effet de fusion qui gomme la multiplicité des appartenances* ». Or, il ressort de notre étude, que la multiplicité des pratiques est très présente au sein du

groupe des gardiens et, créant des sous-groupes distincts, tend à restreindre la cohésion interne du groupe.

Diversité de perspectives

Nous avons vu que les membres du personnel de surveillance tendent à privilégier un de leurs rôles plutôt qu'un autre sinon à privilégier un laisser aller total. Cette situation crée une fracture entre les différents membres du groupe selon la pratique valorisée et peut engendrer des clivages selon le lieu d'emploi, le statut ou le sexe de la personne.

La mission de contrôle est majoritairement – plus de la moitié de notre échantillon – privilégiée et valorisée. Elle reste le rôle dans lequel les membres du personnel de surveillance se reconnaissent le mieux et favorisent le plus. Dans ce cadre, même s'il ne s'agit que de tendances pouvant varier d'une personne à l'autre, – certains gardiens se révélant beaucoup plus coercitifs que d'autres – quelques regroupements peuvent être opérés. Ainsi, l'établissement comme la zone d'affectation du gardien jouent un rôle dans la mission qui va être privilégiée. Plus l'établissement a un niveau de sécurité élevé plus les membres de son personnel de surveillance vont se reconnaître à travers une fonction de maintien de l'ordre. Parallèlement, les gardiens ne travaillant pas dans les unités de vie, même s'ils sont amenés à avoir des contacts étroits avec certaines personnes incarcérées, ne considèrent pas avoir un rôle dans la réinsertion sociale des détenus. Dans ce groupe se retrouvent les gardiens n'ayant pas encore de poste permanent et travaillant sur appel et les membres du personnel de surveillance d'âge médian, cumulant plusieurs années d'expérience sans toutefois être des «anciens».

De son côté, la mission de réinsertion sociale, même si elle est moins souvent valorisée, est une pratique défendue, de façon plus ou moins marquée, par un bon nombre de personnes de notre échantillon¹⁷. Là aussi, le type d'établissement et la zone d'affectation du gardien intervient dans l'appropriation de cette fonction. En effet, plus l'établissement va offrir des possibilités de réinsertion sociale aux détenus, plus les

¹⁷ 35% d'entre eux

membres du personnel de surveillance auront le désir et les moyens de s'investir dans celles-ci. Dans ce cadre, si les agents de correction de niveau 2 qui ont un rôle officiel à jouer ne s'impliquent pas toujours dans cette fonction, il faut noter que pratiquement tous les agents de correction de niveau 1 auxquels aucun rôle dans la réinsertion sociale n'est officiellement attribué, mais qui travaillent dans les unités de vie en contact étroit avec les détenus, privilégient leur mission d'intervenant en réinsertion sociale et s'investissent dans celui-ci. Parallèlement ce sont les gardiens nettement plus âgés que les autres, travaillant en unité de vie et relativement proches de la retraite¹⁸ qui sont également ceux qui vont davantage faire valoir leur mission d'écoute et d'aide.

Enfin, de leur côté, il ressort de nos données que les femmes appartenant au groupe des membres du personnel de surveillance développent des pratiques spécifiques. Elles tendent à se reconnaître à travers un statut particulier et privilégient une attitude de valorisation différente de celle des hommes. En effet, quel que soit le rôle qu'elles mettent de l'avant, maintien de l'ordre ou aide à la réinsertion sociale, elles font valoir la qualité et l'importance de leur travail à travers les liens qu'elles nouent avec les personnes incarcérées. Rares sont celles qui vont adopter une attitude de confrontation directe dans leurs rapports avec les détenus. La démarche choisie s'apparente davantage à un comportement de négociation. Leur approche se fonde sur des discussions avec les personnes incarcérées, des avertissements calmes lorsqu'un problème survient ou encore une attitude ferme mais sans rapport de force extériorisé. La relation qui s'établit entre elles et les détenus va davantage se baser sur la séduction, l'entente et la discussion.

Cas du retour dans l'unité d'un détenu condamné à un temps d'isolement après avoir été pris en train de fabriquer de la broue. Il est accueilli par une gardienne: «mon petit garnement, il paraît que tu ne t'es pas tenu tranquille, j'espère que maintenant tu ne vas pas recommencer». Ce à quoi le détenu répond. «j'en ferais plus, je vais en acheter à c't'heure » et la gardienne réplique « tu fais bien ». (surveillante de deuxième niveau, unité de vie)

¹⁸ Plus de 50 ans

Ces variations mettent en lumière deux éléments fondamentaux pour la compréhension de l'univers des surveillants. D'une part elles montrent la présence d'une pression à la conformité très forte. Manifeste, nous l'avons vu, dans l'expression d'un état d'esprit commun elle ressort dans le fait que les plus jeunes¹⁹, au statut le plus instable, ne se permettent aucun écart, et que seuls les plus sûrs d'eux, les plus installés dans la détention se permettent d'aller à son encontre²⁰. Cette pression est d'autant plus forte que l'établissement est coercitif, la population incarcérée étant considérée comme potentiellement plus dangereuse. D'autre part, ces variations dénotent la présence d'un sentiment de méfiance et de relative insécurité face aux détenus chez une majorité de gardiens. Cela se manifeste à travers le fait que les membres du personnel de surveillance qui privilégient le contrôle ne vont jamais dans les rangées ou dans les salles communes en dehors des besoins de leur mission – comptes, fouilles –, alors même que ceux qui privilégient la relation d'aide iront discuter et plaisanter avec un détenu dans sa cellule ou dans la salle commune. De fait, plus l'établissement est coercitif, plus les détenus sont perçus comme potentiellement dangereux et par-là même comme nécessitant un contrôle ferme. De même ce sont les membres du personnel de surveillance qui, soit n'ont aucun vécu, soit ont un vécu peu varié, qui vont rejeter toute implication en relation d'aide comme si celle-ci les mettait mal à l'aise. C'est également pourquoi les membres du personnel les plus âgés et travaillant depuis longtemps en contact étroit avec les détenus développeront une attitude beaucoup plus ouverte et indulgente à leur égard. Sûrs d'eux en raison de leur vécu²¹, ils sont d'autant plus à l'aise pour adopter la perspective de leur choix et pour remettre en question la vision négative qui circule à propos des détenus. Enfin, il faut noter que la valorisation d'un travail d'aide et de réinsertion, des pratiques d'écoute et d'échange ne sont pas des pratiques qui existent uniquement parce que ce rôle a été donné aux gardiens. Pour tous et même si cela constitue un rôle officiel, il s'agit d'un choix, choix manifeste notamment avec les

¹⁹ Ceux de 20 à 30 ans

²⁰ Elle ressortait aussi par le fait que les propos les plus ouverts à la réinsertion sociale des détenus étaient toujours tenus uniquement lorsque le gardien se retrouvait seul avec la chercheuse.

²¹ Beaucoup d'entre eux ont connu les anciens établissements très coercitifs et des mouvements de protestation violente de la part des détenus.

agents de correction de niveau 1 qui l'adoptent alors même qu'il ne fait pas partie de leurs missions.

Diversité de pratiques

Nous avons vu que certains agents de correction cherchaient à retrouver crédibilité et reconnaissance à travers une démarche de valorisation et d'appropriation d'une mission. Qu'ils s'investissent dans la mise en valeur de leur force physique et de leur travail de contrôle ou dans la mise en avant de leurs qualités d'écoute dans leur rôle d'intervenant en réinsertion sociale, une séparation se crée entre ceux qui travaillent, s'investissent et se dépensent dans leurs fonctions et ceux qui ne croient plus à rien et en font le moins possible. Favorisant le travail et se valorisant à leurs propres yeux, les deux premiers ont peu de choses en commun avec celui qui abandonne totalement ses tâches et ne se reconnaît plus nulle part.

Parallèlement, compte tenu des différences de philosophie de travail, une fracture survient entre les formes d'appropriation d'une mission. Ceux qui privilégient l'écoute et la relation d'aide vont, par ce fait même, moins s'investir dans leur mission sécuritaire, plusieurs de leurs tâches vont donc, soit ne pas être effectuées, soit l'être de façon relativement succincte. Ils tendent également à être plus tolérants face à certains comportements et plus ouverts face aux demandes des détenus. La relation qu'ils nouent avec les personnes soumises à leur contrôle va être plus chaleureuse, moins distante et les amène à passer du temps avec les détenus, à s'entretenir en privé dans la cellule de certains d'entre eux. Cette situation conduit leurs partenaires à les percevoir comme faibles, trop tolérants, prêts à tout accorder aux détenus, voire dangereux pour la sécurité de l'établissement. Réciproquement, les membres du personnel de surveillance qui privilégient la mission sécuritaire, compte tenu du fait qu'ils considèrent être simplement et uniquement présents pour contrôler et surveiller la population carcérale, adoptent une attitude plus répressive en accentuant les contrôles et les réprimandes, au détriment de leurs tâches de réinsertion sociale. Une partie de leur travail n'est alors pas réalisée et doit être effectuée par leurs partenaires qui apprécient peu ou prou cette situation, et considèrent leurs collègues comme

dangereux en raison des tensions que leur attitude engendre chez les détenus. À l'intérieur de chacune de ces tendances les individus se reconnaissent et s'apprécient mutuellement. Réciproquement, l'attitude valorisée par les membres de la tendance adverse est critiquée et contestée.

Enfin, la présence de femmes parmi les membres du personnel de surveillance crée également des tensions. La littérature s'intéressant spécifiquement à leur situation a largement mis l'accent sur la résistance de leurs collègues masculins face à cette intrusion dans leur groupe, (Zimmer, 1986; Jurik, 1988). De fait, les femmes qui travaillent en milieu carcéral avouent toutes avoir eu plus de problèmes avec leurs collègues masculins qu'avec les détenus sous leur responsabilité. L'accomplissement de leur travail engendre des difficultés spécifiques compte tenu de leur situation de femmes dans un monde d'hommes, qu'il s'agisse d'un détenu amoureux leur écrivant une lettre d'amour ou d'une entente entre détenus pour réaliser certaines pratiques sexuelles au moment du compte nocturne. Face à ces situations les hommes se sentent démunis et certains d'entre eux développent un sentiment de suspicion à l'idée que ces sentiments pourraient être réciproques. Certaines missions particulières, fouilles à nu ou interventions de force, ne peuvent pas être effectuées par des femmes. Or, pour plusieurs gardiens, ces différences sont sources de déséquilibre dans l'exercice de leur travail. Ils considèrent que les femmes engagées ne sont pas soumises aux mêmes exigences professionnelles que les hommes et que le travail qu'elles font n'est pas identique au leur. La présence de femmes est alors, au dire de certains, source de dangers et de problèmes particuliers, risques de prises d'otages, risques d'agressions sexuelles ou encore tentatives de séduction, absent lorsque le groupe des gardiens est uniquement composé d'hommes. Par ailleurs, l'adoption, par certains membres du personnel de surveillance d'une attitude virile et sexiste et d'un langage relativement imagé peuvent engendrer chez certaines femmes des sentiments désagréables et une situation de relation de travail problématique, soit parce qu'elles se sentent dénigrées en tant que femmes soit parce qu'elles se sentent draguées par leurs collègues.

Atomisation et quête d'identité

En dépit du partage d'un discours critique et d'une vision négative face aux autres acteurs du milieu, la cohésion des membres du personnel de surveillance reste très superficielle. La présence d'une pression à la conformité, pression d'autant plus forte que le milieu de travail est considéré comme potentiellement dangereux, explique la manifestation extérieure d'un partage d'état d'esprit. Il reste qu'en allant au fond des choses les attitudes et les propos des gardiens marquent la présence d'une fracture profonde au sein du groupe. La cohésion du groupe mise de l'avant tant par certains auteurs que par certains membres du personnel semble, à l'instar de ce qu'indiquaient Montandon et Crettaz (1981) et Chauvenet et al. (1994a), peu présente et proche d'une solidarité obligée. Fractionné entre l'aide, le contrôle et le laisser-aller, séparés selon le lieu et la zone où ils travaillent, selon leur groupe d'appartenance ou selon leur statut, le groupe des membres du personnel de surveillance est, à l'heure actuelle un groupe atomisé.

Cet éclatement s'exprime également à travers la présence d'un flou identitaire. Nous avons vu que Chauvenet et al. 1994 et Lhuilier 1998, abordaient déjà l'idée que le contexte de travail ambigu et incohérent auquel sont confrontés les membres du personnel de surveillance nuit à la construction de leur identité professionnelle. Ne pouvant se retrouver dans une place où ils se reconnaissent et où ils se sentent valorisés, les gardiens se questionnent sur leur rôle (Lhuilier, 1998). Dans le cadre de notre recherche, cette quête d'identité se retrouve. À l'exception de ceux qui ont totalement abandonné toute idée de mission ou de rôle à jouer dans la détention, les membres du personnel de surveillance se reconnaissent à travers une identité professionnelle spécifique. Chaque démarche de valorisation dénote d'une démarche individuelle de recherche d'identité, qu'il s'agisse d'une identité physique de «vrai homme» ou d'une identité d'intervenant en relation d'aide. Le problème est qu'il ne s'agit pas de la même identité, qu'il n'existe plus une identité unique de gardien mais plusieurs et que toutes sont plus ou moins difficiles à mettre en œuvre, plus ou moins difficiles à faire valoir.

Prises dans leur ensemble, les différences dans les modes d'adaptation, la complexité et la multiplicité des tâches, la solitude de leur travail, la variation dans les relations interpersonnelles qu'ils nouent entre eux, font que les gardiens à l'heure actuelle n'existent plus réellement en tant que corps professionnel. La dévalorisation qu'ils ressentent les conduit à s'interroger sur leur utilité sociale et ne permet pas la constitution d'un regroupement autour de cette notion. Ils ne se reconnaissent plus ni dans leurs tâches, ni dans leur utilité sociale, ni en tant que groupe spécifique et ce d'autant plus que ces impressions de perte d'identité et de solitude, nées de l'éclatement du groupe accentuent par elles-mêmes la fracture interne. Nous nous trouvons ainsi face à un ensemble morcelé, atomisé, fragmenté en petites unités sans liens les uns avec les autres.

Conclusion

La littérature de ces dernières années sur les surveillants de prison a mis l'accent sur le fait que, dans un contexte de changements – effritement du caractère totalitaire des établissements carcéraux, ouverture, reconnaissance des droits des détenus, arrivée de femmes dans une profession jusqu'alors masculine -, non seulement les membres de ce groupe professionnel se trouvent en conflit entre leur rôle traditionnel de contrôle et de coercition et la mission d'intervenant en réinsertion sociale que les mutations du milieu leur ont imposés, mais encore sentent leur position d'autorité menacée.

La question qui se pose toutefois est plus profonde. Si l'ambiguïté et l'incertitude engendrées par la complexité de leur mission sont bien présentes, à celles-ci s'ajoutent un fort sentiment de perte de pouvoir et de non-reconnaissance, provenant autant des détenus que de partenaires et de supérieurs hiérarchiques.

Dans ce contexte les membres du personnel de surveillance tendent à se valoriser à travers une de leurs missions plutôt qu'une autre. Ils s'approprient alors plus spécifiquement une fonction et négligent le reste, quand ils n'abandonnent pas toute implication dans leur travail. Cette situation engendre une fracture au sein du groupe.

En dépit d'un discours collectif, d'un partage de titre, de fonctions et de statut, aucune identité collective n'arrive réellement à s'imposer, la démarche de valorisation engendrant conflits et tensions en raison des différences de perspectives et de pratiques qu'elle implique.

Il ressort alors que le groupe des membres du personnel de surveillance est fragmenté, éclaté, atomisé. Il devient de plus en plus difficile aux surveillants de se reconnaître et de se valoriser à travers une identité collective ou une appartenance commune. La question alors se pose de savoir ce que ce groupe va devenir si aucune démarche sociale ne lui permet de se redécouvrir une cohésion, une valorisation sociale ni même une utilité sociale. La question du conflit de tâches entre le rôle d'aidant et rôle de coercition est dépassée par celle de savoir si ce groupe peut encore donner un sens à son action professionnelle.

CHAPITRE 3

Relations sociales en milieu carcéral : du conflit à l'atomisation*

* Article accepté pour publication. *Déviante et Société*

Introduction

Surveillants et détenus forment le noyau des institutions carcérales. Ils en constituent la base et l'essence. Sans gardés, les prisons n'ont aucune raison d'être, mais sans personnes pour contrôler l'enfermement, elles ne peuvent survivre. Ces deux groupes ont une fonction complémentaire indissociable (Sykes, 1958; Casadamont, 1991). « *Le surveillant est au détenu son double inversé* » (Casadamont, 1991 : 63).

Dans les sociétés occidentales actuelles, les prisons se distinguent par leur caractère punitif, contraignant, englobant et routinier (Goffman, 1968; Bottoms, 1999). Au sein de celles-ci, l'adoption et le développement d'une mission de réinsertion sociale des condamnés ont, non seulement multiplié les acteurs du milieu et introduit le professionnel comme acteur clef (Lemire, 2000), mais encore complexifié le rôle des gardiens confrontés entre des tâches de coercition et d'aide (Carroll, 1974; Jacobs et Retsky, 1975; Montandon, Crettaz, 1981; Hepburn, 1989; Crouch, 1995). Parallèlement, la reconnaissance des droits des personnes incarcérées a conduit à l'instauration de moyens de recours contre les atteintes à ceux-ci et à la multiplication des interventions extérieures dans les décisions des autorités carcérales (Lemondé, 1990; Lemire, 1991). Enfin, le déroulement de la vie quotidienne est, aujourd'hui, marqué par un modèle de gestion des sentences individualisé, rationnel, formel et bureaucratique dans lequel les procédures doivent être strictement observées (Jacobs, 1980; Adler, Longhurst, 1994; Chauvenet, Benguigui, Orlic, 1994; Feeley, Simon, 1994; Faugeron, 1996). Bien que d'une ampleur diversifiée selon les pays, ces transformations ont influé sur les relations qui se nouent dans cet univers.

L'objectif de notre étude est de saisir les interactions sociales survenant en prison, celles-ci, complexes et lourdes de sens, étant la clef de la compréhension de cet univers. Deux pénitenciers canadiens à sécurité moyenne pour hommes ont été étudiés. Tentant d'appréhender des faits sociaux dans leur contexte d'énonciation et tentant de saisir des discours, des perceptions, des pratiques et un vécu, nous avons adopté une méthodologie qualitative, entrevues non dirigées et observations

participantes (Deslaurier, 1991; Arborio et Fournier, 1999). Les établissements étudiés ont été sélectionnés non seulement en raison des similitudes formelles qu'ils présentent quant au degré de contrôle et de coercition exercé sur les détenus, mais encore en raison de leurs contrastes. L'un accueille une population carcérale sélectionnée en fonction d'une évaluation positive de ses probabilités de réinsertion. L'autre accueille des détenus considérés, à niveau de sécurité égale, comme les plus difficiles.

Les observations réalisées ont été d'une durée de trois mois dans chacun des établissements, sur la base d'une présence quotidienne régulière, jours, soirs et fins de semaine. Ayant obtenu toutes les autorisations administratives indispensables à l'étude d'un tel milieu, et bénéficiant du soutien des autorités carcérales, il nous a été possible de circuler « librement » au sein des différents secteurs, comprenant les unités de vie, les ateliers et les zones d'activités récréatives des détenus. Passant de plusieurs jours à plusieurs semaines dans chacun de ces lieux, des liens de confiance ont pu être établis avec la majorité des personnes rencontrées. Au cours de ces observations, des entrevues informelles ont été réalisées avec divers représentants des acteurs du milieu, détenus et membres du personnel. Par ces entrevues il s'agissait de saisir les perceptions et les représentations des différents acteurs à travers leurs propos, propos exprimés librement dans un rapport de face à face (Michelat, 1975). Qu'ils soient assignés à une unité de vie, un poste de surveillance statique ou un service aux détenus, les pratiques quotidiennes d'une cinquantaine de surveillants ont ainsi pu être appréhendées. Réciproquement, que nous les rencontrions dans les unités de vie, dans la cour, aux sports, à la bibliothèque, ou encore dans les ateliers et salles de formation, la vie quotidienne d'une soixantaine de détenus¹ a pu être observée et des liens privilégiés ont pu être noués avec une trentaine d'entre eux.

À partir des données ainsi recueillies nous avons pu faire ressortir plusieurs tendances. Dans un premier temps, nous présentons une analyse de ces dernières.

¹ Condamnés allant d'une sentence de 2 ans à une sentence-vie, certains incarcérés pour la première fois et d'autres à de multiples reprises, certains arrivant tout juste en détention, d'autres présents depuis plus de 15 ans, leur âge s'échelonnait du début de la vingtaine à 60 ans et plus.

Dans un deuxième, nous procédons à une réflexion sur l'impact de ces formes de relations sur le monde carcéral.

Première partie:

La relation surveillants / détenus

1. La frontière

Par le fait même de leur complémentarité, membres du personnel et détenus se retrouvent dans un rapport d'opposition. Le statut – ceux qui gardent et ceux qui sont gardés – attribué à chacun de ces acteurs crée une sorte de ligne de démarcation entre les deux groupes, séparation à la base du fonctionnement de l'institution carcérale.

Distance

Dans les établissements étudiés, gardiens et détenus partagent et expriment un état d'esprit commun méfiant sinon hostile à l'égard des membres du groupe adverse. De prime abord une distance se manifeste entre ces acteurs, distance s'exprimant par un discours de fermeture. De façon générale et quelle que soit la personne faisant l'objet du commentaire, pour les détenus les membres du personnel sont des "screws", des "chiens sales", et rien d'autre. « *Un screw est un screw* » (détenu nettoyeur de rangée). Ils disent alors ne rien vouloir savoir d'eux, et il peut être mal vu pour une personne incarcérée d'avoir des échanges trop réguliers ou trop personnels avec un surveillant : « *t'es tout le temps dans le bureau toi, qu'est-ce que tu leur donnes comme informations?* » (détenu de l'atelier de blanchisserie). Réciproquement, pour les membres du personnel de surveillance les détenus sont des « *bandits* », des « *bagnards* », des « *manipulateurs* » dont il faut se méfier et à qui il ne faut rien concéder. Un nouvel employé engagé est averti dès les premiers jours et un membre du personnel qui accorde une autorisation à un détenu, s'il ne se justifie pas, se fait reprocher par ses collègues d'avoir cédé à des manipulations : « *si tu les laisses partir quant ils disent être malades, tu vas les voir défiler...* » (membre du personnel enseignant).

La position de surveillance occupée par les gardiens – en hauteur lorsqu'ils sont dans les tours de surveillance périphérique; au centre lorsqu'ils sont chargés du contrôle au passage des portes, derrière une vitre dans les bureaux des unités de vie, voire derrière une caméra dans les cas d'observations spécifiques – accentue ce sentiment de distance par la création d'une séparation physique. Gardiens et détenus se retrouvent dans deux univers distincts au sein desquels ils vivent côte à côte. Les établissements se subdivisent alors en trois zones, les lieux « publics », les lieux « privés » et les lieux « mixtes ».

La distance se manifeste pleinement dans cette subdivision. Les acteurs évitent de pénétrer dans l'espace de l'autre, lieux « privés » – bureaux, cellules – en dehors des cas indispensables. Chacun s'ignore mutuellement dans les lieux « publics » de circulation. Seuls les lieux « mixtes », zones publiques de petite taille – telles les entrées d'unité – permettent alors les contacts. Le milieu carcéral étant un univers de méfiance, de rumeurs, de tensions (Jacobs, 1974), les relations dans ces espaces « publics » – cour, couloirs, cafétéria – vont être dominées par le fait que tout le monde peut entendre ce qui est dit et voir ce qui est échangé. Dans de tels espaces chaque comportement est extrêmement normé et codé. Tout regard, toute attitude prend un sens précis et est susceptible d'être interprété. Dans ces lieux, physiquement chacun reste de son bord et ignore l'autre. Un des acteurs qui ne respecte pas cette norme se place en posture délicate et risque d'être rejeté par son groupe d'appartenance. Ainsi, si dans la cafétéria, un détenu (électricien, entretien de l'établissement) tente de plaisanter avec un gardien (surveillant de 2^{ème} niveau², unité de vie), il sera rapidement rabroué.

Il ressort de nos données qu'en raison de cette méfiance réciproque généralisée, surveillants et détenus entretiennent, de prime abord, le moins de relations possibles.

² Les surveillants au Canada se divisent en deux groupes :

Les personnes préposées à la surveillance proprement dite, sans responsabilité officielle dans le dossier des détenus. Ce sont les agents de correction de premier niveau (surveillants de 1^{er} niveau)

Les personnes préposées aux unités de vie, responsables du dossier d'une dizaine de détenus, jumelées avec un professionnel. Ce sont les agents de correction de deuxième niveau (surveillants de 2^{ème} niveau).

La plupart du temps les détenus vont et viennent, se déplacent de leurs cellules aux ateliers ou se promènent dans la cour, sans adresser ni la parole ni même un regard aux membres du personnel qui les surveillent. Ceux-ci semblent être, à leurs yeux, invisibles. Réciproquement les gardiens font leur travail de la façon la plus distante possible, notamment dans les lieux publics où ils se tiennent indifférents, silencieux, les bras croisés voire immobiles et indiquent : « *moins je les vois mieux je me porte* » (surveillant de 1er niveau, unité de vie).

Se retrouvent ici les mêmes dimensions mentionnées par Sykes (1958), Goffman (1961/68), Montandon et Crettaz, (1981) ou encore Chauvenet et al. (1994). Pour ces auteurs, un « *gouffre* » (Sykes, 1958), un « *fossé infranchissable* » (Goffman, 1961/68) ou tout au moins une « *barrière* » (Seyler, 1985) séparent les membres de ces deux groupes. « *They may stand opposed across the chasm which separates the convicted felon and the law-abiding citizen or the perhaps even greater chasm which divides the ruler and the ruled* » (Sykes, 1958 : 33). Prenant sa source dans le contraste manifeste entre la place et le statut des détenus et le rôle organisationnel et les fonctions des gardiens cette séparation crée, par ce fait même, une double frontière, à la fois symbolique et matérielle. D'une part, chacun tend à adopter une image négative de l'autre, les détenus sont perçus comme « *repliés sur eux-mêmes, revendicatifs et déloyaux* » (Goffman, 1961/68 : 49) par les gardiens qui craignent d'être manipulés ; et les surveillants paraissent « *condescendants, tyranniques et mesquins* » (Goffman, 1961/68 : 49) aux détenus qui craignent d'être pris en flagrant délit de non-respect des règlements intérieurs (Goffman, 1961; Montandon, Crettaz, 1981; Chauvenet et al., 1994).

Parallèle

Dans ce contexte de méfiance et de distance, surveillants et détenus paraissent vivre dans deux mondes similaires et parallèles, chacun se tenant dans son espace réservé. Le rapport qui se noue alors est un rapport mutuel de surveillance. En raison de leur rôle, les membres du personnel surveillent les détenus. Cette surveillance non seulement est permanente, mais encore elle est élargie. Elle comprend l'observation

des faits et gestes des détenus, l'enregistrement des moindres événements de leur vie, la connaissance de leur dossier et l'intrusion dans l'intimité des personnes observées. Pour la réalisation de cette mission différents moyens sont mis à leur disposition – bureaux entièrement vitrés, possibilités de fouilles arbitraires de cellules, de rangées, de salles communes, accès libre à des ordinateurs³ –. Réciproquement, si a priori se retrouvent ceux qui *re-gardent* et ceux qui sont *re-gardés* (Casadamont, 1991), de leur côté, les détenus observent également leurs gardiens. Ils écoutent, enregistrent et se communiquent les façons de faire des membres du personnel.

Le parallélisme dans lequel vivent ces deux groupes est d'autant plus marqué que leurs discours et leurs pratiques présentent de nombreuses similitudes. Si les détenus parlent des *screws*, les gardiens parlent des *bagnards*. Si les détenus sont enfermés en cellule ils parlent de la « *cage* » des gardiens en parlant de leur bureau. Les pédophiles sont rejetés des deux bords, qu'ils évoquent des « *mangeux de couches* » (détenu nettoyeur de rangée) ou un « *cochon, dégueulasse et sale* » (surveillant de 1er niveau, unité de vie). La présence de femmes pose des difficultés similaires à plusieurs membres des deux groupes et l'homosexualité reste une pratique taboue, très marquée chez les membres du personnel, elle est verbalisée également par certains détenus. Tout en restant chacun de leur côté de la frontière, ils finissent par se ressembler beaucoup. « *À force d'être en contact avec les détenus on a le même langage, la même tenue. Ici les détenus sont très pleurnicheurs et les officiers sont pareils, ils pleurnichent entre eux et face à l'administration* » (surveillant de 2ème niveau, unité de vie).

L'univers carcéral est extrêmement normé et le comportement des acteurs du milieu est soumis à de nombreuses règles tacites et informelles. Il existe un code implicite parallèle pour les membres de chacun des groupes, imposant aux détenus de ne pas rendre la détention plus difficile et aux surveillants de respecter le travail de leurs collègues (Sykes et Messinger, 1970; Vacheret, 2001). Entre les deux groupes dominant également certains principes, notamment, de la frontière présente entre gardiens et gardés découle l'idée selon laquelle il vaut mieux laisser l'autre tranquille et

³ Dans lesquels sont conservés le dossier carcéral et pénal de tous les détenus.

faire son travail ou vivre sa détention chacun de son bord. « *Il ne me dérange pas, je ne le dérange pas* » (surveillant de 2^{ème} niveau, unité de vie).

Toutefois, cette frontière qui sépare gardiens et gardés est traversée de toutes parts par le partage d'un lieu de vie commun. En raison de la position d'intervenants de première ligne des surveillants plusieurs échanges sont amenés à se produire. Dans ce contexte, un rapport quotidien de communication et de discussion entre les membres des deux groupes se met en place. Deux formes différentes, une relation conflictuelle ou une relation d'échange, ressortent.

2. Le conflit

Le conflit est une lutte. C'est un jeu réciproque dans lequel chacun des protagonistes tente de déranger, de perturber par ses actes, son adversaire. De fait, en raison de leurs positions fondamentalement opposées dans la détention, les intérêts des détenus et des gardiens sont, de prime abord, incompatibles. « *La prison est traversée par le conflit central très dur, structurel et irréductible entre ceux qui ne rêvent que de sortir et ceux qui sont payés pour les en empêcher* » (Benguigui, Chauvenet, Orlic, 1994 : 279). Dans le cadre d'une relation conflictuelle, chacun tente alors de faire primer ses intérêts et dominer sa propre volonté en utilisant à son profit les ressources mises à sa disposition pour s'imposer.

Formes du conflit

Les surveillants disposent de moyens informels pour s'imposer aux détenus. La première forme que peut prendre le conflit est de se baser sur la moquerie face à la situation de dépendance et de privation dans laquelle se retrouve le détenu. Face à un regard appuyé adressé à une femme, un gardien, simulant que ce regard lui est adressé, s'exclamera « *arrête de me regarder comme cela tu vas me faire rougir* » (surveillant de 1er niveau, poste de surveillance sécuritaire). Le détenu qui est connu comme entretenant des relations homosexuelles sera traité de « *tapette* », appelé « *fiille* », et ses échanges sont raillés « *l'amour c'est important* ». L'absence de courrier

entraîne des remarques ironiques « *meilleure chance la prochaine fois* » (surveillant de 2ème niveau, unité de vie). Le contenu des lettres reçues et les comportements lors des visites sont attentivement notés et font l'objet de commentaires acerbes. L'aspect extérieur même des personnes incarcérées est source de rires, entre celui qui a « *une tête de fraudeur* » et celui qui est interpellé « *tiens v'là la bedaine* ». Enfin, le statut de contrevenant pris en charge par le système de justice pénale est également critiqué. Non seulement les gardiens parlent des « *bandits* » et des « *bagnards* », mais encore dans certains cas, les déconsidèrent totalement et contestent leurs possibilités de réinsertion sociale. Lors de la libération d'un détenu, celui-ci reçoit un « *on se reverra* » (surveillant de 1er niveau, services aux détenus) en guise d'au revoir et si l'un d'entre eux a la malchance de revenir dans l'établissement, il sera accueilli par un « *dommage qu'on n'ait pas gagé* » (surveillant de 2ème niveau, unité de vie). Le non-respect des règles informelles régissant la vie collective, est une deuxième façon de se positionner dans un conflit. Une cellule laissée en désordre après une fouille, un temps plus long que nécessaire pris pour réaliser le compte, le courrier distribué longtemps après son arrivée, par le fait même qu'ils sont une façon de rendre la détention plus difficile et qu'ils sont le signe d'une absence de respect, sont autant de moyens d'exercer une pression sur les personnes incarcérées. Enfin, le monde des détenus étant marqué par la peur, la méfiance et les rumeurs (Jacobs, 1974a), l'utilisation à son profit des tensions présentes dans le groupe adverse est une troisième façon d'exercer une pression sur les personnes incarcérées. Tendre la main à un détenu, énoncer un commentaire « *c'est vrai que ce gars-là ne nous a pas apporté autant que toi* » (surveillant de 2ème niveau, unité de vie), en laissant implicitement entendre qu'il existe une collaboration étroite – réelle ou non – entre ce dernier et les membres du personnel, sont des façons d'attaquer la personne en le plaçant dans une position ambiguë vis à vis de ses pairs. Et ce d'autant plus lorsque le surveillant agit dans la rangée à un moment où de nombreux détenus sont présents.

Au plan formel, l'organisation elle-même attribue aux membres du personnel de surveillance certains moyens pour exercer des pressions face aux détenus. Devant répondre à plusieurs besoins de base le surveillant peut refuser, de façon arbitraire, de fournir le service demandé – de donner un renseignement, d'autoriser et faciliter un

déplacement de matériel ou d'accorder un téléphone spécial –, par un non catégorique, par un « *je n'ai pas le temps* » (surveillant de 2ème niveau, unité de vie) ou par un « *je ne suis pas responsable de ton dossier* » (surveillant de 2ème niveau, unité de vie). Il peut également interdire le passage, tel l'accès à la salle des visites, au motif d'un non-respect des normes vestimentaires – port d'un survêtement ou d'un short au lieu d'un pantalon long de ville –. Travaillant sur le plancher et étant par ce fait même aux premières loges pour observer et noter tous les faits et gestes des détenus, ils sont également les mieux placés pour soulever certaines questions et pour semer le doute dans la pensée des professionnels au moment de l'énoncé de leurs recommandations. Indépendamment de la faible reconnaissance qu'ils pensent avoir, ils peuvent, en racontant certains événements, inciter le responsable de la gestion du dossier de la personne à refuser certains transferts ou libérations anticipées. Ainsi, un détenu recommandé pour une libération conditionnelle peut voir cette recommandation disparaître et être transféré dans un établissement à sécurité plus élevée suite au signalement d'un incident – avoir lancé une chaise dans l'entrée de son pavillon – au professionnel responsable. De même, ayant accès aux dossiers pénal et carcéral des détenus les surveillants peuvent se servir des informations confidentielles que ceux-ci contiennent pour exercer une pression sur un détenu de façon à l'inciter à avoir un comportement conforme. Une personne incarcérée qui perturbe le bon ordre dans la rangée sera prévenue de se tenir tranquille sous peine de voir certaines informations – délit commis notamment – transmises à ses codétenus. Ainsi, un détenu (nettoyeur de rangée), demandant à ses pairs une minute de silence à la mémoire des meurtriers de deux gardiens de prisons, se verra conseiller par un membre du personnel de surveillance (surveillant de 2ème niveau, unité de vie), de s'arrêter sous peine de voir révéler une agression sexuelle commise plusieurs années auparavant mais indiquée dans son dossier.

Enfin, travaillant avec une marge de manœuvre relativement grande face aux interdits, la prison étant un univers dans lequel tout ce qui n'est pas explicitement autorisé est interdit et dans lequel tout est susceptible d'être puni (Hattem, 1991; Benguigui et al, 1994; Chauvenet, 1996), le flou des règles fait que les membres du personnel de surveillance peuvent tolérer n'importe quel comportement jusqu'au moment où ils

décident librement et arbitrairement de ne plus le tolérer, qu'il s'agisse de la possession d'une couverture supplémentaire ou de la détention de drogue ou d'un appareil à tatouages. Ils disposent alors d'un moyen de sanction formelle – le rapport d'offense – entraînant selon la gravité du délit constaté, la présentation du détenu soit devant le tribunal disciplinaire mineur, dirigé par le surveillant correctionnel ou le gérant d'unité, soit devant la cour disciplinaire majeure, dirigée par un juge extérieur. La rédaction de tels rapports est un moyen de pression important sur les détenus car les sanctions encourues consistent en la privation de leur espace de liberté résiduelle⁴, qu'il s'agisse de condamnation à une période d'enfermement en cellule durant les heures d'activités libres par le tribunal disciplinaire mineur ou à un temps d'isolement par la cour disciplinaire majeure. Les membres du personnel peuvent alors se positionner en conflit avec les détenus en abusant de leur possibilités de rédaction de rapports d'offense. Se retrouvent ici, les mêmes éléments d'analyse que ceux des sociologues sur la prison. « *Les surveillants jouent avec les règles officielles, les interprètent, les violent et inventent leurs propres règles* » (Benguigui et al, 1994 : 286). Ainsi, l'ensemble des détenus d'un pavillon seront l'objet d'un rapport d'offense à la suite d'une fouille, les surveillants en service (surveillant de 2ème niveau et surveillant de 1er niveau, unité de vie) appliquant à la lettre le règlement prohibant la présence de cartons dans les cellules et considérant que toute boîte était comprise dans le texte du règlement, y compris les boîtes de céréales.

De leur côté, les personnes incarcérées disposent également de divers moyens pour exercer une pression sur les membres du personnel de façon à rendre l'exercice de leurs tâches relativement désagréable et difficile. Rire du caractère de service que prend le rôle des membres du personnel de surveillance, exprimer clairement et de façon à être entendu, que les gardiens sont des « *screws* », des « *chiens sales* », juste bons à ouvrir et fermer des portes, se moquer de leur « *uniforme MacDonald* », les traiter d'incompétents « *on ne te demande pas grand chose, juste d'ouvrir une porte c'est pourtant pas difficile...* » (détenu de l'atelier de peinture sur bois), « *t'as juste ça à faire, ouvrir des portes* » (détenu peintre, entretien de l'établissement), protester ouvertement lorsque le travail est mal fait, trop bruyant ou irrespectueux, représentent des formes

⁴ Participation à des activités récréatives ou sportives, promenades libres dans la cour.

d'attaque. La réalisation de certaines tâches de contrôle – fouilles de cellules, comptes – peut être l'occasion de moqueries et d'aboiements sur le passage des gardiens et d'attribution de surnoms ironiques « *le farmer* », pour celui qui est considéré comme stupide et lourd ou « *le petit roquet* » pour celui d'une taille en dessous de la moyenne. L'exhibition de la nudité ou la réalisation de pratiques sexuelles solitaires au moment même du compte sont des pratiques pouvant mettre mal à l'aise un membre du personnel de surveillance, et plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'une femme. De même, prendre une douche ou s'engager dans une conversation quelques instants avant le début du compte retarde l'exécution même de ce compte et positionne le gardien en situation d'attente. Enfin, à l'heure actuelle le groupe des membres du personnel étant un groupe éclaté et atomisé dans lequel chacun des intervenants se sent peu reconnu (Vacheret, 2001a), ignorer ostensiblement la présence d'un gardien et répondre à son supérieur hiérarchique, obtenir une autorisation préalablement refusée par l'intermédiaire d'un collègue, deviennent une façon pour les détenus de créer des tensions et des frustrations à l'intérieur du groupe.

Au plan formel, le développement des droits des personnes incarcérées attribue aux détenus des moyens d'action contre les surveillants. Faire appel à l'Enquêteur Correctionnel, écrire une plainte adressée au supérieur hiérarchique de l'employé, demander l'assistance d'un avocat lors des audiences du tribunal disciplinaire, sont des actions ressenties par les membres du personnel de surveillance comme des intrusions dans leur travail et comme des remises en cause de leurs façons d'agir, que les détenus obtiennent ou non gain de cause.

Contexte du conflit

C'est un mode relationnel qui se met en place essentiellement dans les lieux « mixtes ». À l'instar des lieux de passages de l'ensemble de la population carcérale, la distance est de rigueur dans ces endroits. Toutefois, ce sont aussi des zones où les conflits sont possibles puisqu'ils permettent l'instauration d'une image face à ses pairs, sans que le danger lié aux lieux « publics », où des mouvements de foule pourraient survenir, y soit de la même intensité pour les membres du personnel. Les attaques qui y surviennent

prennent de la valeur en raison de la présence de témoins, d'autant plus importants qu'il s'agit de proches qui vivent dans la même unité. Dans ces lieux, le moindre geste ou la moindre parole déplacés ou ambigus se règlent par le conflit. Ayant une image à maintenir ou, à tout le moins, ne pouvant se permettre de laisser la méfiance s'infiltrer dans l'esprit de leurs pairs ou le non-respect chez leurs adversaires, les acteurs non seulement font attention à ce que leurs échanges ne puissent pas être interprétés comme l'expression d'une bonne entente, mais encore réagissent de façon hostile et conflictuelle s'ils se sentent un tant soit peu sur la défensive. Un détenu (atelier de peinture sur bois), poursuivi devant la Cour disciplinaire majeure pour avoir eu une attitude menaçante envers un gardien (surveillant de 2ème niveau, unité de vie) justifie celle-ci au motif que le surveillant n'avait pas à l'insulter et le reprendre devant ses amis.

Réciprocité

Si la distance est réciproque, le conflit l'est également. L'action de l'un entraîne une réaction de la part de l'autre et ainsi de suite. La relation, quelle qu'elle soit, se déroule selon un processus. Une action tend à engendrer une réponse qui elle-même amène une nouvelle action. Dans certains cas il peut s'agir d'une spirale inflationniste, sorte de bras de fer dans lequel chacun des protagonistes tente de faire céder l'autre. Ainsi, suite au refus de débloquer pour la soirée la porte automatique de la rangée, les détenus d'une unité s'organiseront pour en demander l'ouverture en permanence. Face à eux, la surveillante en poste tardera volontairement à l'ouvrir.

Par ailleurs, la réciprocité du conflit se retrouve également à travers le fait que les membres des deux groupes disposent de moyens pour exercer une pression sur les autres. Quel que soit leur statut ou leur rôle, il leur est possible de se positionner dans cette forme de relation. Un membre du personnel de surveillance peut agir à l'encontre d'un détenu, mais face à lui, le détenu, non seulement a les moyens de répondre à ce surveillant, mais encore il peut initier le conflit. Ainsi, un surveillant sera directement attaqué par un nouvel arrivé dans la rangée désirant avoir un de ses amis comme

compagnon de cellule, et qui l'avertira que le directeur de l'établissement et l'Enquêteur correctionnel sont saisis de sa demande et qu'il ne se laissera pas faire.

Enfin, il y a réciprocité car il y a similitude dans les moyens utilisées pour placer leur relation en termes de conflits. Chacun se sert à la fois de sa propre situation, de la position de l'autre et des faiblesses du groupe pour déstabiliser son adversaire. Suite aux moqueries réitérées d'un détenu de sa rangée, qui l'appelle « *farmer* » chaque fois qu'il vient dans la rangée et fait rire ses codétenus, un surveillant (surveillant de 2ème niveau, unité de vie), répliquera du tac au tac: « *tu sais ce que c'est qu'un farmer? C'est quelqu'un qui garde les cochons, non* »? Le surnom disparaîtra immédiatement.

3. L'échange

En raison de leur situation de proximité physique ainsi que du rôle d'entretien et d'intervenant en réinsertion sociale des membres du personnel de surveillance, gardiens et détenus se rencontrent sur de nombreux points. Tous les formulaires nécessaires pour les démarches administratives sont accessibles aux détenus dans le bureau des membres du personnel de surveillance. L'un d'entre eux qui désire une nouvelle paire de souliers, qui souhaite avoir accès au programme de visites familiales privées, qui veut solliciter une entrevue avec le professionnel responsable de son dossier ou qui conteste une pratique, doit remplir un de ces formulaires et par-là même le demander aux gardiens. En tant qu'intervenants de premier plan, les surveillants sont également les détenteurs des informations et des autorisations de base quant au fonctionnement quotidien des rangées. Réciproquement, leur obligation de maintien de l'ordre ne peut être remplie qu'avec l'accord des détenus, ceux-ci détenant les moyens de provoquer des troubles importants. Chacun des membres de ces groupes a besoin de l'autre, les uns pour remplir leur mission, les autres pour obtenir des conditions de détention supportables. L'interdépendance mutuelle qui en découle, si elle consiste au départ en une relation principalement utilitaire, les conduit alors à remplacer le rapport d'indifférence et d'ignorance ressenti de façon générale et collective, par des relations d'échange de bons procédés. Dans le cadre de ce rapport

de dons de services se trouve un mouvement réciproque par lequel chacun offre quelque chose à l'autre moyennant une contrepartie.

Les auteurs qui se sont penchés sur l'analyse du milieu carcéral et sur les relations entre membres du personnel et détenus ont abordé la question du caractère indispensable de la mise en place de ces relations, qu'ils parlent de négociation (Sykes, 1958) ; d'échange (Chauvenet, 1996) ou de dons et de contre-dons (Benguigui, 1997). Selon ces auteurs, le maintien de l'ordre, objectif ultime des membres du personnel de surveillance, nécessite l'existence d'un espace de coopération entre les différents acteurs du milieu. « *La mission première du surveillant étant la sécurité et le maintien de l'ordre, ces tâches ne peuvent être assurées qu'au travers de la relation et de l'échange avec les détenus* » (Benguigui et al. 1994 : 282). Benguigui et al (1994) insistent sur le fait que la vision que les gardiens ont des détenus comme masse indifférenciée se produit au moment des mouvements de groupes ou des déplacements d'un grand nombre de détenus. Par contre lorsque gardiens et détenus se retrouvent face à face, leur relation s'individualise. Dans ce contexte, il est essentiel pour eux de négocier, d'échanger avec les détenus, ils dialoguent, rendent service, apaisent. Cette attitude est indispensable au maintien de l'ordre dans la détention.

Dans le cadre de notre analyse, deux formes d'échanges ressortent. D'une part, se retrouve une entente formelle consistant en des relations de « donnant - donnant ». D'autre part, se manifeste un échange informel se présentant sous la forme de discussions et de plaisanteries.

Formes de l'échange

En raison de leur rôle de premier plan, les membres du personnel de surveillance ont une mission d'informateurs et de gestionnaires de la vie quotidienne. S'ils peuvent accomplir cette mission de façon très succincte, les gardiens peuvent également s'impliquer dans celle-ci et rendre service aux détenus en prenant le temps de les informer complètement et de façon claire sur des éléments essentiels pour une personne incarcérée. Ils vont ainsi expliquer à un détenu quels sont les délais d'attente

pour sa demande de transfert, ou encore quelles conditions il doit remplir pour obtenir des visites familiales privées, notamment après avoir perdu cet accès pour avoir consommé de la drogue. Ils peuvent également émettre des recommandations positives à l'égard d'un transfert ou d'une permission de sortir, recommandation qui peut, même si le professionnel à qui elle s'adresse reste le seul décideur, à tout le moins le sensibiliser aux problèmes du détenu. Parallèlement, la survie dans les établissements pour une personne incarcérée passe par un minimum de trafic. Qu'il s'agisse de détenir de la levure – pour la vente de pizzas à ses codétenus ou pour la fabrication de broue –, de posséder de la drogue – pour soi ou pour un codétenu – de garder de nombreux paquets de tabacs – pour jouer aux cartes ou pour payer ses dettes – toutes ces possessions sont formellement interdites et strictement limitées. Compte tenu du fait que les gardiens disposent d'une certaine marge de manœuvre face aux règlements, ils peuvent manifester une grande tolérance, qu'il s'agisse d'autoriser à prendre un café avec un codétenu d'une autre rangée, à rapporter de la "gaffe"⁵ de cuisine ou des ateliers, à rester au soleil dans la cour en dehors des heures d'activités libres, ou même à fumer un joint dans sa cellule. Les détenus ont alors tout intérêt à être informés lorsqu'une fouille – de cellule, de la salle commune ou générale – est en passe de se produire, ce que font certains membres du personnel de surveillance.

De leur côté, les détenus, étant ceux de qui dépend le bon ordre, détiennent les moyens permettant d'assurer ou non le calme et la tranquillité au sein des différents secteurs. Ils peuvent alors rendre service aux membres du personnel de surveillance en se conformant aux règles de l'établissement et en acceptant le système. Ils adoptent alors un comportement tranquille, évitent les situations conflictuelles avec leurs codétenus, et respectent les normes implicites. S'ils consomment des substances illicites c'est dans leur cellule en évitant les débordements, s'ils font de la gaffe c'est de façon discrète et en petite quantité. Certains d'entre eux, bénéficiant d'un certain statut parmi la population carcérale, notamment les leaders de rangées, utilisent celui-ci pour inciter leurs pairs à faire comme eux et se tenir relativement tranquilles. Dans ce contexte, la tolérance du gardien amène le détenu à rester tranquille et

⁵ Aliments ou matériel (tissus, linge) que le détenu rapporte dans sa cellule.

récioproquement, le conformisme d'un détenu engendre chez le surveillant une attitude de souplesse et de coopération. Ainsi, un membre du personnel de surveillance verra avec satisfaction le transfert d'un leader de rangée repoussé - volontairement - de quelques jours au moment de fêtes de Noël. « *Comme ça, ça garantit la tranquillité pour les fêtes. Ça prend beaucoup de temps avant qu'un leader positif comme celui là soit installé dans une rangée* » (surveillant de 2ème niveau, unité de vie). De même, face à des troubles persistants, trafics, forte consommation de broue ou de drogue, tensions, les membres du personnel demandent à un des détenus de la rangée, très bien perçu par ses pairs en raison de son affiliation au crime organisé, de devenir leader de rangée de façon à ce qu'il règle ce problème. L'obligation de maintien de l'ordre et de prévention des troubles dans la détention implique, pour les gardiens, de connaître les détenus et de savoir exactement ce qui se passe. Cette connaissance du milieu passe par l'observation des faits et gestes des personnes incarcérées, mais elle passe également par le recours à des informateurs. Ces personnes, situées au premier plan pour leur fournir un certain nombre de renseignements - entre autres, mésententes entre détenus, trafics, gaffe, détention d'armes - leur permettent ainsi d'éviter de se retrouver dans une situation où, en raison de perturbations importantes, la qualité de leur travail serait remise en cause.

Par ailleurs, vivant côte à côte dans un milieu clos et parfois durant de longues années, une relation d'écoute peut se nouer entre gardiens et détenus. Physiquement proches et matériellement au courant de leur passé en raison de leur accès aux dossiers, les membres du personnel de surveillance connaissent intimement la vie des détenus, aussi bien à l'intérieur des murs qu'à l'extérieur. Lorsque certains d'entre eux rencontrent des difficultés, divorce, deuil, solitude, maladie, mésentente avec un autre membre du personnel, ils peuvent alors leur apporter un soutien moral. Celui-ci se manifeste à travers une discussion intime dans la cellule du détenu, une conversation dans le bureau des gardiens, des plaisanteries dans les couloirs ou les salles communes pour détendre l'atmosphère. Il peut également s'exprimer à travers une souplesse dans l'accomplissement de leur mission, tel laisser un détenu dormir et manquer l'atelier à la suite d'un deuil d'un parent éloigné. De leur côté, les détenus peuvent également développer une certaine complicité avec les membres du personnel,

leurs racontant leurs déboires personnels, s'installant pour fumer une cigarette avec eux, plaisantant sur leur passage, leur prêtant le journal. Un rapport de bonne entente, voire de complicité, se met alors en place entre eux. Ainsi, un surveillant (surveillant de 2ème niveau, unité de vie) à qui arrive un événement mémorable pendant son déjeuner, le racontera l'après-midi même à un détenu de son pavillon.

Contexte de l'échange

Si l'échange de bons procédés est essentiel pour le maintien de l'ordre en détention, celui-ci ne survient que dans un contexte particulier. Ces relations sont totalement exclues des lieux « publics » et, si elles apparaissent dans les espaces « privés », c'est de façon rare, discrète et avec des personnes, membres du personnel ou détenus, très bien perçues par les autres. Compte tenu de la méfiance et de la tension qui règnent dans les établissements carcéraux, les relations de coopération, d'échange d'informations ou de complicité s'exprimeront principalement dans les lieux « mixtes » dans lesquels l'apparence de transparence, liée aux possibilités d'écoute des conversations, ne donne pas prise à la suspicion si ces relations restent limitées.

Réciprocité

La relation d'échange est réciproque. D'une part les deux groupes étant interdépendants, chacun dispose de moyens, de monnaie d'échange, face à l'autre. D'autre part un service rendu suppose implicitement une réaction parallèle. Chacun s'attend à ce qu'en face, son interlocuteur respecte l'échange. L'idée est qu'« *il m'en doit une* » (surveillant de 2ème niveau, unité de vie). Cette réciprocité peut se manifester à travers une attitude de reconnaissance. Un membre du personnel de surveillance ayant laissé un détenu seul avec sa conjointe, ce qui est interdit, au moment d'un accompagnement à l'extérieur, raconte que par la suite ce détenu lui en a été extrêmement reconnaissant et l'en a remercié à plusieurs reprises. « *Maintenant je l'ai dans la poche* » (surveillant de 2ème niveau, unité de vie). Elle peut également être prise en compte à plus long terme, le service rendu représentant une garantie sur l'avenir. Ainsi, un membre du personnel considère que le fait de connaître intimement

un détenu et de savoir les noms de son épouse et de ses enfants lui permettra, en cas de troubles et de violence, de le calmer en lui rappelant qu'il a une famille. Cette réciprocité ressort également à travers certaines demandes concrètes. Dans le cadre de celle-ci les protagonistes s'attendent à ce que leur interlocuteur réponde favorablement à leurs besoins en raison justement de leur attitude. Ainsi, le leader d'une rangée peut, en contrepartie du calme qu'il maintient dans la rangée, solliciter directement un surveillant pour le changement d'unité de vie d'un nouveau détenu fraîchement débarqué et qui se révèle source de troubles.

Deuxième partie:

Enjeux et impact de ces relations sur l'univers carcéral.

Nous nous trouvons actuellement dans un contexte où les sociologues ont parlé de « *l'effritement du caractère totalitaire* » des institutions carcérales (Stastny et Tyrnauer, 1982 ; Lemire, 1990), en raison de l'immixtion de différents acteurs extérieurs dans les décisions prises par les autorités pénitentiaires. Les interventions des tribunaux comme les moyens d'actions des détenus en cas de non-respect de leurs droits se sont multipliés (Lemondé, 1990). Parallèlement, est apparu le professionnel qui a pris un rôle d'acteur-cléf dans le déroulement des sentences d'emprisonnement (Lemire, 2000). Enfin, les membres du personnel de surveillance se trouvent confrontés à un rôle complexe, ambigu, peu reconnu dans l'exercice duquel ils sentent leur position d'autorité menacée (Hepburn, 1989 ; Crouch, 1995). L'ensemble de ces éléments joue un rôle dans la relation entre gardiens et détenus.

Nous venons de voir que les relations qui se nouent entre membres du personnel et détenus se révèlent, à l'analyse, complexes et diversifiées. Si l'antagonisme de base fait que de prime abord ces deux groupes se retrouvent chacun d'un côté d'une frontière et évitent les rencontres, les obligations liées au partage d'une vie collective amènent le développement de relations variées. Les questions qui résident derrière l'instauration de telles variations dans ces relations sont celles des enjeux sous-jacents et de l'impact de ces dernières sur le milieu carcéral actuel.

1. Enjeux

Compte tenu des sentiments de perte de pouvoir et de dévalorisation que ressentent les membres du personnel de surveillance, ceux-ci tendent à développer des stratégies de valorisation qui passent par la mise en valeur d'une mission – surveillance ou aide à la réinsertion sociale – plus qu'une autre (Vacheret, 2001a). Ce choix réalisé ainsi amène au développement de relations différentes avec les détenus.

De leur côté, les détenus adoptent différents rapports à la prison. Goffman (1961/68) a analysé le processus de dépersonnalisation lié à l'institutionnalisation. Aujourd'hui toutefois, force est pour nous de constater que l'amélioration des conditions matérielles de détention comme la reconnaissance des droits des personnes incarcérées tendent à restreindre ce processus de perte d'identité et permet aux personnes incarcérées de conserver une certaine cohérence identitaire entre le dehors et le dedans (Chantraine, 2000). Les relations qu'elles nouent alors avec les membres du personnel de surveillance sont des moyens pour elles de conserver une certaine identité et reconnaissance à leurs propres yeux (Hattem, 1991, Rostaing, 1997). Ainsi, les détenus développent des stratégies d'adaptation au milieu et réalisent des tentatives d'appropriation d'un certain contrôle de leur vie qui sont les manifestations de la recherche d'une identité personnelle.

Fondements du conflit

Dans le cadre de la relation conflictuelle, nous avons vu qu'il s'agissait d'exercer une pression sur l'adversaire de façon à montrer sa suprématie ou à tout le moins, à perturber le plus possible l'autre en le confrontant. Dans ce contexte, la distance entre les deux groupes, membres du personnel et personnes incarcérées, est très grande. L'intérêt qu'il est possible d'en retirer est alors multiple.

Se positionner dans le cadre d'une relation conflictuelle est une façon pour les surveillants de se valoriser et de mettre en avant leur force de caractère. Certains

membres du personnel reconnaissent avant tout avoir un rôle de contrôle. Leur rapport à la prison prend alors la forme d'un rapport de maintien de l'ordre par le recours aux moyens de coercition et de surveillance mis à leur disposition par l'institution. Le bon ordre dans le secteur dont ils sont responsables passe par l'affirmation de leur force, qu'elle soit physique, ils disent être des vrais hommes, des durs, « *qui ont une colonne* », ou qu'elle soit liée à leur tempérament – ils disent avoir une force de caractère importante et considèrent qu'ils « *ne s'en laissent pas conter* » –. Pour eux, les détenus sont avant tout des « *bagnards* », des « *manipulateurs* ». Il leur faut donc non seulement ne jamais leur faire confiance, mais encore toujours être en situation de contrôle. Aucune tolérance ou souplesse n'est alors admise. Les règlements sont appliqués fermement, les fouilles sont réalisées avec minutie et les moindres incartades – gaffe, trafic, retard au travail – sont sanctionnées. Leur valorisation dans l'exercice de leurs tâches passe alors par la constitution d'un rapport conflictuel avec les détenus. Plus le conflit va être manifeste, plus ils vont se reconnaître dans leur travail. Parallèlement, l'instauration d'une relation conflictuelle leur permet d'être reconnus par certains de leurs pairs. Les prisons s'avérant être des univers coercitifs dans lesquels, par définition la population incarcérée étant là contre son gré, il y règne toujours un risque de trouble. Les membres du personnel tendent alors à appréhender les débordements et à appréhender les gestes que pourraient poser les détenus face à eux. Tenir tête à certains d'entre eux, agir de façon coercitive, leur permet alors de se faire une place parmi les membres du personnel, qui reconnaissent ce type d'intervention. Enfin, pour les surveillants c'est une façon de se sentir davantage en contrôle de la situation et en position de domination face aux détenus. Se placer dans un rapport conflictuel est, pour eux, une façon de déstabiliser les personnes auxquelles ils font face, tout en exerçant une forte pression sur elles.

De leur côté, à travers les analyses qui ont été réalisées sur le monde des détenus, il ressort que les personnes incarcérées tendent à adopter une identité spécifique en raison de la stigmatisation dont ils font l'objet. Certains analysent la constitution de cette identité collective comme prenant sa source dans les difficultés de l'incarcération. Clemmer (1970) évoque un phénomène de « *prisonnierisation* » par lequel les détenus développent des comportements de survie. Sykes (1958) mentionne l'existence d'un

code de valeurs commun né des privations auxquelles ils sont soumis. Enfin, pour Goffman (1961/68) la réclusion vécue par les détenus engendre un processus de perte d'identité qui tend à les conduire à adopter une identité de reclus. D'autres, évoquent l'importation derrière les murs de valeurs délinquantes développées à l'extérieur. Ainsi, Jacobs (1974) analyse l'adaptation des détenus au monde carcéral à partir d'une identification à un groupe organisé de pairs délinquants. Si, à l'heure actuelle ces phénomènes sont moins marqués (Chantraine, 2000), il reste qu'un certain nombre de personnes incarcérées vont se reconnaître à travers une identité soit de détenus – théorie de la privation développée par Sykes – soit de délinquants – théorie de l'importation développée par Jacobs – et se valoriser à travers elle. Rejetant totalement le système, notamment leur position de dominés, ils adoptent un comportement conflictuel de façon à réduire leur sentiment de soumission et de perte de contrôle de leur vie. En confrontant les membres du personnel de surveillance, ils tentent de s'approprier de nouveau certains éléments de leur vie ou à tout le moins d'avoir un sentiment de domination même partiel. La relation conflictuelle développée avec un surveillant montre aussi l'adhésion au code selon lequel il ne faut pas frayer avec l'ennemi (Sykes et Messinger, 1970). Le conflit est également une façon pour eux de se faire une place parmi leurs pairs. En effet, le fait de se placer en opposition avec les membres du personnel de surveillance permet de montrer son refus du système et sa force de caractère en raison des risques encourus.

Il reste que, si la relation conflictuelle permet de tirer certains avantages, le développement de celle-ci n'est pas toujours pertinent. D'une part, avant d'engendrer un conflit, les risques de celui-ci sont évalués. Ainsi, face à certains détenus haut placés dans la hiérarchie des détenus, et qui de toutes façons n'ont eux-mêmes aucun intérêt au conflit, leur place étant d'ores et déjà établie, les surveillants éviteront de développer des relations conflictuelles. Ils éviteront également de se positionner dans cette relation dans les lieux « publics », le danger d'un mouvement de foule étant par trop important. De fait, la majorité des conflits survient avec des jeunes détenus ancrés dans le milieu délinquant, des « *petits punks* », ayant une place à se faire et tout à prouver.

Fondements de l'échange

Si le conflit peut être un mode relationnel particulièrement avantageux, la relation d'échange se révèle également source d'avantages pour certains membres de chacun des groupes. Dans le cadre de l'étude de cette relation, nous avons vu que celle-ci consiste en un jeu d'échange réciproque à travers lequel chacun des protagonistes tente d'obtenir de l'autre certains bénéfices. Dans l'instauration d'une relation d'échange entre les deux groupes, surveillants et détenus, la distance est peu marquée. Par ce fait même, il est possible d'en retirer plusieurs gains.

Compte tenu du fait qu'un certain nombre de membres du personnel de surveillance se reconnaissent à travers leur mission d'intervenant en réinsertion sociale, développer des relations d'échange avec les détenus est une façon pour eux de se valoriser dans cette mission. L'écoute et l'attention dont ils font preuve, sont autant d'éléments qui leur permettent d'acquérir une bonne connaissance de la personne incarcérée et de s'attribuer un caractère utilitaire dans les évaluations qui sont réalisées. Ce sentiment de valorisation par l'échange s'accroît également avec la reconnaissance que ce type de relation fait naître chez les personnes incarcérées. En effet, la souplesse dans l'application des règlements est une façon de se faire bien voir des détenus et d'obtenir une place au sein de ce groupe. Le message selon lequel "il est correct" circule ainsi parmi les détenus et attribue une certaine valeur aux membres du personnel reconnus. À l'instar de ce qui a déjà été énoncé par Sykes (1958) et Jacobs et Kraft (1978), être vu comme un « *good Joe* » reste une qualité importante pour plusieurs surveillants. La relation d'échange est par ailleurs un moyen pour les membres du personnel de surveillance d'obtenir le calme dans les unités de vie sous leur responsabilité. En effet, la négociation est le seul moyen d'éviter les débordements que trop de pressions risquent d'engendrer (Sykes, 1958; Chauvenet et al, 1994). Les surveillants qui entretiennent une relation d'échange détiennent entre leurs mains des outils pour faire diminuer les tensions et pour maintenir le calme. Enfin, le développement de ce type de relation est également un moyen de se protéger face aux éventuels problèmes futurs. L'idée derrière la discussion et l'écoute est, pour le

surveillant, qu'en cas de troubles, la violence des détenus ne sera pas dirigée contre eux.

De leur côté, les détenus peuvent également retirer des avantages importants dans la mise en place d'une relation de négociation. À l'heure actuelle où le déroulement des sentences d'incarcération se fait selon un système de privilèges, « *système nananes* » ou « *système bonbons* », dans lequel beaucoup d'avantages liés au déroulement de la sentence peuvent être obtenus, le fait de se conformer aux règlements et aux programmes imposés peut conduire les détenus à obtenir un transfert dans un établissement à sécurité moindre, des visites familiales privées, voire même des permissions de sortie ou une libération anticipée. Une telle relation leur permet de vivre alors leur détention de façon moins difficile, en entretenant l'espoir d'une incarcération moins coercitive ou de contacts plus étroits avec leurs proches. Par ailleurs, le fait de jouer le jeu de l'institution et de développer des relations privilégiées avec certains membres du personnel permet aux personnes détenues de se valoriser en tant que personne plus qu'en tant que détenu. La relation d'échange fait en sorte qu'ils acquièrent une identité individuelle aux yeux des surveillants et une existence en tant que personne avec un passé et un avenir. C'est également une façon pour les détenus de vivre leur détention au quotidien d'une façon plus souple. En entretenant des relations d'échange avec les membres du personnel de surveillance ils peuvent espérer obtenir certains avantages concrets dans leur unité de vie, entre autres plus de calme, moins de fouilles ou des fouilles respectueuses ou encore moins de pressions. La souplesse des gardiens leur permet de survivre en pouvant faire de la gaffe, en pouvant aller boire un café dans une autre rangée, voire fumer tranquillement leur joint dans leur cellule.

Ce mode relationnel toutefois ne survient pas entre tous les acteurs du milieu. Compte tenu du contexte actuel les surveillants ont peu de monnaie d'échange vraiment intéressante et il réside toujours un certain danger dans la mise en place de telles relations. Ainsi, les détenus leaders disposent de bien plus d'avantages en négociant

avec la direction des établissements, qui elle-même y trouve son profit⁶. De même elle survient essentiellement avec les membres du personnel de surveillance particulièrement bien perçu par la population carcérale. Elle apparaît également davantage avec les personnes incarcérées les moins criminalisées ou des leaders de moindre envergure, qui, n'ayant pas accès à la direction, tirent alors certains bénéfices de la part des surveillants.

Équilibre relationnel

Nos analyses montrent que les relations dans le milieu carcéral sont les manifestations de la présence d'un savant équilibre entre conflit et échange. Cet équilibre s'appuie sur la réciprocité des relations entre les deux groupes.

Les acteurs équilibrent leurs recours à ces différentes formes de relations en raison du fait que l'abus d'une des relations est source de danger. Un détenu qui joue trop avec le conflit peut se retrouver condamné à l'isolement cellulaire ou transféré dans un établissement à sécurité plus élevée. Il peut également se voir rejeté par ses pairs en raison des pressions que son comportement engendre de la part des membres du personnel, pressions qui peuvent atteindre également ses pairs. Il enfreint alors la règle selon laquelle il ne faut pas rendre l'emprisonnement plus difficile pour les autres. Par ailleurs, si le détenu négocie trop il peut se retrouver face à des codétenus particulièrement hostiles et méfiants, le soupçonnant de délation, qui lui feront comprendre qu'il a abusé de la situation. Il risque également de perdre tous les avantages de l'échange en demandant trop de choses aux membres du personnel. De leur côté, Les membres du personnel de surveillance doivent également savoir doser leurs actions. Trop de coercition peut engendrer des actions collectives de la part des détenus qui subissent trop de pression et amener des critiques et contestations non seulement de la part de leurs pairs qui craignent les réactions, mais encore de la part des supérieurs hiérarchiques ou des instances extérieures qui reçoivent des plaintes

⁶ Le président du comité de détenus peut ainsi s'engager, moyennant une contrepartie, à ce qu'un concert organisé dans l'établissement se déroule sans problèmes.

émises par les détenus. De même, trop de négociations peut conduire les détenus à dépasser les limites de la tolérance dans leurs comportements.

Parallèlement à l'intérieur des établissements les formes de relations s'équilibrent entre le conflit et la négociation. Si certains acteurs privilégient une forme plus qu'une autre, les deux cohabitent toujours à l'intérieur des pénitenciers. L'échange est un mode relationnel indispensable. Toutefois, de la même façon que la seule coercition est impossible en raison des révoltes qu'elle risque d'engendrer, la seule négociation est impossible.

Ainsi, plus l'institution est coercitive, plus, pour les membres du personnel, la population incarcérée va être considérée comme potentiellement dangereuse, et par-là même générer de la crainte et de la coercition (Ben-David, Silfen et Cohen, 1996). De leur côté, plus l'institution va être coercitive, plus il va être important pour les détenus de développer leur image d'hommes forts aux yeux de leurs pairs. Le conflit va alors être beaucoup plus mis en avant, entretenu et valorisé par les deux parties. Dans ces lieux, la tolérance et la souplesse sont beaucoup moins bien perçues par les collègues de travail et le danger d'être considéré comme un délateur est plus important pour les détenus, la négociation prend alors une forme discrète.

A contrario, dans les établissements les moins coercitifs la relation d'échange et de négociation est dominante. En effet, les avantages à retirer d'un échange avec les surveillants sont nettement plus importants pour les détenus dans un établissement à sécurité minimum en raison du fait que la sortie est très proche et que de nombreuses possibilités de contacts avec l'extérieur leurs sont offertes. Il est donc primordial pour eux de négocier avec les membres du personnel de surveillance et ce d'autant plus que, face à ce genre de pratiques, le danger est de moindre importance. De leur côté, les gardiens tirent plus de bénéfices à entretenir cette forme de relation dans un contexte moins coercitif car ils ont davantage de moyens pour le faire et plus de reconnaissance. Le groupe des détenus étant considéré comme présentant de faibles risques, la pression à la coercition est moins forte. Ils tendent alors à privilégier cette forme de relation.

2. Impact de ces relations sur le milieu

Compte tenu de la réciprocité des relations ainsi nouées et de leurs variations dans l'espace et dans le temps, la présence de celles-ci ont un impact conséquent sur l'univers carcéral. D'une part, nous l'avons vu, celui-ci se retrouve fondé sur un équilibre relationnel instable mais essentiel entre conflits et échange. D'autre part, il s'appuie sur une réciprocité entre membres du personnel et détenus, réciprocité qui, si elle ne modifie pas le caractère intrinsèque des pressions subies par les détenus, modifie l'origine de celles-ci. Enfin, ce type de relation engendre solitude et atomisation en raison du fait que le choix relationnel, s'il se fait en fonction du groupe d'appartenance, n'est jamais soutenu par l'ensemble du groupe. Ce sont donc des relations individuelles de personne à personne qui se mettent en place et l'absence de soutien corporatif crée un éclatement des groupes.

Rapport de forces

Les interactions entre gardiens et gardés ont été le plus souvent analysées sous la forme d'un rapport de force déséquilibré prenant sa source dans la structure des institutions carcérales. Sykes (1958), le premier, a analysé cette notion. Selon lui, en cumulant les fonctions législatives, judiciaires et exécutoires, les membres du personnel de surveillance disposent du monopole de la coercition. Celle-ci s'exprime à travers leur pouvoir de récompense et de sanction. En raison de cette situation, les détenus sont soumis au pouvoir discrétionnaire de leurs gardiens. Celui-ci se fonde sur deux éléments, l'incertitude des gardés et la liberté d'action laissée aux gardiens. Ne pouvant pas savoir à l'avance quelle sera l'attitude du gardien, celle-ci dépendant à la fois de la personne et du contexte, les détenus se retrouvent dans une situation relativement floue et instable (Goffman, 1968; Hattem, 1991; Chauvenet et al, 1994; Chauvenet, 1996). Cette situation de contrôle est d'autant plus importante que l'ensemble des activités quotidiennes est géré par les mêmes gardiens. Les détenus semblent alors soumis à un pouvoir total. *"L'organisation pénitentiaire enveloppe l'ensemble de la vie du détenu, le soumettant à un rapport de pouvoir unique et toujours*

dans le même sens" (Syr, 1992 : 281). Toutefois, dès les premières analyses, certains auteurs (Sykes, 1958; Jacobs et Retsky, 1975; Chauvenet et al., 1994) ont montré que ce rapport de force était limité par la dépendance des gardiens face aux détenus. De plus, la capacité de résistance des personnes incarcérées face aux ordres est renforcée par le caractère imprévisible de leur comportement, *"c'est le détenu qui crée l'événement, qui en a l'initiative,"* (Chauvenet, 1996 : 53). L'ignorance dans laquelle se trouvent les gardiens engendre alors une appréhension du comportement que va adopter le détenu. Cette peur des surveillants fonde la force des gardés. Pour accomplir leur mission, les gardiens doivent alors trouver le moyen d'appliquer les règlements avec souplesse et trouver un terrain d'entente avec les gardés. Cette coopération des détenus avec les membres du personnel de surveillance a été analysée (Chauvenet, 1996; Benguigui, 1997) comme un échange de services mutuels, de don et de contre-don permettant la stabilisation des relations et la pacification de cet univers.

La présence des diverses formes de relation comme leur caractère de réciprocité démontre que le rapport de force au sein des établissements carcéraux est lui aussi réciproque, même s'il est déséquilibré. En effet, face aux membres du personnel de surveillance les détenus aujourd'hui disposent de possibilités d'exercer une pression sur eux et détiennent certains moyens d'échanges.

Dans le cadre de la relation de négociation, les surveillants sont dépendants des détenus par le fait même que le maintien de l'ordre ne peut pas être obtenu sans leur collaboration. Cette situation fournit donc certains moyens aux détenus pour obtenir des conditions de détention plus supportables. Ils peuvent alors obtenir une marge de manœuvre quant à la vie de leur rangée, réussir à établir un équilibre de tolérance, voire dans certains cas s'organiser pour être sinon seul dans leur cellule, au moins avec une personne de leur choix. Cette marge de manœuvre va être d'autant plus grande qu'ils seront des détenus considérés au sein de l'établissement. La position de leader, que ce soit en raison de leur implication dans des regroupements de détenus, comité des détenus ou groupe vie, ou en raison du délit qu'ils ont commis, notamment les auteurs d'homicides à l'endroit des policiers, fait que les membres du personnel sont plus prêts à négocier avec eux.

La relation d'échange est également une façon pour les détenus d'acquérir une certaine marge de manœuvre face au déroulement de leur sentence. L'échange étant basé sur la réciprocité, la fourniture de certains services, notamment d'informations – dénonciations des trafiquants de drogue par exemple – peut avoir une influence sur les recommandations qui seront faites à leur égard. Ainsi, même si les membres du personnel n'ont qu'un pouvoir de recommandation, ils peuvent user de leur influence pour inciter un professionnel à accorder certains avantages.

Par ailleurs, dans le cadre de la relation conflictuelle, les personnes incarcérées exercent une pression sur les membres du personnel de surveillance, pression qui tend à rééquilibrer au moins partiellement les rapports de force. Les possibilités de porter plainte auprès du supérieur direct, de saisir des instances extérieures ou de faire intervenir son avocat au moment d'une audience du tribunal disciplinaire sont des façons de placer un membre du personnel de surveillance sur la sellette, dans une position relativement inconfortable en raison du contrôle qui est alors fait de son travail et sur ses pratiques.

Enfin, dans ce contexte, il faut également tenir compte du caractère imprévisible de la relation, imprévisibilité liée aux perceptions et aux lieux dans lesquelles elle s'établit. Il est ainsi fort possible que deux personnes qui tendent à privilégier la négociation se retrouvent en conflit simplement parce que leur relation survient dans une rangée face à d'autres acteurs du milieu. De même, deux personnes qui privilégient le conflit, peuvent toutefois se retrouver dans une situation de négociation, notamment lors des sorties à l'extérieur de l'établissement. Cette imprévisibilité jointe à la peur de l'autre, la peur étant un élément important dans les institutions carcérales (Ben-David et al. 1996 ; Chauvenet, 1996), ajoute au caractère réciproque du rapport de force. Chacun des protagonistes joue avec la peur qu'il exerce sur l'autre, peur des représailles pour les détenus, peur de l'émeute pour les surveillants.

Il faut ajouter à ces dimensions le fait qu'à l'heure actuelle les membres du personnel de surveillance se retrouvent dans une position de perte de pouvoir au profit des

acteurs professionnels. Sans nier l'existence d'un réel pouvoir exercé par les gardiens, notamment à travers leurs possibilités de recours à l'arbitraire, celui-ci semble plus réciproque. En effet, les transformations du milieu ne fournissent pas réellement aux surveillants les moyens d'assumer leur rôle d'intervenant en réinsertion sociale (Vacheret, 2001a). Ils ne peuvent donc pas prendre le rôle d'expert qui leur procurerait, selon Hepburn (1985), une meilleure assise face aux détenus, alors même que, pour cet auteur, la coercition ne semble pas être une bonne méthode pour acquérir du pouvoir sur les personnes incarcérées. Le contexte actuel semble alors accorder davantage de moyens d'action aux détenus et semble rééquilibrer le rapport de force au détriment des gardiens. Ainsi, bien que la pression exercée sur les personnes incarcérées reste très présente, elle prend sa source dans l'ensemble du système de gestion des sentences plus qu'à travers les actions des surveillants.

Atomisation

Dans le cadre des interactions décrites précédemment, chacun des protagonistes attribue à son adversaire des caractéristiques précises, qui ne sont pas interchangeables. S'il noue des relations d'échange c'est parce qu'il le considère comme « correct », à l'écoute et utile. S'il noue des relations conflictuelles c'est parce qu'il veut se placer dans un rapport d'hostilité en raison de ses caractéristiques considérées comme incorrectes. Apparaissent alors des relations atomisées d'individu à individu.

Par ailleurs, les relations nouées n'engagent que la personne qui les instaure. Dans le cadre de notre analyse, la frontière liée à l'antinomie fondamentale entre les membres des deux groupes reste très présente. Quelles que soient les relations qui se développent entre chacun des acteurs celles-ci sont marquées par la méfiance. L'échange est considéré avec suspicion et le conflit est craint. Ainsi, si un détenu qui agit de façon hostile face à un membre du personnel acquiert une certaine notoriété dans l'établissement et voit certains de ses actes encouragés par l'ensemble de la détention, il reste qu'il est le seul et unique responsable de ses actions. En cas de troubles il sera le seul puni. Par ailleurs, son comportement pouvant engendrer des répliques générales de la part des membres du personnel - fouille générale, compte

beaucoup plus long que nécessaire, il sera alors sanctionné par ses pairs. Il en est de même pour les membres du personnel qui verront leurs pratiques contestées par leurs collègues s'ils mettent trop de pression dans une rangée. Quant à la relation d'échange, non seulement elle tend à faire naître de la suspicion dans l'esprit des acteurs du milieu, mais encore elle ne permet, dans la plupart des cas, que de tirer des profits purement personnels. De plus, comme chacun des acteurs tend à privilégier une forme de relation plus qu'une autre, chaque type de relation est contesté par une partie des membres de son groupe d'appartenance. Cette absence de soutien de la part des autres membres du groupe fait qu'il y a alors éclatement et solitude, éclatement des groupes comme des relations, dans un contexte où les rapports entre gardiens et détenus varient selon l'intérêt que chacun peut retirer de la situation et selon les personnes impliquées dans la relation.

L'éclatement des groupes amorcé par le développement des droits, les transformations du rôle des gardiens et le modèle d'individualisation de la peine, est renforcé par le type de relations qui se nouent dans un tel univers. Si le groupe peut encore exister, c'est dans certains cas spécifiques telle l'entente entre membres d'un groupe pour régler son compte à un membre du groupe adverse – détenus d'une rangée qui vont s'entendre pour harceler un gardien considéré comme trop conflictuel, membres du personnel qui vont s'entendre pour harceler un détenu perçu comme insupportable –. Mais cela reste des ententes momentanées.

Cette situation a plusieurs conséquences sur le milieu carcéral. D'une part les gardiens comme les détenus, en raison de l'atomisation des relations se retrouvent encore plus dans un univers où ils ont du mal à se retrouver et à ressentir un sentiment d'appartenance au groupe auquel ils appartiennent. D'autre part, si les groupes sont éclatés et atomisés, le sentiment de crainte va s'accroissant car la solitude de chacun est très forte.

Conclusion

Si la relation entre membres du personnel et détenus est marquée par une certaine distance, le partage d'un lieu de vie commun amène au développement de deux formes de relations réciproques, relations conflictuelles ou de négociation, variant selon le lieu et les personnes impliquées. Toutefois, quel que soit le modèle relationnel privilégié, la préférence accordée à l'un ou l'autre dépend de l'intérêt que la personne peut espérer en retirer. Certains vont mettre en avant leur force de caractère et leur hostilité face au groupe adverse, ils entretiendront alors le conflit. Pour d'autres, le bénéfice pouvant être retiré de l'autre leur apparaissant plus important, ils privilégieront la négociation. De fait, un équilibre relationnel s'instaure dans les établissements entre ces différents intérêts.

Force est alors pour nous de constater que, dans le contexte actuel, où notamment les détenus disposent de moyens d'action formels contre les membres du personnel, - plaintes, recours à l'avocat, recours aux organismes extérieurs de défense de leurs droits - et où le professionnel responsable de la gestion de la sentence a pris une place grandissante, le rapport de force entre gardiens et gardés s'est modifié. Les membres du personnel de surveillance ont sans doute beaucoup plus d'avantages à se positionner en relation de négociation avec les personnes détenues, toutefois ils n'ont plus vraiment de choses à négocier. Et si leurs possibilités d'actions coercitives sont toujours présentes elles semblent moins pertinentes. Le surveillant apparaît alors comme le grand perdant de cette situation.

Par ailleurs, la présence de ces diverses formes de relations amène à une atomisation des groupes au sein des établissements. D'une part, la relation est individualisée, elle se noue entre deux adversaires précis dans un contexte particulier. D'autre part, si ces relations restent dominées par l'appartenance de chacun à un groupe spécifique, elles n'engagent toutefois que les deux personnes impliquées et pratiquement jamais le groupe entier. Au contraire, elles vont souvent être regardées avec suspicion ou appréhension par leurs pairs.

Cette situation fait qu'à l'heure actuelle le milieu carcéral est un monde de solitude et de peur dans lequel la cohésion interne des groupes semble bien peu présente. La reconnaissance dans un groupe d'appartenance, partageant une communauté d'esprit ne se retrouve pas. Chacun apparaît très isolé. L'absence de solidarité, la méfiance, la peur, le sentiment de perte de pouvoir et l'incertitude amènent alors une appréhension plus forte face au déroulement de la vie dans les établissements.

CONCLUSION

Perspectives et enjeux

Introduction :

1. Le monde carcéral

Le monde carcéral est un univers marqué par une fermeture physique, des murs, des grilles, des miradors et un système d'enfermement visible extérieurement et matériellement. C'est un monde clos, un monde de solitude, dont l'objet premier est de détenir contre leur gré de nombreuses personnes dans un but de maintien de l'ordre public par la mise à l'écart des contrevenants.

La prison est un milieu de vie complexe. Dans cet univers se confrontent deux catégories d'individus dont la présence se fonde sur des raisons fondamentalement opposées. Les uns, privés de liberté, se retrouvent involontairement et contraints dans de tels lieux. Présents 24 heures par jour, durant de longues périodes de temps, ils sont tenus de subir le contrôle et la surveillance qui sont les éléments caractéristiques de leur enfermement. La mission des autres est d'exercer l'encadrement auquel les premiers sont soumis. Qu'ils soient là pour le maintien de l'ordre interne, la prévention des évasions, l'entretien quotidien des détenus, la gestion de la sentence, les évaluations de leurs besoins et de leurs possibilités de réinsertion sociale ou encore l'administration des établissements, ils sont fondamentalement de l'autre côté de la barrière. Une séparation de base est manifeste alors, entre ceux qui gardent/regardent et ceux qui sont gardés/regardés.

Si l'univers carcéral est un lieu de vie, c'est également et avant tout une collectivité de personnes qui vivent ensemble, dans une promiscuité étroite et dans un univers où l'intimité la plus stricte est constamment bafouée. Le cœur de l'institution se constitue à partir des relations qui se nouent entre tous les acteurs du milieu. En contact quotidien les uns avec les autres, le partage de lieux de vie, de missions de travail comme d'activités engendre de nombreuses interactions à la base de l'existence même de la prison en tant que telle. « *Dans le milieu clos de la prison, dans ses structures*

rigides, s'établissent des réseaux de sociabilité, des nœuds d'interactions privilégiées, des rapports de force, des antagonismes, bref un système d'interaction de la qualité duquel dépend le climat de l'institution » (Montandon et Crettaz, 1981 : 143).

Ces relations sont très diversifiées. Les perspectives face à l'emprisonnement, face au rôle que chacun a à jouer dans cet univers comme les perceptions face aux souffrances que celui-ci engendre varient d'une personne à l'autre, d'un statut à l'autre, d'une fonction à l'autre. Elles sont le nœud qui, une fois dénoué, permet de saisir une certaine réalité de la vie carcérale.

2. Les études sur cet univers

L'étude du milieu carcéral comme milieu de vie a fait l'objet de nombreuses analyses et publications. Dès les années '40 des sociologues se sont penchés sur le monde carcéral pour tenter de percer le mur du silence comme pour saisir la complexité de la société carcérale qui y prend naissance.

Dans les années '50, les établissements carcéraux étaient fermés sur eux-mêmes et coupés du monde extérieur. Ils présentaient ce que Goffman (1961/68) a appelé un caractère total : toutes les activités des personnes qui s'y trouvaient se déroulaient dans un même lieu, dans une relation de promiscuité avec d'autres, sous le contrôle d'une autorité unique et selon un programme précis. Dans un contexte où la fonction principale des prisons était la neutralisation des délinquants, différents sociologues décrivirent un univers relationnel complexe dans lequel le monde des reclus est marqué par de nombreux points communs tels la rupture avec leur environnement social habituel, la solitude, l'isolement, la promiscuité, ou encore la soumission à un contrôle absolu et une surveillance intensive de leurs faits et gestes.

Avec la mise en œuvre de la réinsertion sociale des personnes incarcérées et les bouleversements des années 1970, années marquées par les mouvements de défense des droits, les mouvements de revendication, les réformes sociales et les émeutes, les auteurs se penchèrent sur le nouvel équilibre carcéral prenant naissance dans ce

contexte et s'organisant autour de nouveaux concepts, tels les droits des détenus, l'ouverture et la transparence des établissements, les interventions extérieures, la multiplication des règles et des règlements formels et la bureaucratisation.

Plusieurs questions de fond quant à la société carcérale furent abordées par les auteurs.

D'une part, le vécu des détenus, les privations auxquelles ils se trouvent soumis en raison de leur emprisonnement, les différents modèles d'adaptation au milieu, la sous-culture carcérale, le code informel régissant leurs rapports, ont été questionnés, approfondis et analysés (Clemmer, 1940; Sykes, 1958; Goffman, 1961/68; Schrag, 1961; Wheeler, 1961; Buffard, 1973; Carroll, 1974; Jacobs, 1977; Montandon, Crettaz, 1981; Seyler, 1985; Rostaing, 1997).

D'autre part, des questions quant au rôle et à la situation des membres du personnel de surveillance furent soulevées, notamment à la suite des transformations du milieu carcéral. La présence ou non d'une sous-culture « anti-détenus », les mutations de leur mission dont en particulier la mise en œuvre d'un rôle dans la réinsertion sociale des personnes incarcérées, les difficultés d'intégration au sein de ce groupe relativement homogène de personnes issues de milieux culturels différents et de femmes, comme les questionnements face aux transformations du monde carcéral, notamment avec la reconnaissance des droits des personnes incarcérées, la bureaucratisation et le formalisme accrus, ont été des objets d'études et d'analyse (Jacobs, 1980; Montandon, Crettaz, 1981; Hepburn, 1985; Lombardo, 1981/1989; Zimmer, 1986; Kauffman, 1988; Crouch, 1995; Benguigui, Chauvenet, Orlic, 1994; Lhuillier, Aymard, 1997; De Coninck, 2001).

Enfin, l'institution fut étudiée en tant que milieu de vie spécifique, aux objectifs et au mode de fonctionnement particulier. Société dans la société, monde clos, fermé sur lui-même ou tendant à s'ouvrir vers l'extérieur, administré de façon autarcique ou dont le fonctionnement est soumis aux contrôles de la collectivité extérieure, les rapports de

force émergents entre membres du personnel et détenus furent largement questionnés et analysés.

3. Étude actuelle

À l'heure actuelle, nous sommes passés d'un monde clos, autarcique, centré sur l'amendement des condamnés par la prière et le silence et aux conditions matérielles de détention peu développées, à un modèle d'institution fondamentalement différent, fondé sur des « institutions modèles », modernes, ouvertes sur l'extérieur, centrées sur une gestion structurée et bureaucratique des sentences. L'individualisation des peines, les programmes de réinsertion sociale des détenus, la reconnaissance des droits des personnes incarcérées font, à l'heure actuelle, partie intégrante des modèles d'enfermement occidentaux.

C'est à partir de ce contexte que nous nous sommes penchée sur l'univers carcéral.

Notre étude sur la société carcérale avait pour objet d'approfondir notre connaissance du monde carcéral à partir d'une analyse des perceptions et des pratiques des différents acteurs face à leur univers ainsi que des relations survenants entre les différents membres de ce milieu.

Tenant d'appréhender un vécu et des points de vue, nous avons fait le choix de réaliser un travail de terrain dans deux pénitenciers québécois. Présente sur une base quotidienne durant six mois, nous sommes allée à la découverte de ce milieu par l'intérieur.

Ayant choisi une méthodologie de type qualitatif, observations participantes sur le terrain et entrevues en profondeur avec différents acteurs du milieu, notre démarche s'apparente à une démarche inductive par laquelle, en laissant émerger librement les dimensions essentielles du phénomène étudié, le milieu parle de lui-même (Giorgi, 1997; Laperrière, 1997a).

Dans le cadre de cette démarche, saisir la signification que les différents acteurs attribuent à leur vécu, leurs pratiques et les événements survenant autour d'eux est à la base de la compréhension de leur univers. Nous sommes donc allée à la recherche de ce sens, de façon à, en tenant compte du contexte dans lequel vivent ou travaillent ces personnes, rassembler et analyser les diverses visions et perceptions de leur univers par les acteurs du milieu.

Plusieurs éléments fondamentaux sont ressortis de notre étude.

D'une part, que ce soit à travers les propos et les pratiques des acteurs rencontrés ou à travers les difficultés que nous avons pu connaître en tant qu'observatrice dans cet univers, la dichotomie entre gardiens/regardants et gardés/regardés est nettement ressortie de nos analyses.

D'autre part, notre étude nous a également et paradoxalement permis de faire ressortir la présence de divisions internes au sein des différents groupes d'acteurs, divisions donnant naissance à une atomisation marquée et complexe du monde carcéral. Cet éclatement se retrouve tant parmi les membres du personnel que parmi les détenus et amène alors à la naissance de relations entre les groupes qui sont non seulement diversifiées mais également atomisées et sources de tensions.

Nous allons voir dans une première partie les éléments de soudure au sein des groupes composant le milieu carcéral. Puis, dans une deuxième partie nous verrons jusqu'à quel point cette soudure reste superficielle. Enfin, dans une troisième partie nous questionnerons et analyserons l'origine et les enjeux liés aux manifestations d'atomisation au sein des établissements carcéraux.

Première partie :

Le monde carcéral, une certaine soudure

Dans le cadre des différentes études réalisées sur le milieu carcéral, les auteurs ont montré que gardiens et détenus se trouvaient, en raison notamment de leur statut opposé, séparés par un gouffre, un fossé infranchissable ou encore une frontière (Sykes, 1958; Goffman, 1961/68; Seyler, 1985). Deux ensembles caractérisent alors le monde carcéral, ceux qui gardent et ceux qui sont gardés, ou encore ceux qui ont enfreint une loi et ceux qui en sont les représentants. Ils sont alors comme les deux faces instrumentales de la justice (Sykes, 1958; Casadamont, 1984). Quelles que soient les personnes constituant chacun des groupes, ceux-ci sont indissociables et ne peuvent exister l'un sans l'autre. Sans personnes condamnées à l'emprisonnement, les institutions carcérales n'existeraient pas, mais sans personnes pour gérer et contrôler cet enfermement elles ne pourraient survivre.

Dans le cadre de notre présence sur le terrain, la frontière séparant gardiens et détenus nous est apparue dans toute son ampleur. Étudiant les deux groupes, une partie de notre travail a consisté en une intégration au cœur de chacun d'entre eux. Pour ce faire, il nous a fallu travailler en permanence sur la ligne de démarcation les séparant. Que ce soit au niveau des lieux où nous nous trouvions, du temps passé avec les membres d'un groupe, des propos tenus, des gestes posés ou des personnes que nous rencontrions, il nous fallait veiller à ne pas apparaître partisane et plus sensible aux difficultés d'un groupe par rapport à l'autre ni plus présente auprès de ce groupe. Tout au long de notre recherche les différents acteurs ont par ailleurs tenté de nous amener à prendre parti pour les uns ou les autres et ont exprimé leurs difficultés à concevoir que nous puissions ne pas être d'un seul côté.

La séparation marquée entre gardiens et détenus tend à engendrer une cohésion fondée sur un lien de reconnaissance collectif entre les membres d'un même groupe d'acteurs. La présence de ce lien de reconnaissance ressort tant des diverses études portant sur cette question que de notre recherche.

1. Soudure autour d'un état d'esprit commun à chaque groupe.

Dans son étude des hôpitaux psychiatriques, Goffman (1961/68) a montré que chacun des membres des deux groupes en présence tendait à voir les membres du groupe adverse de façon particulièrement négative. Ainsi, d'un côté l'ensemble des surveillants tend à percevoir les détenus comme « *des êtres repliés sur eux-mêmes, revendicatifs et déloyaux* » (Goffman, 1961/68 : 49). De leur part, les détenus voient le personnel comme « *condescendant, tyrannique et mesquin* » (Goffman, 1961/68 : 49).

Dans le cadre de notre recherche cette perception peu valorisante de l'autre s'est également retrouvée.

Ainsi, les gardiens comme les détenus tiennent des propos communs dévalorisant les membres du groupe adverse, saisissant leurs moindres faiblesses ou les caractéristiques typiques de leur statut pour s'en moquer.

Le caractère collectif de la perception moqueuse ou négative des membres de l'autre groupe tend à engendrer un sentiment de différenciation face aux autres et de complicité au sein de son groupe d'appartenance.

2. Soudure autour d'une identité commune.

Les éléments de cette soudure au sein des groupes se manifestent par la présence d'un sentiment de reconnaissance en tant que groupe spécifique et la mise en place de normes de conduite spécifiques.

D'une part, de nombreux auteurs dans leur analyse des membres du personnel de surveillance ont parlé d'un sentiment d'appartenance, de collaboration et de camaraderie parmi eux. Celui-ci prend sa source dans différents éléments. Le port de l'uniforme, le partage d'horaires instables, la vie dans un milieu de travail soumis à d'importantes pressions et à un stress marqué jouent un rôle important dans leur sentiment de reconnaissance en tant que groupe. Cette identité commune se manifeste

à travers la présence d'un code informel de travail édictant les normes à suivre, qu'il s'agisse d'un principe de soutien quasi inconditionnel de ses collègues dans leurs actions face aux détenus (Kauffman, 1988) ou d'une règle de manifester en tout temps une apparence de cohésion, un front commun, un mur sans failles.

D'autre part, la littérature a montré que les détenus tendaient à s'organiser en société à part, marquée par l'usage d'un langage spécifique et la mise en œuvre d'un code de détenus prévoyant certaines normes de conduites devant être respectées au sein du groupe. Celui-ci prend sa source dans divers éléments, tels le partage de lieux de vie et d'une étroite promiscuité et la soumission à un contrôle similaire.

Deuxième partie :

le monde carcéral, une certaine atomisation

Toutefois, une fois que l'on creuse l'analyse des relations entre membres d'un même groupe ou entre les différents groupes, cette cohésion interne semble superficielle et peu marquée. Ainsi, non seulement un éclatement se manifeste au sein des perspectives partagées par les acteurs, mais encore les relations entre les différents membres du milieu carcéral sont diversifiées et atomisées.

1. Éclatement dans les perspectives

À la suite de la reconnaissance des droits des détenus, de l'entrée en poste du professionnel et des modifications dans le rôle des surveillants, le groupe des gardiens s'est transformé. Confronté à une mission complexe, ambiguë, difficile à mettre en œuvre et à concilier, les membres du personnel de surveillance se sentent en perte de pouvoir et peu soutenus dans l'exercice de leur travail (Jacobs, 1980; Hepburn, 1989)

La recherche que nous avons effectuée au sein des pénitenciers canadiens montre également que, non seulement les membres du personnel de surveillance se sentent

peu valorisés ni reconnus dans l'exercice de leurs missions mais encore que ce groupe professionnel comme l'ensemble du groupe des membres du personnel, est peu soudé.

Ainsi, entre les surveillants et les autres acteurs du milieu, le port de l'uniforme et la réalisation de tâches coercitives créent une scission. Les fonctions de surveillance et de contrôle sont, de façon marquée, dénigrées par les acteurs « civils ». Une hiérarchie entre les intervenants se met en place, alimentant le sentiment de faible reconnaissance ressenti par les gardiens. Ces derniers sont confrontés à une mission dont la double caractéristique – aide à la réinsertion et maintien de l'ordre interne – est difficilement conciliable et dans l'exercice de laquelle peu de moyens leur sont accordés. Devant faire face, parallèlement, au développement des droits des personnes incarcérées, à une bureaucratisation accrue et à diverses interventions extérieures dans les décisions carcérales, ils ressentent, d'une façon généralisée, un fort sentiment de perte de pouvoir, de non-reconnaissance et de dévalorisation.

Il y a alors apparition de conflits entre les acteurs en fonction du rôle qui leur est attribué, des tâches qu'ils doivent accomplir et du regard qui est porté sur eux par les détenus. Refusant de poser des gestes de contrôle et de coercition, les acteurs du milieu non préposés à la surveillance attendent de leurs confrères que ceux-ci assument seuls la pleine et entière responsabilité du maintien de l'ordre interne. En cas de perturbation dans un couloir, de non-respect du règlement ou de trafics de matériel ou de produits retrouvés dans les cellules ils considèrent que c'est aux gardiens d'intervenir et non à eux. Parallèlement, les surveillants étant les intervenants de première ligne au sein des unités de vie, les autres intervenants s'attendent à ce qu'ils posent les gestes nécessaires pour faire participer les détenus aux activités mises en place. C'est ainsi que les membres du personnel de surveillance ont aussi pour rôle de réveiller les détenus en retard à leur emploi comme de les sanctionner par un rapport d'offense si ceux-ci refusent de s'y présenter. Cette situation amène les gardiens à se percevoir comme les serviteurs des personnes incarcérées et des autres intervenants du milieu. Comme par ailleurs ils ne se sentent pas particulièrement valorisés dans leur mission d'entretien quotidien, et ce d'autant plus qu'elle est particulièrement dénigrée par les détenus, ils en ressentent un important sentiment de

frustration qui amène au développement de tensions entre les différents intervenants selon leur rôle et mission.

D'autre part, si la littérature a parlé d'un sentiment d'appartenance, de collaboration et de camaraderie au sein du groupe des gardiens (Jacobs et Kraft, 1978; Lombardo, 1981/1989, Lombardo, 1985; Chauvenet et al., 1994), nos données mettent en lumière la présence d'un fractionnement au sein de ce groupe en fonction des différentes pratiques des surveillants.

En effet, face à une multiplicité de tâches difficilement conciliables, les membres de ce groupe tendent à privilégier un rôle en particulier au détriment de leurs autres missions. Ainsi, certains privilégient leur fonction de contrôle et de coercition et refusent de faire de la réinsertion sociale. Valorisant leur force de caractère comme leur force physique, ils adoptent une attitude répressive et tendent à appliquer le règlement d'une façon relativement stricte. Ils considèrent alors leurs confrères, plus souples et plus tolérants, comme des « mitaines » dont l'attitude ouverte et les permissions accordées aux détenus mettent l'institution carcérale en danger. D'autres, de leur côté, privilégient la relation d'aide et évitent de poser des gestes de coercition. Valorisant la discussion, les conseils et le soutien face aux détenus, ils sont hostiles à leurs collègues qui, selon eux, font dangereusement monter la pression dans les prisons. Enfin, quelques-uns abandonnent toute mission et, restreignant toutes leurs actions quelles qu'elles soient, se retrouvent opposés aux autres en raison de leur indifférence et de leur non-participation aux activités.

En raison de cette diversité de pratiques, le groupe des surveillants se révèle peu soudé. Si des ententes se développent entre gardiens privilégiant le même rôle, des conflits et des tensions surviennent entre les autres. Une séparation marquée tend alors à s'établir entre eux. Chacun tendant à valoriser un rôle au détriment de l'autre – que souvent ils évitent autant que faire se peut d'accomplir – les membres du personnel de surveillance ont de la difficulté à se reconnaître à travers une identité collective ou une appartenance commune.

Dans une démarche parallèle, les auteurs qui se sont penchés sur l'organisation sociale des détenus au sein des établissements ont fait ressortir la présence d'une importante diversité au sein de ce groupe. Clemmer (1940) mentionne que l'adaptation au milieu varie selon les individus, leur passé et leur vécu carcéral. De même, si Sykes et Messinger (1970) ont démontré la présence d'un code de valeurs commun, une des caractéristiques de ce code est le fait qu'il n'est pas suivi par tout le monde. Par ailleurs, Jacobs (1979) a montré la présence dans les institutions carcérales de regroupements organisés de détenus, caractérisés par des signes distinctifs - saluts, échanges verbaux, vêtements -, un code et une structure hiérarchique. La présence de ces groupes engendre, selon lui, une importante polarisation de l'ensemble des personnes incarcérées entre les « blancs », les « noirs » et les « hispano-américains ». La population carcérale s'est ainsi « balkanisée » en regroupements différents selon l'appartenance ethnique. Enfin, plus récemment, Rostaing (1997) analyse le groupe des détenus en faisant ressortir la présence de deux attitudes distinctes, différenciées selon leur participation ou non au sein de la prison.¹

2. Éclatement des relations

Parallèlement à cette diversité des pratiques et de perspectives parmi les surveillants, diversité qui tend à fragmenter ce groupe, les relations qu'ils nouent avec les détenus sont, elles aussi, atomisées.

Notre étude de l'intérieur nous a permis de saisir la complexité des interactions sociales au sein des institutions carcérales.

L'univers pénitentiaire se révèle être encore profondément marqué par une dichotomie entre surveillants et détenus. La frontière qui les sépare et qui engendre méfiance et tensions, se manifeste à la fois à travers la perception que chacun des acteurs a des membres de l'autre groupe et à travers une séparation physique de l'espace. Elle engendre alors des pratiques d'observation mutuelle et des sentiments d'étouffement et

¹ L'étude de l'organisation sociale des détenus à partir de nos entrevues et de nos données d'observations fera l'objet d'une analyse ultérieure.

d'appréhension. Chacun craint le jugement que ses pairs portent sur ses pratiques comme les risques d'être mal considéré, - être perçu comme délateur pour les détenus ou être vu comme faible pour les surveillants -.

Toutefois, de nombreuses relations surviennent entre gardiens et détenus. Certaines se placent dans un rapport de conflit dans le cadre duquel chacun des protagonistes tente de déstabiliser, de confronter ou de déranger l'autre. Il s'agit pour les surveillants de se moquer des détenus, de ne pas respecter certaines normes implicites ou encore de refuser arbitrairement certaines demandes. Pour les détenus, outre le recours à la moquerie, il s'agit de perturber le travail des gardiens, de les provoquer ou encore d'émettre des plaintes formelles à l'interne ou à l'externe.

Une deuxième forme de relations se développe autour d'un rapport d'échange, de négociation, de donnant-donnant. Dans le cadre de celles-ci, les surveillants se montrent souples et tolérants, transmettent certaines informations ou encore émettent des recommandations positives face à un transfert éventuel du détenu. De leur côté, les détenus adoptent un comportement conformiste, contribuent au maintien du calme dans les rangées et fournissent des renseignements aux gardiens.

Dans le cadre de la mise en place de ces relations, se retrouvent une réciprocité et une similitude importantes. Chacun des membres de ces deux groupes dispose d'un certain nombre de moyens, soit pour exercer une pression, soit pour rendre service.

La forme de relation qui tend à être privilégiée par une personne plus qu'une autre prend sa source dans la façon dont chacun des protagonistes perçoit à la fois son rôle et son adversaire. En effet, se positionner dans une relation conflictuelle est un moyen tant pour les surveillants que pour les détenus de faire valoir leur force de caractère et de tenter de prendre une place de contrôle. Parallèlement, la relation d'échange peut être source de valorisation, soit en tant que personne « correcte » pour les gardiens, soit en tant qu'individu plutôt qu'en tant que délinquant pour les détenus. Selon les personnes et selon leur adversaire, chacun va alors privilégier une forme relationnelle plus que l'autre.

Cette situation crée une fracture au sein des établissements. En effet, chacun tend à privilégier une relation plus qu'une autre. Des oppositions naissent alors entre les personnes qui tendent davantage à négocier et celles qui favorisent le conflit. Et ce d'autant plus que chacune des formes de relation n'engage que les protagonistes. D'une part parce que l'échange est regardé avec méfiance en raison de la peur de la délation et d'autre part parce que le conflit est craint en raison des risques de représailles.

Quelle que soit la relation mise en place, il y a alors absence de soutien par les membres de son groupe d'appartenance.

Cette fragmentation aboutit à une situation dans laquelle certains membres du personnel vont développer une meilleure relation et des échanges plus chaleureux avec certains détenus plutôt qu'avec plusieurs collègues. Réciproquement, quelques détenus se sentiront plus proches de leurs gardiens que de leurs pairs.

Ainsi, même si le statut de chacun est clairement défini et si l'opposition de base entre gardiens et gardés est toujours présente lorsque l'on parle de groupes, dès que l'on se penche sur une analyse plus individuelle, force est pour nous de constater que la frontière entre les deux est parfois beaucoup moins présente qu'entre certains acteurs d'un même groupe.

Troisième partie :

Le monde carcéral, un monde de paradoxes.

Le monde carcéral qui ressort ainsi de notre étude est un univers complexe. Marqué par une diversité de pratiques et de perspectives, l'atomisation qui en découle est à la fois le résultat et le signe de changements profonds dans le regard que ses principaux acteurs portent sur leur vie et leur travail.

1. Les enjeux à l'origine de l'apparition d'une atomisation de cet univers.

Deux éléments semblent avoir joué un rôle majeur dans la naissance de l'univers carcéral actuel.

La « nouvelle pénologie »

L'origine du modèle actuel du déroulement des sentences d'incarcération se fonde, à la fois sur l'idée d'une possibilité de réinsertion possible des personnes incarcérées et sur une volonté de gestion rationnelle des sentences et plus particulièrement des « risques » présentés par les détenus. Le paradoxe de cette double perspective est qu'elle oblige les intervenants à concilier deux perspectives difficilement conciliables entre une logique d'individualisation et de relation d'aide et une logique de protection de la société à travers une évaluation actuarielle des risques qu'un certain type de détenus pourrait présenter (Vacheret, Dozois, Lemire, 1998).

La présence de cette double perspective a engendré plusieurs modifications dans le système carcéral et par-là même est à l'origine des transformations relationnelles.

D'une part, dans le but de permettre la réinsertion sociale des détenus, différents programmes ont été mis en place, qu'il s'agisse d'aider les individus à régler certains de leurs problèmes ou de faciliter, autant que faire se peut, le maintien des liens familiaux. Ceux-ci ont conduit au développement d'un système surnommé « *système bonbons ou système nananes* » par les détenus, à travers lequel ils peuvent bénéficier

de certains avantages essentiels pour eux – permissions de sortir, visites familiales privées, transfert dans un établissement moins coercitif –; sous réserve de leur « bonne conduite » et de leur respect des règles formelles et informelles de l'établissement.

Compte tenu de l'importance que ces avantages peuvent prendre à leurs yeux, comme de l'incertitude engendrée par un tel système, celui-ci constitue le meilleur moyen pour amener la population carcérale à se désolidariser de ses pairs de façon à éviter les troubles et risquer de perdre ou de ne pas bénéficier de ces programmes. Préférant rester tranquille en cellule, d'autant plus que l'amélioration des conditions matérielles de détention – entre autres la disposition d'une télévision et d'un système de son personnels – rend cet isolement possible, une partie des détenus choisissent « l'enfermement dans l'enfermement » afin, éventuellement, de sortir plus rapidement.

Parallèlement, c'est un modèle qui ne semble pas toujours accessible aux détenus, notamment dans les milieux les plus coercitifs et qui, parce qu'il crée beaucoup d'attentes, crée des déceptions importantes. L'idée que les personnes incarcérées se font de leurs possibilités de libération anticipée ou d'obtention de privilèges influence leur comportement. Que ces possibilités soient incertaines ou non, ceux qui les voient comme plus proches, et souvent à juste titre en raison du caractère moins coercitif de leur détention, vont privilégier une attitude conciliante et développer des relations plus proches de l'entente avec les surveillants, notamment avec ceux qui tentent d'intervenir dans la réinsertion sociale des détenus. À contrario, les autres seront moins tentés de se positionner dans une relation d'échange.

D'autre part, la mise en œuvre de ce modèle a conduit à l'apparition d'un nouvel acteur dont la présence a pris une place fondamentale et a modifié les rapports survenant au sein des établissements carcéraux.

En raison de l'importance que les détenus accordent à leur avenir, avenir dépendant pour une large part des évaluations, recommandations ou décisions du professionnel en charge de leur dossier, celui-ci a pris aujourd'hui la place d'interlocuteur privilégié des détenus, place qui était jusqu'alors aux mains des gardiens. Ces derniers

n'apparaissent plus alors aux yeux des détenus que comme des « garçons de service » ou des « garçons d'hôtel » dont la mission première voire unique serait de faire respecter le règlement et de veiller à ce que les droits des individus incarcérés à des normes de détention conformes aux exigences de la société soient respectés. Cette présence, jointe aux questions que se posent les membres du personnel de surveillance face à leur rôle dans la réinsertion sociale des personnes incarcérées, accentue l'éclatement entre les groupes et parmi les surveillants.

Ouverture et reconnaissance des droits

L'évolution des 30 dernières années dans les établissements carcéraux a été analysée comme la manifestation d'une ouverture de ces institutions vers l'extérieur ainsi que d'un assouplissement du régime pénitentiaire, notamment avec la reconnaissance des droits des personnes détenues. Ces transformations ont en elles-même amené, au moins en partie, à l'atomisation dont nous venons de faire l'analyse.

Pour les gardiens, l'adaptation des établissements aux normes sociales environnantes, la reconnaissance des droits et la mise en œuvre de moyens de recours internes ou externes ont engendré un sentiment de frustration important. Le rapprochement entre leur propre qualité de vie et celle des détenus ainsi que les possibilités de contrôle et de critique de leur travail, dérangent les membres du personnel de surveillance. Ce sentiment est d'autant plus marqué que, les détenus conscients d'avoir des moyens d'action contre les membres du personnel de surveillance notamment, n'hésitent pas à y avoir recours.

De même, l'ouverture des établissements, comme la reconnaissance et le développement des droits ont contribué à engendrer chez les personnes incarcérées le sentiment de leur individualité en tant que citoyens. Disposant de moyens d'actions personnels face aux difficultés ou abus auxquels ils sont confrontés, ils les utilisent de façon prioritaire plutôt que d'avoir recours à des mouvements d'action collectifs. Ce sont alors des droits individuels et une reconnaissance personnelle qu'ils tentent de mettre en place bien plus qu'une lutte contre leur position de détenus. Ce sont

également des moyens qu'ils utilisent afin de bénéficier personnellement des avantages du système.

Les relations prenant alors naissance dans ce cadre sont marquées par ce mouvement de rééquilibre. Les premiers ont perdu une partie de leur position dominante et les autres ont gagné une certaine marge de manœuvre supplémentaire, même si elle reste mineure. Entre surveillants, la recherche d'une ré-appropriation du champ de manœuvre perdu, que ce soit par l'investissement dans un nouveau domaine - la réinsertion sociale - ou une ultime tentative pour sauvegarder l'ancien champ - le contrôle -, il y a éclatement selon la perspective choisie. Entre détenus, le fait de défendre ses propres intérêts avant ceux du groupe amène à une diminution accrue de la solidarité. Enfin entre les deux groupes, les choix individuels réalisés ainsi confirment l'éclatement des interactions.

2. Questions face à cette atomisation

Toutefois, si la manifestation d'un éclatement au sein des relations dans la société carcérale est clairement présente à travers l'ensemble de notre étude, plusieurs questions restent à soulever face à ce phénomène.

Limites des changements énoncés

Bien que l'on puisse à l'heure actuelle parler d'ouverture des établissements carcéraux, de reconnaissance des droits des personnes incarcérées et de modèle rationnel de gestion des sentences, plusieurs limites et diverses questions restent en suspend.

D'une part, la question des conditions de détention reste toujours d'actualité aujourd'hui. Depuis la création du Protecteur du citoyen au Québec et de l'Enquêteur correctionnel au niveau fédéral, celle-ci est régulièrement soulevée. Qu'il s'agisse de problèmes concernant les programmes et activités offerts, les transferts involontaires, les régimes alimentaires proposés, les droits de visite ou de correspondance, des questions de rémunération et de travail ou encore du problème des soins médicaux,

ces éléments apparaissent régulièrement dans les rapports des organismes de contrôle externes.

De même, de nouveaux droits comme de nouvelles pratiques apparaissent régulièrement. Ils demandent à être respectés et donnent naissance à de nouveaux débats. Ainsi, le système de gestion des sentences d'incarcération, développé tout au long des années 1980, pose plusieurs difficultés. Ce modèle prévoit que le détenu doit être évalué régulièrement. Son comportement passé et présent est connu et analysé. Tous les renseignements pouvant être utiles à ces évaluations sont inscrits dans des dossiers. Ceux-ci contiennent alors un nombre important de données personnelles et privées, rapports d'évaluation et de suivi psychologique, renseignements médicaux et familiaux concernant la personne détenue, sa conjointe, ses parents ou encore la victime de l'acte criminel, demandant une protection spécifique et pouvant conduire à des abus. Le droit à la confidentialité de la vie privée devient, par ce fait même, une question soulevée à maintes reprises par les personnes incarcérées.

Enfin, si les détenus disposent de moyens de recours, la force contraignante de ceux-ci est encore limitée, les rapports annuels d'enquête des observateurs externes n'ayant qu'une valeur de recommandation². Certains auteurs ont également soulevé la question du réel impact de la procédure interne de règlement des griefs. Selon eux, celle-ci pourrait n'être qu'une façon d'éviter que l'environnement extérieur ne se mêle des problèmes internes aux établissements. Elle représenterait alors un moyen de régler les conflits sans avoir ni de compte à rendre ni d'observateurs critiques trop présents (Dumont, 1993). Il faut aussi noter que les décisions judiciaires ne sont pas toujours suivies dans la pratique. Ainsi, en 1987, le tribunal reconnaissait le droit à un avocat lors d'une audience disciplinaire, mais le limitait à une estimation de la gravité de l'infraction disciplinaire. Suite à cette décision, le droit à la présence d'un avocat est devenue tributaire de l'évaluation de la gravité de l'acte en cause (Dumont, 1993; Lemonde, 1995). Enfin, certaines situations exceptionnelles – les incidents à la prison des femmes de Kingston notamment – ont montré que les droits d'une personne

² L'analyse des recours utilisés par les détenus fera l'objet d'une étude ultérieure.

détenue pouvaient être gravement bafoués dès la survenance d'un événement spécifique.

D'autre part, le modèle d'individualisation et de gestion rationnelle des sentences a montré plusieurs limites. La mise en œuvre de celui-ci demande qu'un jugement professionnel soit porté par des personnes qui, de leur propre aveu, n'ont pas toujours le temps de procéder aux entrevues qu'elles souhaiteraient réaliser (Vacheret, Lemire, 1998). Par ailleurs, il cohabite avec un modèle de gestion bureaucratique, formel, marqué par des évaluations et des prédictions statistiques. La présence de ces deux systèmes peut alors créer des ambiguïtés et finalement aboutir à une situation où, certains détenus ne peuvent bénéficier des formes d'assouplissement des conditions d'incarcération ni d'une libération anticipée, non pas tant en raison de leurs faibles possibilités de réinsertion sociale, qu'en raison de l'inacceptation sociale face à l'acte criminel qu'ils ont posé (Lemire, Cousineau, Vacheret, Dubois, Leman-Langlois, 2001).

Équilibre entre éclatement et rapprochement.

De son côté, la recherche que nous venons de réaliser met en lumière différents mouvements opposés dont la présence mutuelle peut sembler paradoxale et engendrer différentes questions.

D'un côté, s'il y a éclatement au sein d'un même groupe d'appartenance, il y a un mouvement de rapprochement entre membres de deux groupes au départ en conflit. Ainsi, la frontière marquée dont parlent de nombreux auteurs et à laquelle nous avons été confrontée lors de notre travail de terrain, trouve là une de ses limites. En effet, dans le cadre des relations de négociation, une forme d'entente proche d'une relation d'intimité se met en place. Il y a alors diminution marquée de la séparation entre certains membres du personnel et certains détenus. Par ailleurs, les manifestations d'éclatement au sein des groupes tendent à créer une scission et une frontière fondamentale entre membres d'un même groupe d'appartenance. Le fondement même de l'institution carcérale, la séparation entre ceux qui gardent/regardent et ceux qui sont gardés/regardés semble alors s'atténuer.

Cette situation est d'autant plus importante que, d'un autre côté, si gardiens et détenus se retrouvent chacun d'un côté d'une barrière, dans leurs pratiques quotidiennes comme dans leurs propos, une importante similitude ressort. Les membres de ces deux groupes finissent par se ressembler, comme si en dépit de la frontière, il y avait mimétisme et réciprocité des membres d'un groupe sur les membres de l'autre.

Les ressemblances entre les groupes et le déplacement de la fracture traditionnelle engendrent des questions fondamentales face à l'avenir du fondement même de l'institution carcérale.

Équilibre dans les rapports de force

Par ailleurs, les changements que nous avons présentés semblent avoir engendré une modification importante dans les rapports de force à l'intérieur des établissements carcéraux.

Nous avons vu qu'un rééquilibre entre les moyens d'action des membres du personnel et ceux des détenus s'était progressivement mis en place au cours des dernières années. D'un côté les détenus ont davantage de moyens de pression face aux surveillants et plus de protection quant au respect de leurs droits. De l'autre les gardiens ont vu leurs moyens d'actions se transformer et ont perdu une partie de leur position de contrôle au profit du professionnel. Si aujourd'hui, un rapport de force existe encore et se manifeste régulièrement entre agents de correction et détenus, celui-ci ne touche que des questions de vie quotidienne. Importantes car régulières, elles restent cependant non fondamentales, même si elles peuvent miner l'atmosphère d'une rangée.

Toutefois, d'autres formes de rapports de force se sont parallèlement développées.

En effet, la mise en place d'un modèle formel de gestion des sentences a amené au développement d'une gestion informatisée des dossiers des détenus. En raison de cette informatisation, les surveillants ont accès à l'ensemble du dossier pénal et carcéral des personnes soumises à leur contrôle. Ils détiennent alors un pouvoir important lié à la connaissance et aux moyens de pressions que celle-ci leur fournit.

Parallèlement, si l'acteur central de ce milieu est, à l'heure actuelle, le professionnel, disposant à la fois du pouvoir de recommandation et de décision quant au déroulement de la sentence et d'une forte reconnaissance aux yeux de tous, il reste que la lourdeur de sa tâche alliée à des questions de manque de temps, font qu'il a davantage un rôle de gestionnaire de dossiers.

Enfin, la multiplication des intervenants a créé un système dans lequel les détenus font face à une multiplicité d'interlocuteurs. Cette présence amène une déresponsabilisation de chacun des intervenants du milieu, les uns et les autres considérant ne pas être responsable des décisions prises en raison de leur caractère collectif et du nombre de recommandations issues de personnes différentes qui les justifient. Elle conduit également à un sentiment de totale absence de contrôle de leur situation par les détenus en raison de l'absence d'un interlocuteur unique et manifeste. Au contraire les personnes incarcérées se retrouvent confrontées à une forme de collectivisme des décisions prises à leur égard, face à laquelle il leur est difficile de lutter.

Quels que soient les moyens d'actions dont disposent les différents acteurs du milieu, il reste que, dans cette analyse des perceptions du monde de la prison, tous ressentent un sentiment d'impuissance et d'absence de pouvoir. La multiplication des tâches, jumelée à la multiplication des intervenants n'a finalement eu pour résultat que de diluer le sentiment de contrôle de chacun.

Cette situation ne permet toutefois pas de dire que les détenus ont gagné au change. S'ils ont aujourd'hui des moyens de défense et s'ils n'hésitent pas à s'en servir à l'encontre des surveillants, la place prise par le professionnel, son rôle et l'importance

des décisions qu'il peut prendre à leur égard n'ont fait que les retirer d'une forme de soumission pour les placer sous une autre, face à laquelle ils disposent de très peu de moyens d'action.

Conclusion

Les changements qu'ont connus les institutions carcérales sont sources de défis quant à l'organisation et au déroulement de la vie quotidienne. La perception de chacun sur son univers comme les relations qui y prennent naissance révèlent la présence d'un malaise important. L'éclatement et l'atomisation auxquels nous avons fait référence tout au long de cette recherche ont engendré solitude, incertitude et appréhension sans pour autant atténuer la méfiance, les contrôles et les tensions dont les précédents auteurs ont pu parler.

Pour les membres du personnel de surveillance la diversité des pratiques et les conflits que les transformations ont amenés font que chacun exécute sa mission sans avoir le soutien et les encouragements que les difficultés de ses tâches demanderaient. Peu valorisés, peu reconnus et sans identité collective dans laquelle ils se reconnaissent, les surveillants vivent une époque complexe.

La question qui se pose alors est de savoir jusqu'à quel point les changements, notamment dans le rôle des membres du personnel de surveillance ne seraient pas sources de difficulté en raison des déséquilibres, tensions et frustrations qu'ils engendrent pour le milieu carcéral. Ne devrait-on pas, alors, tenter de reconstituer la cohésion des surveillants en limitant leur mission à un rôle de maintien de l'ordre ? Ou alors, ne faudrait-il pas les pousser à leur apogée de façon à ce qu'il y ait un véritable investissement de tous les gardiens dans la perspective de la réinsertion sociale des détenus. Mais en ce cas l'opportunité de la présence du professionnel serait à questionner. Et la question de savoir qui s'occupera du contrôle ne sera pas réglée.

Une deuxième question se pose face au rôle relativement ambigu des professionnels. Ceux-ci disposant du pouvoir décisionnel face aux détenus seraient en train de devenir, selon Lemire (2000), à leur corps défendant, les « véritables » gardiens des personnes incarcérées car ceux qui contrôlent réellement leur incarcération.

Enfin, pour les détenus, alors même que les conditions matérielles d'incarcération se sont rapprochées des normes extérieures et que certains droits leur ont été reconnus, les tensions liées aux soupçons de délation et la solitude engendrée par l'éclatement des relations nouées avec les membres du personnel de surveillance font que la vie au sein des établissements carcéraux leur est particulièrement difficile. Il nous est alors possible de parler de malaise car les acteurs n'arrivent pas à se retrouver au sein de leur groupe d'appartenance. Si la fracture entre gardiens et gardés est toujours présente, une fracture se manifeste également à l'intérieur des groupes. Celle-ci est alors source de tensions supplémentaires.

D'un modèle pyramidal classique nous sommes arrivés à un modèle plus éclaté dans lequel si gardiens et détenus sont à peu près au même niveau, et se positionnent dans une relation relativement réciproque et parallèle, les détenus continuent de subir leur position de dépendance et de personnes soumises à des contrôles, sans possibilité réelle d'appropriation de leur vie. Les grands perdants de ce modèle restent alors non seulement les personnes incarcérées, mais aussi les surveillants.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Adler, M.; Longhurst, B. (1994)

Discourse, Power and Justice. Toward a New Sociology of Imprisonment. London and New-York, Routledge.

Arborio, A.M.; Fournier, P. (1999)

L'enquête et ses méthodes: l'observation directe. Paris: Nathan Université.

Ben-David, S. ; Silfen, P. ; Cohen, D. (1996),

« Fearful Custodial or Fearless Personal Relations : Prison Guards' Fear as Factor Shaping Staff-Inmate Relation Prototype ». *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 40(2), pp94-104.

Benguigui, G. (1997),

« Contrainte, négociation et don en prison ». *Sociologie du travail*, 39(1), pp1-17.

Benguigui, G.; Chauvenet, A.; Orlic, F. (1994),

« Les surveillants de prison et la règle ». *Déviance et société*, 18(3), pp275-295

Berger, P.; Luckmann, T. (1996)

La construction sociale de la réalité. Paris : Armand Colin.

Blumer, H. (1969)

Symbolic Interactionism. Perspective and Methods. Chicago : University of Chicago Press.

Bottoms, A.E. (1999)

« Interpersonal Violence and Social Order in Prisons ». *Prisons. Crime and Justice. A Review of Research.* Vol.26. Tonry, Petersilia (eds). pp205-281.

Bourdieu, P. (1978)

« Sur l'objectivation participante. Réponse à quelques questions ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°19-24, pp67-69.

Bourdieu, P. (1982)

Leçon sur la leçon. Paris: Minuit.

Buffard, S. (1973)

Le froid pénitentiaire. L'impossible réforme des prisons. Paris: Seuil.

Canada (1977)

Rapport à la Chambre du sous-comité sur le régime d'institutions pénitentiaires au Canada. MacGuigan Président. Ottawa: Ministre des approvisionnements et services.

Canada (1992)

Loi régissant le système correctionnel, la mise en liberté sous condition et le maintien en incarcération, et portant création du bureau de l'Enquêteur correctionnel. Chapitre 20 .Ottawa.

Canada (1996)

Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston. Louise Arbour, Commissaire. Ottawa: Ministre des approvisionnements et services.

Caplow, T. (1970)

L'enquête sociologique. Paris : Armand Colin.

Carroll, L. (1974)

Hacks, Blacks, ans Cons. Lexington Books.

Casadamont G. (1991).

« Notes pour une sociologie du rapport surveillant(s), détenu(s) ». *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, n.1, pp58-66.

Céré, J.P. (1999)

Le contentieux disciplinaire dans les prisons françaises et le droit européen.
Paris : L'Harmattan

Chantraine, G. (2000),

« La sociologie carcérale: approches et débats théoriques en France ». *Déviance et Société*, 24(3), pp297-318.

Chapoulie, J.M. (1984)

« Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie ». *Revue française de sociologie*, vol. 25, pp582-608.

Chauvenet, A. (1996)

« L'échange et la prison ». *Approches de la prison.* Chap.1, Faugeron, Chauvenet, Combessie (eds). Montréal, P.U.M. pp45-70.

- Chauvenet, A.; Benguigui, G.; Orlic, F. (1993).
 « Les surveillants de prison : le prix de la sécurité ». *Revue française de sociologie*, 34(3), pp345-366.
- Chauvenet, A.; Orlic, F. ; Benguigui, G. (1994).
Le monde des surveillants de prison. Presses Universitaires de France.
- Clemmer, D. (1940)
The Prison Community. New-York : Holt
- Clemmer, D. (1970),
 « Informal Inmate Groups. » *The Sociology of Punishment and Correction*. (2^{ème} éd., 1962), Jonhson, Savitz & Wolfgang (eds). New York, John Wiley and Sons Inc. pp423-428
- Combessie, P. (1996)
Prisons des villes et des campagnes. Paris: Les éditions de l'atelier.
- Cormier, B. (1975)
The watcher and the watched. Montréal : Tundra.
- Cooley, D. (1993)
 « Criminal Victimization in Male Federal Prison ». *Revue Canadienne de criminologie*, vol. 35(4), pp479-495.
- Coulon, A. (1996)
L'ethnométhodologie. Paris : Presses Universitaires de France.
- Cressey, R. (1973).
 « Adult Felons in Prison ». In L.E Ohlin. (ed), *Prison in America*. Prentice-Hall Inc. Englewood Cliffs. N.J., pp117-150.
- Crouch, B.M. (1995).
 « Guard Work in Transition ». *The dilemnas of Corrections*, Haas, Alpert (eds), Waveland Press inc. (3^{ème} ed.), pp183-203.
- De Coninck, G. (2001)
La formation des surveillants de prison : mission impossible ? Paris : L'Harmattan.
- Della Bernardina, S. (1989)
 « Équation personnelle et statut de l'observateur dans la tradition ethnologique ». *Sociologie du Sud-est*, (59-62), pp7-26.

Deslaurier, J.P. (1991).

« L'observation Participante ». In *La recherche qualitative : guide pratique*.
Montréal, McGraw-Hill.

Deslaurier, J.P.; Kérisit, M. (1997)

“Le devis de recherche qualitative”. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires, eds. Montréal: Gaétan Morin, pp85-111.

Devereux, G. (1980)

De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement. Paris :
Flammarion.

Dumont, H. (1993)

Pénologie. Le droit canadien relatif aux peines et aux sentences. Montréal :
Thémis.

Enquêteur Correctionnel (1973 -1974)

Rapport annuel. Ottawa : Solliciteur Général du Canada. Ministre des
approvisionnement et services.

Enquêteur Correctionnel (1998 -1999)

Rapport annuel. Ottawa : Solliciteur Général du Canada. Ministre des
approvisionnement et services.

Enquêteur Correctionnel (1999 -2000)

Rapport annuel. Ottawa : Solliciteur Général du Canada. Ministre des
approvisionnement et services.

Faugeron, C. (1995)

« Prisons et politiques pénitentiaires ». *Problèmes politiques et sociaux, n^{os} 755-756*. Paris : *La Documentation Française*.

Faugeron, C. (1996).

« Une théorie de la prison est-elle possible » ? *Approches de la prison*, Faugeron, Chauvenet, Combessie (eds.). Montréal, P.U.M. pp15-41

Faugeron, C. (1998).

« Réformer la prison » ? *Les cahiers de la sécurité intérieure. "Prisons en société"*. IHESI, n°31, pp7-18

- Favard, J. (1987).
Des prisons. Paris: Gallimard.
- Favard, J. (1994).
Les prisons. Paris: Dominos, Flammarion
- Feeley, M.M.; Simon, J.; (1994)
 « Actuarial Justice : the Emerging New Criminal Law ». *The futur of Criminology*, Nelken (ed). London, Thousand Oaks, Sage. pp173-201.
- Fortin, A. (1985)
 « L'observation participante : au cœur de l'altérité ». *La recherche qualitative, résurgence et convergences*. Deslaurier (ed.) Groupe de recherche et d'intervention régionales, Chicoutimi : Presses de l'Université du Québec à Chicoutimi, pp31-43.
- Foucault, M. (1975)
Surveiller et punir. Naissance de la prison. Paris : Gallimard.
- Garabedian, P.G. (1970)
 « Social Roles and Processes of Socialization in the Prison Community ». *The Sociology of Punishment and Correction*. (2^{ème} éd., 1962), Jonhson, Savitz & Wolfgang (eds). New York : John Wiley and Sons Inc. pp484-496.
- Garapon, D.; Salas, D. (1995)
 « Pour une nouvelle intelligence de la peine ». *Esprit. Prisons à la dérive*, octobre 1995, n°215, pp145-161.
- Giallombardo, R. (1966a)
 « Interviewing in the Prison Community ». *The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, vol. 27(3), pp318-324
- Giallombardo, R. (1966b)
Society of Women : a Study of Women's Prison. New-York : John Wiley & Sons.
- Giorgi, A. (1997)
 « De la méthode phénoménologique utilisée comme mode de recherche qualitative en sciences humaines : théorie, pratique et évaluation ». *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires (eds.). Montréal: Gaétan Morin, pp341-364.

- Goffman, E. (1961/1968).
Asiles. Les éditions de Minuit.
- Gold, R.L. (1957-58)
 « Roles in Sociological Field Observations ». *Social Forces*, vol.36(1-3), pp217-223.
- Groulx, L.H. (1997)
 « Contribution de la recherche qualitative à la recherche sociale ». *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires (eds.). Montréal: Gaétan Morin, pp55-82.
- Hattem, T. (1991),
 « Vivre avec ses peines. Les fondements et les enjeux du contrôle et la résistance saisis à travers l'expérience des femmes condamnées à l'emprisonnement à perpétuité ». *Déviance et Société*, vol. 15(2), pp137-156.
- Hepburn, J.R. (1985),
 « The exercise of Power in Coercitives Organizations : A study of Prison Guards ». *Criminology*, 23(1), pp145-164.
- Hepburn, J.R. (1989).
 « Prison Guards as Agent of Social Control ». *The American Prison*, Goodstein, Mackenzie (eds). Plenum Press. pp191-206.
- Jaccoud, M. (1992)
Les Inuit et la question pénale: le cas du Nouveau-Québec. (Chapitre II: procès méthodologique). Thèse de Doctorat, École de criminologie, Université de Montréal.
- Jaccoud, M.; Mayer, R. (1997)
 « L'observation en situation et la recherche qualitative ». *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires (eds.). Montréal: Gaétan Morin, pp210-249.
- Jackson, M. (1988).
Justice Behind the Walls: a Report of the Canadian Bar Association Committee on Imprisonment and Release. University of British Columbia Law School. June 1988.

- Jacobs, J.B. (1974a)
« Participant Observation in Prison ». *Urban Life and Culture*, vol.3(2), pp221-240.
- Jacobs, J.B. (1974b),
« Street Gangs behind Bars » .*Social Problems*, 21, pp395-408.
- Jacobs, J.B. (1977)
Statesville : the Penitentiary in Mass Society. Chicago : University of Chicago Press.
- Jacobs, J., B. (1979).
« Race Relations and the Prisoner Subculture ». *Crime and Justice*, 1, in Tonry & Norris (eds). Chicago: University of Chicago Press, pp1-27
- Jacobs, J.B. (1980),
« The prisoners' Rights Movement and Its Impacts, 1960-80 ». *Crime and Justice*, 2 : 429-470, in Tonry & Norris (eds). Chicago: University of Chicago Press.
- Jacobs, J.B.; Kraft, L.J. (1978).
« Integrating the Keepers: a Comparison of Black and White Prison Guards in Illinois » .*Social Problems*, 25(3), pp304-318.
- Jacobs, J.B.; Retsky, H.G. (1975),
« Prison Guard » . *Urban Life*, 4(1).
- Junker, B.H., (1960)
Field Work. Chicago: University of Chicago Press.
- Jurik, N.C. (1985).
« Individual and Organizational Determinants of Correctional Officer Attitude Toward Inmates ». *Criminology*, 23(3), pp523-539.
- Jurik, N.C. (1988)
« Striking a Balance: Female Correctional Officers, Gender Role Stereotypes, and Male Prisons ». *Sociological Inquiry*, vol.58(3), pp291-305.
- Kauffman, K. (1988)
Prison Officers and their World. Cambridge : Harvard, University Press.

Landreville, P. (1973)

« L'application des règles minima pour le traitement des détenus au Canada ». *Acta Criminologica*, vol.4, pp147-198.

Landreville, P. (1987)

« Surveiller et prévenir. L'assignation à domicile sous surveillance électronique. *Déviance et société*, vol.11(3), pp251-269.

Landreville, P. (2001)

« Le système pénal au Canada : tendances et ambiguïtés ». *Porte ouverte*, vol.12(2), pp5-8.

Laperrière, A. (1997a)

« Les critères de scientificité des méthodes qualitatives ». *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires (eds.). Montréal: Gaëtan Morin, pp365-389.

Laperrière, A. (1997b)

« La théorisation ancrée (grounded theory) : démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées ». In *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires (eds.). Montréal : Gaëtan Morin. pp309-332.

Laplante, J. (1991)

« Cent ans de prison : les conditions et les « privilèges » des détenus hommes, femmes et enfants ». *Criminologie*, vol.24(1), pp11-32.

Lazerges, C. (2000)

« La réinsertion, une réalité à facettes multiples ». *Archives de politique criminelle*, n°22.

Leclerc, G. (1979)

L'observation de l'homme, une histoire des enquêtes sociales. Paris : Seuil.

Lemire, G. (1981)

« La libération conditionnelle : le point de vue de la sociologie des organisations ». *Criminologie*, vol.14(2), pp81-93.

Lemire, G. (1990).

Anatomie de la prison. Montréal: P.U.M.

Lemire, G. (1991).

« Vingt ans de droits des détenus au Québec ». *Criminologie*, XXIV(1), pp63-76.

Lemire, G. (2000).

« La réhabilitation des détenus: bilan des 50 dernières années ». Conférence introductive présentée au *Colloque international inaugural de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire, "Sens de la peine et droits de l'homme"*. Agen, 8,9,10 novembre 2000.

Lemire, G. ; Cousineau, M.M. ; Vacheret, M. ; Dubois, E., Leman-Langlois S. (2001)

Les contrevenants en liberté d'office : profil et perspectives. Montréal : Centre International de Criminologie Comparée, rapport de recherche.

Lemondé, L. (1990).

L'habeas corpus en droit carcéral. Éditions Yvon Blais.

Lemondé, L. (1995).

« L'évolution des normes dans l'institution carcérale ». *Revue canadienne de droit et société*, 10(1), pp125-170.

Lhuillier, D. (1998)

« Surveillants de prison: identité professionnelle et crise de légitimité ». *Les cahiers de la sécurité intérieure, prisons en société*, 31.

Lieberherr, F. (1983)

« L'entretien un lien sociologique ». *Revue Suisse de Sociologie*, vol. 9(2), pp391-406.

Lombardo, L.X. (1981/1989).

Guards imprisoned. Anderson Publishing Co., Second Edition.

Loucks, N. (1996)

« La gestion de l'indiscipline en prison : une étude comparative Suède, France, Angleterre ». Faugeron, Chauvenet, Combessie (eds). *Approches de la prison*. Introduction. Montréal, P.U.M. pp297-322

Marchetti, A.M. (1996).

La prison dans la Cité. Paris: Desclée de Brouwer.

Marquart, J.W. (1986),

« Prison Guards and the Use of Physical Coercion as a Mechanism of Prisoner Control ». *Criminology*, n.24, pp347-366.

Marquart, J.W. (1995)

« Doing research in Prison. The Strengths and Weaknesses of Full Participation as a Guard ». *The Dilemmas of Corrections* (3^{ème} édition), Haas, Alpert (eds). New-York : Waveland Press, pp166-182.

Mayer, R.; Ouellet (1991)

Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux. Boucherville : Gaetan Morin.

Montandon, C. (1983)

« Problèmes éthiques de la recherche en sciences sociales : le cas d'une étude en milieu carcéral ». *Revue Suisse de Sociologie*, vol. 9(2), pp215-233.

Montandon, C.; Crettaz, B. (1981).

Paroles de gardiens, paroles de détenus. coll. Déviance et Société. Médecine et Hygiène.

Peretz, H. (1998)

Les méthodes en sociologie : l'observation. Paris: la Découverte.

Pires, A. (1991)

« La réforme pénale et la réciprocité des droits ». *Criminologie*, vol.24(1), pp77-104.

Pires, A. (1997a)

« De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales ». *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires (eds.). Montréal: Gaétan Morin, pp3-53.

Pires, A. (1997b)

« Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique ». *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Poupart, Deslauriers, Groulx, Laperrière, Mayer, Pires (eds.). Montréal: Gaétan Morin, pp112-169.

Poupart, J. (1979-1980)

« La méthodologie qualitative : une source de débats en criminologie ». *Crime et/and Justice*, vol.7-8(3-4), pp163-173.

- Poupart, J. (1981)
 « La méthodologie qualitative en sciences humaines : une approche à redécouvrir ». *Apprentissage et socialisation*, vol.4(1), pp41-47.
- Poupart, J.; Deslaurier, J.P.; Groulx, L.H.; Laperrière, A.; Mayer, R.; Pires, A. (1997)
La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques. Montréal: Gaétan Morin
- Rostaing, C. (1996a)
 « Les relations entre surveillantes et détenues ». In *Approches de la prison*. Faugeron, Chauvenet, Combessie eds. Paris, Bruxelles : De Boeck Université, pp101-125
- Rostaing, C. (1996b)
 « Les détenus : de la stigmatisation à la négociation d'autres identités ». In *L'exclusion. L'état des savoirs*. Sous la direction de S. Paugam. Paris : la découverte, pp354-362.
- Rostaing, C. (1997)
La relation carcérale. Presses Universitaires de France.
- Salas, D. (1995)
 « Vingt ans après, le grand silence ». *Esprit. Prisons à la dérive*, octobre 1995, n°215, pp104-116.
- Schnapper, D. (1989)
 « Identité collective ». *Dictionnaire de la sociologie*. Sous la direction de Boudon, Besnard, Cherkaoui, Lécuyer. Paris : Larousse essentiels
- Schütz, A. (1987)
Le chercheur et le quotidien. Paris : Méridien
- Schrag, C. (1961)
 « Some Foundations for a Theory of Correction ». In *Cressey ed., The Prison, Studies in Institutional Organization and Change*. New-York : Holt, Rinehart and Winston Inc.
- Schwartz, O. (1993a)
 « Présentation ». *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, N. Anderson (1923/93). Paris : Nathan.

Schwartz, O. (1993b)

« L'empirisme irréductible ». *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, N. Anderson (1923/93). Paris : Nathan, pp265-308.

Seyler, M. (1985).

La consommation dans les établissements pénitentiaires. CESDIP n.41.

Stastny, C.; Tyrnauer, G. (1982).

Who Rules the Joint? Lexington Books.

Strauss, A. (1992)

Miroirs et masques. Une introduction à l'interactionnisme. Paris: Métailié

Sykes, G.M. (1956).

« Men in prison ». *Crime and society*, Princeton University Press, chap. 6, pp96-114.

Sykes, G.M. (1958).

The Society of Captives. Princeton University Press.

Sykes, G. M.; Messinger, S. L. (1970),

« The Inmate Social Code. » *The Sociology of Punishment and Correction*. (Jonhson, Savitz & Wolfgang eds). (2^{ème} ed. 1962). 401-408. New York, John Wiley and Sons Inc.

Syr, J.H. (1992),

« Surveillant de prison : une profession en devenir ». *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, n°2, avril-juin 92, pp277-292.

Vacheret, M. (2001a, *sous-presse*),

« L'univers des surveillants de prison : de la dévalorisation à l'atomisation ». *Revue de droit pénal et de criminologie*.

Vacheret, M (2001b, *sous-presse*)

« Relations sociales en milieu carcéral : du conflit à l'atomisation ». *Déviance et société*.

Vacheret, M; Lemire, G. (1998)

L'univers de la prison à l'aube du 21^{ème} siècle. Cahiers du Centre International de Criminologie Comparée, 29.

Vacheret, M.; Dozois, J.; Lemire, G. (1998)

« Le système correctionnel canadien et la nouvelle pénologie : la notion de risque ». *Déviance et Société*, vol.22(1), pp37-50.

Walters, S. (1993)

« Changing the Guard : Male Correctional Officers' Attitudes Toward Women as co-Workers ». *Journal of Offender Rehabilitation*, vol.20(1/2). 47-60.

Watzlawick, P. (1976/1978)

La réalité de la réalité. Confusion, désinformation, communication. Paris : Seuil.

Wheeler, S. (1961)

« Socialization in correctional communities ». *American Sociological Review*, vol.26(5), pp697-712.

Zimmer, L.E. (1986)

Women guarding men. Chicago: The University of Chicago Press.